

La loi sur l'interruption volontaire de la grossesse n'est pas contraire à la Constitution décide le Conseil constitutionnel

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1.20 F
Algerie, 100 fr.; Maroc, 100 fr.; Tunisie, 100 fr.; Belgique, 100 fr.; Espagne, 100 fr.; France, 100 fr.; Italie, 100 fr.; Pays-Bas, 100 fr.; Royaume-Uni, 100 fr.; Suisse, 100 fr.; Luxembourg, 100 fr.; Danemark, 100 fr.; Grèce, 100 fr.; Portugal, 100 fr.; Autriche, 100 fr.; Allemagne, 100 fr.; Japon, 100 fr.; Australie, 100 fr.; Canada, 100 fr.; États-Unis, 100 fr.

LA REMISE EN CAUSE DE L'ACCORD COMMERCIAL AVEC MOSCOU

M. Ford demande au Congrès de ne pas restreindre sa liberté d'action en politique étrangère

Un triste « état de l'Union »

Pour guérir l'anémie de l'économie américaine, le président des États-Unis propose une sorte de transfusion fiscale: il s'agit de prendre d'une main aux compagnies pétrolières, et par voie de conséquence aux consommateurs, ce que l'on redonne de l'autre aux contribuables et aux sociétés.

Les « mauvaises nouvelles » qui se succèdent à Washington imposent un tel échange de ligne. Après avoir reculé de 2,3 % en novembre, la production industrielle a chuté de 2,8 % en décembre, ce qui constitue la plus forte baisse enregistrée depuis la seconde guerre mondiale.

De même, le pouvoir d'achat s'est dégradé en 1974, les revenus nominaux ont augmenté de 9 %, alors que l'inflation atteignait 12 %. Un seul espoir apparaît dans cette série noire: pour la première fois depuis octobre 1973, les prix du gros ont baissé de 0,5 % en décembre 1974.

Encore faudrait-il que le consommateur américain devienne plus optimiste. L'indice de confiance est tombé au plus bas niveau jamais atteint, et il est inférieur de 23 % au taux de l'année précédente.

Les mesures proposées ont été accueillies d'une façon mitigée par les milieux industriels et commerciaux des États-Unis: des protestations ont été émises par les producteurs d'électricité, les distributeurs de fuel, les sociétés de transport et les compagnies aériennes.

De toute façon, le programme ne pourra pas faire sentir ses effets avant plusieurs mois. Les États-Unis ont besoin de « remettre de l'ordre dans la maison », selon l'expression de M. Ford, afin de faire face à leurs responsabilités mondiales.

Dans son message sur l'état de l'Union, M. Ford a développé le programme économique présenté lundi aux télespectateurs. Il a demandé une forte augmentation des taxes pétrolières. Leur produit ira, sous forme de dégrèvements fiscaux, aux Américains les moins favorisés et aux entreprises ayant des difficultés pour investir.

Le président a ajouté à son texte une remarque sur la « non-application » de l'accord avec l'U.R.S.S. En politique étrangère, dit-il, il ne faut pas que la liberté d'action du président soit restreinte par de rigides dispositions législatives: même avec les meilleures intentions, on peut aboutir à un résultat contraire à celui qui est voulu.

À Moscou, cependant, on indique que si l'on rejette les discriminations imposées par le Congrès, on souhaite toujours développer le commerce. C'est la thèse que défend M. Rogov, commentateur de l'agence Novosti (voir page 3). Au besoin, les Soviétiques chercheraient des solutions de rechange. Le journaliste russe Victor Louis, qui lance souvent des ballons d'essai, écrit, à un mois de la visite de M. Wilson à Moscou, que les hommes d'affaires britanniques pourraient profiter de la situation et développer considérablement leur commerce avec l'U.R.S.S.

Un peu partout on s'interroge sur le sens du raidissement politique. Les Arabes se félicitent d'une décision que l'O.L.E. juge « conforme » aux engagements de l'U.R.S.S. en faveur de la lutte palestinienne. Naturellement, les Israéliens craignent, comme l'indique ci-dessous André Scemama, un ralentissement, sinon l'arrêt, de l'émigration des Juifs.

Israël redoute les effets de la décision soviétique

Jérusalem. — En dépit de la renouée en cause de l'accord commercial américano-soviétique et de l'aggravation de la tension sur la frontière libanaise, M. Ygal Alon, qui s'entrevoit à Washington avec des dirigeants américains, paraît conserver un certain optimisme sur les chances d'un « arrangement » avec l'Égypte. Le ministre israélien des affaires étrangères a déclaré de prolonger son séjour dans la capitale américaine, et on laisse entendre que M. Izhak Rabin pourrait convoquer dans la journée de ce jeudi 16 janvier son gouvernement en conseil extraordinaire.

Le raidissement soviétique inquiète fortement les Israéliens. L'espoir d'accueillir chaque année 50 000 immigrants pourrait s'effondrer, si du moins l'amendement Jackson est vraiment à l'origine de la rupture. Est-ce le cas ?

ANDRÉ SCEMAMA. (Lire la suite page 3.)

MALGRÉ LES DIVERGENCES ENTRE LES « NEUF »

Le gouvernement est résolu à majorer de 13,5 % les prix agricoles

Un mémorandum sur les aides nationales va être adressé à Bruxelles

M. Christian Bonnet, ministre de l'Agriculture, a reçu ce jeudi matin 16 janvier des délégations des quatre principales organisations agricoles (Fédération de exploitants, Jeunes agriculteurs, Chambres d'agriculture, mutualité). M. Giscard d'Estaing, qui a donné audience également jeudi au président des chambres d'agriculture, s'entrevoit vendredi matin avec les présidents des trois autres organisations. Ces rencontres ont pour but de préparer le mémorandum que le gouvernement fera parvenir à ses partenaires européens avant la réunion à Bruxelles, lundi et mardi prochains, du conseil des ministres de l'Agriculture de la Communauté. Elles font suite à l'importante déclaration que le chef de l'État a faite sur ce thème au conseil des ministres de mercredi.

De son côté, M. Chirac a confirmé son intention de garantir aux agriculteurs une augmentation de 13,5 % des prix agricoles en 1975. Jusqu'à présent les représentants professionnels restent réservés sur leur entrevue avec le ministre de l'Agriculture, qui leur a exposé les raisons de l'attitude française à Bruxelles et leur a parlé des aides nationales (limitées par le règlementation européenne) qui pourraient leur être consenties. Des manifestations, d'ampleur limitée, ont eu lieu mercredi dans l'Hérault, le Gard et le Loiret.

La difficile négociation qui attend M. Bonnet à Bruxelles les 20 et 21 janvier et le malaise qui, d'ailleurs, s'étend dans les campagnes — certains craignent une explosion de colère paysanne au printemps — expliquent, sans aucun doute, à la fois les déclarations du président de la République au conseil des ministres du 15 janvier, et la concentration entreprise par lui-même et par son ministre de l'Agriculture avec les représentants des quatre principales organisations paysannes.

Le souci réaffirmé par le gouvernement d'assurer aux agriculteurs français une évolution normale de leurs revenus en 1975, évolution que le premier ministre, M. Chirac, a traduite dès avant la première réunion du conseil des ministres agricoles de la Communauté, au début de cette semaine, par une promesse de hausse moyenne de 13,5 % des prix agricoles, ne correspond qu'en apparence avec les propositions de la Commission européenne de relever du même pourcentage les prix agricoles français.

Le différend entre le gouvernement français et le Communauté porte à la fois sur la production mondiale de la déprédation du franc, par rapport à l'unité de compte européenne et sur la hiérarchie établie à Bruxelles entre les produits végétaux et animaux.

JOSEF DOYÈRE. (Lire la suite page 3.)

LA RÉFORME FONCIÈRE

Les collectivités locales auraient un droit de préférence dans toutes les transactions immobilières

Une nouvelle réforme foncière, proposée par M. Robert Galley, ministre de l'Équipement, a été examinée par le conseil des ministres. Le projet de loi (le ministre en avait exposé les grandes lignes dans « Le Monde » du 28 novembre 1974), dont les modalités pratiques doivent être mises au point d'ici à la fin du mois de mars, comprend trois dispositions principales: une limitation générale des densités de construction; un droit de préférence sur les transactions immobilières accordé aux collectivités locales; des mesures pour mieux protéger les sites et renforcer les droits des associations d'habitants.

Une attaque de front contre la spéculation

Après des années de tâtonnements, des dizaines de projets restés dans les cartons, va-t-on enfin juguler la spéculation foncière? La réforme présentée par M. Robert Galley va plus loin que celle proposée par ses prédécesseurs au ministère de l'Équipement, M.M. Edgar Pisani, Alain Chandon et Olivier Guichard. Grâce à une municipalisation partielle des droits de construire et à un droit de préférence accordé aux collectivités locales sur les transactions foncières et immobilières, des armes nouvelles sont données aux communes pour contrôler les prix du sol et l'urbanisation sauvage.

ÉTIENNE MALLET. (Lire la suite page 3.)

MARINE-FIRMINY

Le gouvernement accepte la prise de contrôle par de Wendel. Le baron Empain gèrera Creusot-Loire sans majorité. (Lire page 34.)

AU JOUR LE JOUR

Commerce et communication

Il vaudrait mieux que les États-Unis et l'U.R.S.S. échangent des petites phrases, des remarques courtoises, voire des injures. Ce serait moins inquiétant que de les voir renouer à un traité de commerce. Quand le commerce va, tout va. Les divergences idéologiques ont moins de complaisance que la nécessité vitale de s'approvisionner mutuellement.

C'est certainement une erreur d'exiger de son partenaire commercial l'adhésion à telle ou telle conception de la société, à telle ou telle morale. Le négocié n'a ni odeur, ni opinion, ni morale. C'est pour cela qu'il est dangereux d'en faire son maître, mais c'est pour cela qu'il est commode d'en faire son langage quand il n'y a pas d'autre moyen de communiquer.

ROBERT ESCARPIT.

CARNET D'UN PELERIN DE LA MECQUE

Près d'un million de musulmans, dont un tiers de femmes, originaires d'Asie, d'Afrique et d'Europe — on comptait parmi eux quelques cinq cents Français — viennent d'accomplir le rituel pélerinage à La Mecque, qui attire chaque année un nombre grandissant de fidèles.

I. — L'éternel retour

De Tahar Ben Jelloun. L'existence de deux genres de pèlerinage: l'un mineur, appelé « Al Omra » peut être accompli à l'importe quelle époque de l'année; l'autre, « Al Hajj », a lieu à un moment précis de l'année, le mois sacré de Dhou al-Hijja (le douzième mois lunaire); plus exactement du 8 au 13. Il faut exprimer d'abord l'intention et la volonté d'accomplir le « hajj »; se conformer ensuite aux conditions posées par l'Islam: être pubère; avoir les moyens financiers (rapporter ses dettes; laisser à sa famille de quoi vivre); être libre (c'est seulement en 1962 que l'esclavage fut aboli officiellement en Arabie Saoudite); être en possession de sa raison; ne pas avoir aucun différend en suspens.

L'aventure commence à Djeddah. Lieu de débarquement de tous les pèlerins, qui vont être pris en charge par une sorte de guide, qu'on appelle « moutawif » (qui fait faire les circumambulations autour du temple, la Kaaba ou M u a l l a m (maître). Aucun pèlerin n'échappe à sa tutelle. En principe, chacun arrive muni du nom et de l'adresse d'un « moutawif » ayant servi un ami ou un parent. Le douanier désigne d'office un guide à ceux qui n'en ont pas. Groupés en corporation, les « moutawifs » détiennent par héritage le monopole de ce métier; il faut une autorisation spéciale du ministère du pèlerinage pour échapper à leur réseau.

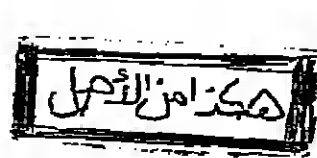
L'accueil est assez chaleureux. Les moutawifs, conscients de l'état de fatigue du voyageur, s'occupent des formalités d'entrée, de séjour et de déplacement. Il confisque le passeport, qu'il ne remettra au pèlerin qu'à la fin du rituel, et ce pour deux raisons: la première, pour éviter le vol; la seconde, pour éviter le paiement de la prise en charge (entre 750 et 1 100 rials) (1).

Notre collaborateur Tahar Ben Jelloun, qui s'est mêlé à la foule des « hajj », décrit, pour la première fois, ce qu'est le pèlerinage.

EN MARGE D'UNE EXPOSITION Ecrivains d'Allemagne fédérale. Une exposition du livre allemand s'ouvre ce jeudi 16 janvier à Paris: « Le Précepteur », de Jakob Lenz, est joué à Genèvevillers avec un grand écho; le Musée d'art moderne présente une rétrospective Wolf Vostell. M.M. Giscard d'Estaing et Schmidt vont bientôt se rencontrer. Livres, théâtre, arts, politique, les échanges entre les deux pays se multiplient. Pourquoi ne pas jeter un pont aussi du côté de la littérature? « Le Monde des livres » consacre aujourd'hui un supplément de cinq pages aux écrivains d'Allemagne fédérale. Le romancier et critique allemand Dieter Wollersdorf, en définissant à grands traits la situation de ses pairs, et peut-être leur malaise, nous rend un miroir grossissant qui nous renvoie notre propre image. Des critiques français, Jean-Louis de Rambures, qui suit de bon lo la littérature allemande, Mme Nicole Casanova, qui enseigne à Paris, mettent l'accent sur quelques personnalités d'aujourd'hui et sur l'étonnante pépinière autrichienne, où l'Allemagne de l'Ouest recrute actuellement ses écrivains les plus prometteurs. De ce côté-ci du Rhin, Henrich

éditions sociales
Collection Problèmes - Directeur J. MILHAU
Groupe Français d'Education Nouvelle (avec la collaboration de 30 auteurs)
l'échec scolaire DOUÉ OU NON DOUÉ ?
Doué ou non doué, que recouvre ce langage? N'est-il que l'alibi d'une politique scolaire conforme aux besoins et aux plans du grand capital? 1 vol. : 20 F
Sous la présidence de Lucien SEVE
DEBAT A LA MUTUALITE
Grande salle
Mardi 21 Janvier à 20 h 30
en vente toutes librairies

(1) 1 ryal vaut 1,30 F environ.









# LA REMISE EN CAUSE DU TRAITÉ COMMERCIAL ENTRE L'U.R.S.S. ET LES ÉTATS-UNIS

## Tribune internationale « Oui » au commerce « non » à la discrimination

par SPARTAK BEGLOV (\*)

La conférence de presse de M. Kissinger du 14 janvier a confirmé ce qui était évident depuis plusieurs semaines déjà : l'attitude résolument négative de l'Union soviétique envers les accords commerciaux et les principes de base de la coopération économique. On souligne à Moscou que la logique et les principes sont de notre côté. Le développement d'un commerce mutuellement avantageux est incompatible avec des conditions politiques équivalentes à une ingérence dans les affaires intérieures du autre partie.

Commentant les péripéties du passage du Bill sur le commerce dans les instances législatives des États-Unis, les observateurs soviétiques attirent irrésistiblement l'attention sur le fait que, dans les conditions de la détente qui s'accompagne de la normalisation des relations Est-Ouest dans tous les domaines, l'absurdité des anomalies discriminatoires devient criante. Cela est notamment souligné par le grand intérêt manifesté au cours des dernières années par les milieux d'affaires les plus larges d'Amérique pour le développement du commerce avec l'Union soviétique. Et ce n'est pas par hasard que l'une des premières initiatives de l'U.R.S.S. et des États-Unis fut la conclusion, en 1972, d'un accord commercial spécifique d'une manière précise et non équivoque que chacun des gouvernements est tenu d'accorder sans restriction à l'autre partie la clause de la nation la plus favorisée. L'entrée en vigueur de cet accord était subordonnée à l'adoption de la nouvelle loi américaine sur la réforme du commerce. Mais, devenue un fait, dans sa forme actuelle — avec les amendements Jackson-Venik — cette loi rendait caduc l'accord commercial.

Les amendements en question avaient, on le sait, pour effet de limiter l'accès de la clause de la nation la plus favorisée par les États-Unis à l'U.R.S.S. et autres pays socialistes d'une durée de dix-huit mois et subordonnaient cet accès à des questions d'ayant rien de commun avec les relations économiques. Comme le notent les organes de presse soviétiques, le sort du commerce et des accords de crédit était laissé à la discrétion de la « commission spéciale » du sénateur Jackson et de l'opinion qu'elle aurait dans dix-huit mois en ce qui concerne l'application de la législation soviétique, notamment sur la question du départ de citoyens soviétiques à l'étranger.

EN rendant publique, en décembre de l'année dernière, la lettre du 26 octobre de M. Gromyko à M. Kissinger, le parti soviétique dénonça à juste titre l'attitude discriminatoire et toute interprétation (que le sénateur Jackson s'acharnait à accrédi- ter) sous-entendant la possibilité d'assurances quelconques de la part de l'Union soviétique à ce sujet. De tout temps et dans toute la pratique juridique internationale, les questions d'émigration ont toujours relevé et relèvent de la compétence interne des États.

Dans l'engagement américain initial, c'est-à-dire l'application d'un régime non discriminatoire en matière de commerce, se transformait en fait contraire au principe d'une intervention dans les affaires intérieures d'un autre État, soit en un acte discriminatoire sous une forme plus subtile. Comme le soulignent les observateurs soviétiques, il est particulièrement clair qu'un milieu d'hommes politiques déterminés des États-Unis se consacre au développement des relations avec les autres pays sans faire en sorte d'imposer ses préjugés politiques et ses intérêts égoïstes.

En même temps, il ne faut pas perdre de vue un autre facteur. Selon l'opinion unanime de tous les Soviétiques, opinion certainement partagée par la majorité des Américains sensés, le développement des relations soviéto-américaines dans le sens de la normalisation sur la base des principes de la coexistence pacifique, de l'égalité en droits et de l'avantage mutuel est le seul juste. Il répond aux intérêts vitaux des deux pays, aux intérêts de la paix mondiale. Bien des résultats tangibles ont déjà été obtenus dans cette importante direction de la politique, résultats qui ont également une influence positive sur la situation internationale en général.

LES différents domaines de l'accord — observation des principes de la coexistence pacifique, présence d'armes nucléaires, limitation des armements stratégiques — constituent tous une contribution commune réelle de l'U.R.S.S. et des États-Unis de nature à faire de la détente et de l'instauration des principes de la coexistence pacifique un processus irréversible et universel. La coopération mutuellement avantageuse qui se développe dans les différents sphères de l'activité humaine a déjà apporté bien des fruits excellents. À Moscou, on attire par exemple l'attention sur le fait suivant : dans le domaine de la science, les représentants des deux pays, leurs institutions scientifiques, offrent sans cesse de nouveaux modèles d'une coopération saine de la noble aspiration de servir les deux peuples et l'humanité tout entière.

Les relations égales en droit et admissibles, la recherche constructive de la solution des problèmes internationaux, constituent un bien précieux que les deux peuples — soviétique et américain — sont appelés à protéger et à développer au maximum. Tel est notre point de vue inamovible. Vues sous cet angle, les tentatives de certains milieux des États-Unis qui s'efforcent à l'héritage de la doctrine de la « guerre froide », qui a fait faillite, de forger avec des éléments réactionnaires L.C. « lobby » de l'antisoviétisme qui les aiderait à réduire à néant tout ce qui a été créé avec tout de peine ou sous des dernières années sans d'autant plus inadmissibles pour les Soviétiques.

La coexistence pacifique et la coopération imposent des obligations identiques à chacune des parties. Le respect des bases des nouvelles relations entre l'U.R.S.S. et les États-Unis inscrit dans les documents ci-dessus mentionnés implique la nécessité et la corrélation des principes de la coexistence pacifique, en l'occurrence des principes du respect de la souveraineté, de l'égalité et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de façon qu'il ne soit plus permis de les considérer arbitrairement ou de n'en pas tenir compte.

LES observateurs soviétiques soulignent un autre facteur. L'« opération » effectuée avec le texte de la législation sur la réforme commerciale par le lobby antisoviétique aux États-Unis ne constitue pas seulement une « avarie » grossière aux principes ci-dessus, atteinte incompatible avec les formes générales des relations internationales qui s'affirment maintenant dans le monde, mais porte aussi inévitablement atteinte aux intérêts des États-Unis eux-mêmes. Des aspects importants et prometteurs des relations des États-Unis avec le monde socialiste sont mis en danger au profit des sympathies et des antipathies politiques d'un milieu déterminé de citoyens. Dans une grande mesure, ces aspects importants et prometteurs commandent la recherche de facteurs de stabilité dans les relations économiques internationales, les questions de l'emploi, la compétitivité des firmes américaines, etc.

On est en droit d'espérer que le bon sens et le réalisme politique, qui ont été à l'œuvre dans les changements positifs qui ont été produits dans les relations soviéto-américaines, prendront en définitive le dessus dans l'œuvre de l'élimination des obstacles qui se dressent encore dans le voie du développement d'une coopération active et mutuellement avantageuse dans tous les domaines entre les deux pays.

C'est dans cet esprit que l'on peut interpréter la partie de la déclaration de M. H. Kissinger à la conférence de presse du 14 janvier de cette année où il a souligné que son gouvernement a considéré et continuait de considérer que les relations commerciales normalisées et mutuellement avantageuses avec l'Union soviétique constituent un élément important dans l'amélioration générale des relations, et qu'il utilisera pour cette amélioration tous les moyens existants, notamment qu'il cherchera à faire adapter une loi permettant l'établissement de relations commerciales normales.

(\*) Commentateur politique de l'agence de presse Novosti.

## Les Soviétiques reprochent au président Ford de n'avoir pas tenu les promesses de M. Nixon

De notre correspondant

Moscou. — L'Union soviétique a annoncé, avec une relative discrétion, sa décision de ne pas faire entrer en vigueur l'accord de commerce conclu avec les États-Unis en 1972. Plutôt que de publier une information officielle, les dirigeants ont préféré diffuser des extraits des déclarations faites mardi à Washington par M. Henry Kissinger. C'est uniquement à travers les propos du secrétaire d'État américain que les citoyens soviétiques auront appris la décision prise par leur gouvernement pour protester contre les « ingérences inadmissibles » du Congrès dans les affaires intérieures de l'U.R.S.S.

Cette volonté d'enlever tout caractère sensationnel à la nouvelle, correspondait à l'intention de Moscou de ne pas interrompre totalement les échanges commerciaux avec les États-Unis. On peut trouver confirmation de cette intention dans le fait que le travail de ce jeudi 16 janvier a été consacré à la détermination du pétrole. La firme américaine dirigée par M. Hammer, grand ami de l'U.R.S.S., annonçant « sa volonté de poursuivre les relations économiques et commerciales mutuellement avantageuses avec l'U.R.S.S. ». On fait également remarquer à Moscou que les échanges entre les deux pays ne sont déjà pas négligeables, bien que l'U.R.S.S. n'ait jamais bénéficié de la clause de la nation la plus favorisée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 1974, les Soviétiques ont exporté aux États-Unis pour 270 millions de dollars de marchandises (dont 77 millions de dollars de pétrole) tandis que les Américains vendent à l'U.R.S.S. pour 459 millions de dollars de produits. Il est vrai qu'à cette époque l'U.R.S.S. bénéficiait déjà de crédits privilégiés de l'Export-Import Bank.

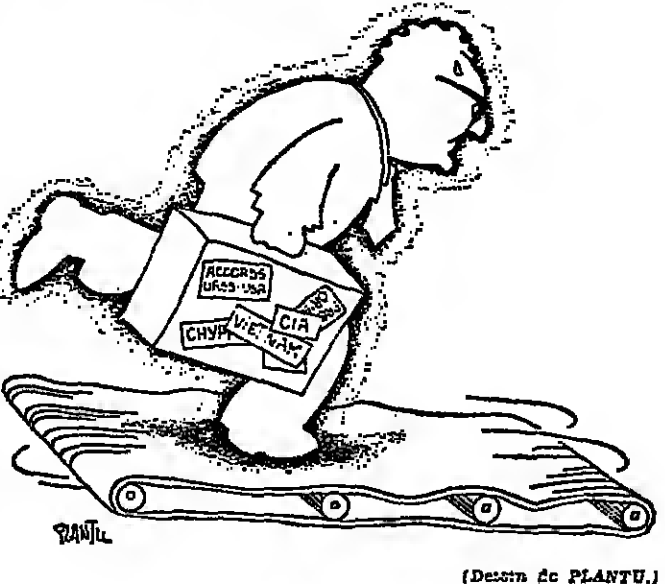
Il semble bien que ce sera plus le cas (même en ce qui concerne les 300 millions de dollars autorisés par le Congrès pour les quatre prochaines années), si l'accord de 1972 n'entre pas en vigueur. La suspension de cet accord entraîne, en effet, celle du compromis élaboré par Moscou et Washington pour le règlement des dettes contractées par l'U.R.S.S. pendant la guerre. Or l'Export-Import Bank n'a pas le droit d'accorder des crédits aux pays dont la situation financière, à l'égard des États-Unis, n'a pas été régularisée.

Autre point d'interrogation : la situation des bureaux des firmes américaines accréditées à Moscou. Cette accréditation renouvelable tous les dix-huit mois est en effet accordée en fonction d'un programme de l'accord commercial de 1972. Il semble que, juridiquement, les autorités soviétiques aient le droit de refuser le renouvellement de cette accréditation lorsque se posera le problème. Cela ne veut pas dire, ajoute-t-on, qu'elles exercent formellement ce droit. Si les échanges se poursuivent, il est en tout cas exclu qu'ils puissent se développer, voire se maintenir à leur ancien niveau. La restriction

soviétique — motivée en dernier ressort, semble-t-il, par le refus du président Ford d'opposer son veto à la loi sur le commerce — ne peut pas, de toute façon, favoriser la création d'un climat favorable à l'échange. Les autorités de Moscou veulent déjà de prendre un événement significatif en reportant à l'automne prochain, deux voyages d'études que devaient faire des techniciens soviétiques aux États-Unis en février et mars prochains.

L'expiration des rapports commerciaux dépendra très certainement de celle des relations politiques. Ces relations ne cessent de se dégrader. En privé, les Soviétiques viennent de franchir un nouveau pas dans leurs relations : ils reprochent au président Ford de ne pas tenir ses engagements de Richard Nixon. Ce dernier, rappelle-t-on maintenant à Moscou, avait, en effet, promis à M. Brenev d'user de son droit de veto contre la loi sur le commerce si celle-ci contenait des amendements inacceptables pour l'U.R.S.S. Cette « violation » de l'accord de détente s'ajoute à beaucoup d'autres, selon les commentateurs soviétiques qui citent régulièrement les déclarations du secrétaire d'État sur la possibilité d'une intervention armée au Proche-Orient ainsi que le refus constant de Washington de recevoir la conférence de Genève. Ce jeudi matin, la Pravda publie, d'autre part, un long article consacré à la situation en Indochine : les États-Unis y sont ouvertement accusés de ne pas respecter « les paragraphes de l'accord de Paris interdisant formellement l'importation d'armes au Vietnam du Sud, sauf pour remplacer pièce par pièce les armes destructrices ».

selon le « New York Times » LES ÉTATS-UNIS ET LA GRANDE-BRETAGNE BLOQUENT LA VENTE D'UNE CENTRALE NUCLEAIRE OUEST-ALLEMANDE A L'UNION SOVIÉTIQUE.



(Dessin de PLANTU.)

JACQUES AMALRIC.

## M. COUVE DE MURVILLE : le vrai problème est au Proche-Orient.

« Depuis mai 1972, date à laquelle M. Nixon et Brenev se sont rencontrés (...) pour décider (...) de se parler le monde, les (...) rapports entre soviétiques et américains ne sont plus les mêmes », a déclaré M. Couve de Murville mercredi 15 janvier au micro de Radio-France. La décision de l'U.R.S.S. de ne pas appliquer l'accord commercial soviéto-américain est, a-t-il ajouté, « un pas de plus dans ce changement évident, motivé par des raisons de prestige et de dignité du côté soviétique ». Pour le président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, « En définitive, a-t-il ajouté, ce problème central conditionne aujourd'hui les rapports entre les deux grandes puissances et peut, dans une certaine mesure, la situation générale et la paix du monde. » Interrogé sur le rôle du Congrès dans cette affaire, M. Couve de Murville a dit : « Il est clair que l'opinion américaine n'a pas accepté, et ce n'est pas la cause du Proche-Orient, la politique de reconnaissance des deux grandes puissances ».

## AVANT LA VISITE DE M. WILSON A MOSCOU Un journaliste soviétique laisse entendre que les Britanniques pourraient profiter de la querelle avec Washington

De notre correspondant

Londres. — Le journaliste soviétique Victor Louis, dont le rôle est parfois obscur, mais qui est considéré comme une sorte d'ambassadeur officieux au Kremlin, a fait des avancées au premier ministre britannique qui doit se rendre en Union soviétique le mois prochain. Il a adressé à l'Evening News de Londres un texte annonçant que, à la suite des désaccords commerciaux entre Russes et Américains, la Grande-Bretagne pourrait développer ses échanges avec l'U.R.S.S. Son article laisse quand même apparaître quelques inquiétudes. Il soutient évidemment que les dirigeants de Moscou ne sauraient admettre une « intervention intenable » dans leurs affaires intérieures lorsque les Américains réclament des facilités d'émigration pour les juifs. M. Victor Louis s'en reconforte pas moins que les citoyens soviétiques se posent quelques questions auxquelles il s'empresse d'ailleurs de fournir la réponse. Selon lui, le Japon, la France et l'Allemagne de l'Ouest feraient

## Selon le « New York Times » LES ÉTATS-UNIS ET LA GRANDE-BRETAGNE BLOQUENT LA VENTE D'UNE CENTRALE NUCLEAIRE OUEST-ALLEMANDE A L'UNION SOVIÉTIQUE.

Selon le « New York Times », les États-Unis et la Grande-Bretagne ont protesté auprès de Bonn contre la vente d'une centrale nucléaire ouest-allemande à l'Union soviétique et ont pratiquement bloqué la transaction. La République fédérale envisageait, en effet, de vendre une centrale à 600 millions de dollars, soit 1200 mégawatts de puissance à l'Union soviétique. Cette centrale aurait été réalisée par la société R.W.T. (Rheinwerk Union) et installée près de la frontière soviétique pour qu'une partie du courant soit renvoyée vers Berlin-Ouest. Les Soviétiques auraient ainsi évité des sorties de devises et payé la centrale en fournissant du courant électrique à l'Allemagne.

## DIPLOMATIE

### Les audiences de M. Giscard d'Estaing

#### LE NOUVEL AMBASSADEUR DE HONGRIE A PRÉSENTÉ SES LETTRES DE CRÉANCE.

« La politique de détente et de coopération avec les pays socialistes constitue l'une des orientations fondamentales de la diplomatie française », a déclaré le président Giscard d'Estaing en recevant, mercredi 15 janvier, les lettres de créance du nouvel ambassadeur de Hongrie, M. Peter Veress. Le président de la République, évoquant les travaux de la conférence sur la coopération et la sécurité en Europe, a ajouté : « La France et la Hongrie suivent avec attention les travaux qui se déroulent actuellement à Genève, et qui intéressent l'avenir de notre continent. Ces travaux, qui constituent une étape importante sur le chemin de la détente, vont dans le sens du renforcement des rapports entre les nations européennes. (...) »

M. Peter Veress est né en 1928. Après des études à l'Institut supérieur des sciences politiques de Budapest, il entre en 1950 au ministère du Commerce extérieur. Conseiller commercial à Paris (1952-1953), puis à Tel-Aviv, il est nommé directeur du ministère. Il a participé à de nombreuses conférences internationales et a été nommé en 1971 vice-ministre du Commerce extérieur, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination à la succession de M. Peter Mod.

#### L'AMBASSADEUR D'IRAK REÇU A L'ÉLYSÉE.

Le général Amash, ambassadeur d'Irak, reçu mercredi 15 janvier par le président Giscard d'Estaing, lui a fait don d'une brique décorative babylonienne de l'époque de Nabuchodonosor. La conversation — a dit l'ambassadeur en quittant l'Élysée — a porté sur le renforcement des rapports franco-irakiens et le développement des relations franco-araabes. Né en 1904 à Bagdad, le général Saïd Mehdi Amash, après une carrière militaire, fut nommé ministre de la Défense en 1963, puis, en 1968, vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, avant de devenir, en 1970, président de la République. Ses carrières de diplomate a commencé à Moscou, où il fut nommé ambassadeur en 1971, avant de représenter son pays en France à partir de mai 1974.

Le général Amash est aussi un poète et un grand sportif. Il est l'auteur d'un recueil de poésies en arabe, à paraître, et de plusieurs ouvrages politiques.

● A la suite de la « Libre opinion » de M. Henri Cartan (Le Monde du 28 décembre) on nous prie de préciser l'adresse du Comité pour la défense de Youri Choukhotin et de Leonid Pliouchtch : c/o Michel Broué, 18, rue du Général-Pajol, 77-130 Montreuil.

Sur les grands problèmes posés par les rapports entre l'Est et l'Ouest, la Grande-Bretagne, même sous un gouvernement travailliste, continue de maintenir la plus grande prudence. Londres n'est pas prêt d'admettre que les négociations de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe aient atteint un stade assez satisfaisant pour qu'on puisse déjà envisager une grande rencontre finale à l'échelon des chefs de gouvernement.

JEAN WETZ.

Les audio-manuels pour réussir. Apprenez, comprenez, mémorisez rapidement grâce à CASSENTIEL L'ESSENTIEL EN CASSETTE. Les 25 premiers titres couvrent l'ensemble de la capacité et de la licence en droit. Chaque cassette de 70 minutes : 58 F. Documentation sur demande aux P.U.F., 105, bd St-Germain, 75005 PARIS.

leur par les parlementaire

t pas bon







LA MECQUE

Texte vertical sur la Mecque, mentionnant des événements religieux et politiques.

Des fedayin ont affronté des commandos israéliens dans le sud du Liban

Les forces israéliennes sont intervenues à nouveau tôt dans la matinée de ce jeudi 16 janvier dans le sud du Liban, à proximité du village de Kfar-Choubat, situé à environ 2 kilomètres au nord de la frontière israélienne.

De notre correspondant

Beyrouth. — Pour la cinquième journée consécutive, le village de Kfar-Choubat, dans le sud du Liban, a été soumis, mercredi 15 janvier, à des attaques de commandos israéliens.



annoncer par le tir de leur artillerie et l'intervention de leur aviation. Cette fois-ci, ils se sont retranchés sur les hauteurs, dans les environs du village.

Tard dans la soirée de mercredi, l'agence d'information palestinienne Wafa annonçait que le camp de réfugiés de Rachidiyah, proche de la ville de Tyr, avait fait l'objet d'un bombardement naval.

Les milieux politiques libanais et palestiniens se perdent en conjectures pour expliquer ces raids qui apparemment n'ont pas visé jusqu'ici à intimider les guerilleros palestiniens, ni à provoquer l'exode des populations des villages frontaliers.

Israël redoute les effets du différend américano-soviétique

(Suite de la première page)

A Jérusalem, on a tendance à attribuer à des motifs intérieurs la décision de Moscou. On rappelle que les portes de l'Union soviétique ont commencé à s'ouvrir devant les juifs avant même qu'il soit question de l'accord commercial.

La détente entre les Deux Grands, estime-t-on ici, a sans aucun doute créé un climat favorable à la libéralisation, dont les juifs soviétiques ont bénéficié.

Les menaces sur la détente provoquent en outre des craintes quant aux chances d'un règlement israélo-arabe.

La présence de ces éléments venus de Syrie serait la raison de l'offensive menée actuellement par les forces israéliennes.

ANDRÉ SCHEMAMA.

AFRIQUE

L'indépendance de l'Angola sera proclamée le 11 novembre 1975

De notre correspondant

Alvor. — Le processus d'accord entre le gouvernement portugais et les trois mouvements de libération délimitant le processus qui mènent à l'indépendance de l'Angola a été signé le 15 janvier à Pemba, dans l'Algarve, en présence du chef de l'Etat, le général Costa Gomes.

Le texte de l'accord a été lu par le ministre d'Etat, le major Melo et par le chef de la délégation portugaise, et le président du M.P.L.A., M. Agostinho Neto.

Un gouvernement de transition sera installé jusqu'au 11 novembre, date des élections pour l'Assemblée constituante qui devra désigner le premier président de la République.

Les autorités portugaises désigneront elles-mêmes les ministres de l'économie, des travaux publics, de l'habitat et l'urbanisme, des transports et communications.

Le 10 septembre 1974, le général Spínola a accédé à l'indépendance, à la suite de l'accord d'Alger du 26 août 1974.

Le 6 septembre 1974, l'accord de Lusaka a fixé la date de l'indépendance du Mozambique au 25 juin 1975.

Le 26 novembre 1974, l'accord d'Alger prévoit l'indépendance des îles de Sao-Tomé et Principe pour juillet 1975.

Le 19 décembre 1974, l'indépendance des îles du Cap-Vert a été édictée au 5 juillet 1975, par l'acte de Lisbonne.

Les autres territoires portugais d'outre-mer sont Maroc et île de Timor.

Le 10 septembre 1974, le général Spínola a accédé à l'indépendance, à la suite de l'accord d'Alger du 26 août 1974.

Le 6 septembre 1974, l'accord de Lusaka a fixé la date de l'indépendance du Mozambique au 25 juin 1975.

Le 26 novembre 1974, l'accord d'Alger prévoit l'indépendance des îles de Sao-Tomé et Principe pour juillet 1975.

Le 19 décembre 1974, l'indépendance des îles du Cap-Vert a été édictée au 5 juillet 1975, par l'acte de Lisbonne.

Les autres territoires portugais d'outre-mer sont Maroc et île de Timor.

Le 10 septembre 1974, le général Spínola a accédé à l'indépendance, à la suite de l'accord d'Alger du 26 août 1974.

LA QUÊTE DU PARDON ISRAÏÏ

A TRAVERS LE MONDE

Chili. DES COUPS DE FEU ONT ÉTÉ TIRÉS contre le domicile de l'ambassadeur de l'Union soviétique à Santiago.

Rhodésie. M. IAN SMITH a déclaré mercredi 15 janvier qu'il n'était pas question de remettre la Rhodésie à un gouvernement à majorité noire.

Grèce. M. GEORGES PAPADOPOULOS, ancien président de la République, a refusé de déposer devant le juge Georges Volias, commis à l'instruction pour haute trahison.

M. SOUQUIBA CHEB LE PROF D'ÉTAT PALESTINIEN

le catalogue printemps-été automne 1975

Publicité pour le catalogue 'CROISIÈRES PAQUET est paru' avec adresse 5, Bd Malesherbes - 75008 PARIS.

Publicité immobilière 'TOUWO' pour un immeuble de bureaux de 650 m² à vendre.

Publicité immobilière 'SEMICLE' pour un immeuble de bureaux de 650 m² à vendre.

PRETORIA POURRAIT HATER LA RECHERCHE D'UN RÈGLEMENT EN NAMIBIE

Jobannesburg (A.F.P.). — L'accès de l'Angola à l'indépendance, le 11 novembre prochain, pourrait décider le gouvernement sud-africain à accélérer un règlement en Namibie.

Les responsables des mouvements de libération de l'Angola, l'ancien dirigeant de l'Angola, l'ancien dirigeant de l'Angola, l'ancien dirigeant de l'Angola.

Le 10 septembre 1974, le général Spínola a accédé à l'indépendance, à la suite de l'accord d'Alger du 26 août 1974.

Le 6 septembre 1974, l'accord de Lusaka a fixé la date de l'indépendance du Mozambique au 25 juin 1975.

Le 26 novembre 1974, l'accord d'Alger prévoit l'indépendance des îles de Sao-Tomé et Principe pour juillet 1975.

Le 19 décembre 1974, l'indépendance des îles du Cap-Vert a été édictée au 5 juillet 1975, par l'acte de Lisbonne.

Les autres territoires portugais d'outre-mer sont Maroc et île de Timor.

Le 10 septembre 1974, le général Spínola a accédé à l'indépendance, à la suite de l'accord d'Alger du 26 août 1974.

Le 6 septembre 1974, l'accord de Lusaka a fixé la date de l'indépendance du Mozambique au 25 juin 1975.

LES DIFFÉRENTS ÉTAPES DE LA DÉCOLONISATION PORTUGAISE

L'accord sur l'indépendance de l'Angola constitue une nouvelle étape de la politique de décolonisation de Portugal.

Le 10 septembre 1974, le général Spínola a accédé à l'indépendance, à la suite de l'accord d'Alger du 26 août 1974.

Le 6 septembre 1974, l'accord de Lusaka a fixé la date de l'indépendance du Mozambique au 25 juin 1975.

Le 26 novembre 1974, l'accord d'Alger prévoit l'indépendance des îles de Sao-Tomé et Principe pour juillet 1975.

Le 19 décembre 1974, l'indépendance des îles du Cap-Vert a été édictée au 5 juillet 1975, par l'acte de Lisbonne.

Les autres territoires portugais d'outre-mer sont Maroc et île de Timor.

Le 10 septembre 1974, le général Spínola a accédé à l'indépendance, à la suite de l'accord d'Alger du 26 août 1974.

Le 6 septembre 1974, l'accord de Lusaka a fixé la date de l'indépendance du Mozambique au 25 juin 1975.

Le 26 novembre 1974, l'accord d'Alger prévoit l'indépendance des îles de Sao-Tomé et Principe pour juillet 1975.

Le 19 décembre 1974, l'indépendance des îles du Cap-Vert a été édictée au 5 juillet 1975, par l'acte de Lisbonne.

Les autres territoires portugais d'outre-mer sont Maroc et île de Timor.

Éthiopie

LE CHEF DE LA POLICE D'ÉRYTHRÉE REJOINT LA RÉBELLION

Adis-Abeba (Rénov). — Le chef de la police d'Érythrée, le général Goltom Gebre-Espai, qui avait disparu mardi 14 janvier à Asmara, a rejoint le Front de libération de l'Érythrée (F.L.E.) à la suite d'une rencontre, la semaine dernière, avec l'un des chefs de ce mouvement.

En décembre dernier déjà, le général Neco Tegeme avait disparu de la province de Begemder, limitrophe de l'Érythrée et du Tigré, où il était le gouverneur.

On apprend également de bonne source que le F.L.E. et le mouvement nationaliste rival, le Front de libération populaire (F.L.P.), sont parvenus, la semaine dernière, à un accord préliminaire qui devrait les conduire à surmonter leurs divergences.

Notre envoyé spécial Jean-Claude Gillebaud (Le Monde du 4 janvier 1975) signale, de son côté, la dissidence de M. Mengesha Segeou, gouverneur du Tigré, qui se serait réfugié dans un pays étranger.











# ARMÉE

## M. Soufflet : il existe des problèmes nombreux et importants

Interrogé sur l'origine des manifestations de Draguignan et de Karlsruhe, au cours desquelles des soldats du contingent ont été tués dans un acte de rébellion contre les conditions actuelles du service national, M. Jacques Soufflet a déclaré, mercredi 15 janvier, sur la chaîne télévisée France 2 :

« Les responsabilités, comme dans toutes choses humaines, sont très partagées. J'ai des responsabilités... C'est certain. Peut-être n'ai-je pas senti à chaque instant assez nettement ce qu'il fallait faire. Mais peut-être que le commandement, aussi, partage un certain nombre de responsabilités. La formation par exemple, est très difficile à diffuser dans ce grand corps qu'est l'armée ; j'ai pu le constater tout récemment. »

« Vous-même, a-t-il dit en s'adressant au journaliste qui l'interrogeait, vous portez des responsabilités. Il s'agit de tirer d'un problème de fond d'ordre national. Alors, il me semble que, quand on donne trop de publicité à un certain nombre de manifestations ou un certain nombre de déclarations, qui vont contre l'institution même qui est au service de la nation, on porte tort à la nation elle-même. »

Sur la chaîne télévisée TF 1, le même jour, le ministre de la défense a déclaré : « A Draguignan, les manifestations ont mis en avant des brimades qui s'exerceraient dans l'armée ou aussi des manifestations de racisme alors que, à Karlsruhe, les soldats ont des permissions et de voyages prohibés pour ces permissions. Les phénomènes sont donc pas tout à fait identiques. »

Le ministre a laissé entendre que des sanctions seront prises contre les soldats qui ont manifesté en République fédérale d'Allemagne.

Ce qu'il faut dire, et de la manière la plus objective et la plus franche, c'est qu'il existe des problèmes dans l'armée, à la fois au niveau des militaires de carrière et des appelés. Ces problèmes sont nombreux et qu'ils sont importants ; que des monarques ici je leur ai accordé une certaine priorité, et puis, je n'ai jamais parlé de réformes pour les appelés ou les soldats du contingent. J'ai simplement pensé, après quelques semaines de réflexion, qu'il fallait améliorer d'une façon sensible les conditions d'exécution du service militaire, car j'ai constaté également que ce service militaire était admis par la quasi-unanimité, à la fois de l'opinion publique et surtout de l'opinion parlementaire », a conclu M. Soufflet.

### A Paris

## LE COMITÉ DE SOUTIEN A UN INSOUFISANT EST ATTAQUÉ PAR DES JEUNES GENS

Quatre personnes qui participaient mercredi soir 15 janvier, à Paris, dans le XI<sup>e</sup> arrondissement, à une réunion d'un comité de soutien à un insoumis ont été blessées à coups de matraques et de barres de fer par un groupe d'une dizaine de jeunes gens masqués. Ces-ci ont également assailli le local de l'association parolante, sitée 17, rue de Charonne, où se tenait la réunion. Mme Bémy, cinquante-quatre ans, mère de M. Bernard Bémy, déserteur armé, qui doit prochainement comparaître pour refus d'obéissance devant le tribunal permanent des forces armées de Rouen, est au nombre des blessés.

Cette agression est revendiquée par le « Groupe d'intervention nationaliste », qui dans un tract marqué de la croix celtique, affirme : « Nous défendons l'honneur de l'armée. Une personne se réclamant de ce groupe a déclaré dans un communiqué que « les nationalistes ne tolèrent pas que les agents de la police française insultent l'honneur de l'armée française et tentent de briser son unité », et que « toute réunion antinationaliste sera dénoncée comme une insulte à l'honneur de l'armée ». Une réunion du comité antinationaliste (CAN) devait avoir lieu le même soir dans une salle voisine de ce local.

# ÉDUCATION

## A PARTIR DE LA RENTRÉE 1975

## Le secrétariat d'État aux universités veut diffuser des émissions de télévision

A la prochaine rentrée scolaire et peut-être même dès juillet 1975, des émissions universitaires devraient faire leur apparition sur les écrans de télévision. C'est du moins ce que cherche à obtenir le secrétariat d'État aux universités. Depuis plusieurs semaines déjà, des pourparlers ont été engagés avec les présidents des sociétés TFL A 2 et FR 4.

Le projet du secrétariat d'État aux universités est de réaliser des séries d'émissions de 15 minutes chacune, diffusées au minimum une fois par mois à la télévision. Celles-ci ne prépareraient pas à des examens mais viseraient à « élargir la culture générale des téléspectateurs ». Déjà l'IFI a donné son accord et envisage de diffuser des émissions de dimanche soir après 21 heures 30.

Le secrétariat d'État n'ayant pas de crédits pour assurer de telles émissions cherche à négocier des coproductions avec les sociétés de télévision. Une telle solution lui permettrait de ne pas payer le temps d'antenne, dont le prix a triplé en deux ans pour atteindre 25 000 francs l'heure. La réalisation pourrait se faire dans les différents établissements publics dépendant du secrétariat d'État aux universités (Conservatoire national des arts et métiers, Ecole normale supérieure de Saint-Clément, Centre national de la recherche scientifique) ou par les sociétés de télévision. Le secrétariat d'État souhaite faire appel à des réalisateurs de renom plutôt qu'à des pédagogues.

Des contacts ont également été pris avec l'Institut de l'audiovisuel : M. Azag, conseiller technique au cabinet du secrétaire d'État chargé des techniques et moyens audiovisuels, fait partie du conseil d'administration de cet établissement. L'Institut pourrait accepter des coproductions qu'il ferait diffuser dans la tranchée horaire qui lui est réservée le dimanche à 23 heures sur TF 1.

« Bien que dans l'immédiat le secrétariat d'État envisage pas de créer une institution dans le genre de l'Open University anglaise, c'est-à-dire de dispenser sur les ondes nationales un enseignement universitaire aboutissant à l'acquisition de diplômes, il ne rejette pas le projet à long terme. Des discussions ont déjà

été engagées à ce propos avec M. Raymond directeur de l'Office français des techniques de l'éducation (OFATEME).

Des sociétés privées de production cinématographique seraient vivement intéressées par les émissions universitaires et ont déjà contacté le secrétariat d'État. Mais la nouvelle société de production d'émissions de télévision de M. Edeline n'a pas encore été sollicitée. — C. C.

Le Syndicat national de l'enseignement technique agricole public (SNETAP), affilié à la Fédération de l'éducation nationale, s'associe à la semaine d'action organisée par le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup) du 20 au 24 janvier (Le Monde du 16 janvier). Le SNETAP s'estime en effet « pleinement concerné par les problèmes soulevés : budget, statuts et carrières des enseignants, place de la recherche » et appelle ses sections de l'enseignement supérieur agricole à prendre contact avec les sections SNE-Sup au plan local.

Le sort des mathématiques de la décision a Dauphine. — Une délégation d'étudiants de mathématiques de la décision de l'université de Paris-Dauphine en grève depuis le 6 janvier, a été reçue le 15 janvier par M. Jacques Béguin, conseiller technique au secrétariat d'État aux universités. La dispersion prochaine des maîtres d'université entraînerait en effet, la suppression du diplôme sanctionnant leurs études à la fin du second cycle. Le secrétariat d'État a décidé de demander au président de l'université Paris-Dauphine, M. Paul Didier, de solliciter une habilitation pour une maîtrise de « mathématiques et d'applications fondamentales ».

## NOMINATIONS ET PROMOTIONS MILITAIRES

Sur la proposition de M. Jacques Soufflet, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 15 janvier a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● **Conseil supérieur de l'armée de terre pour 1975.** — Sont nommés : vice-président, le général d'armée de Boisjoly ; membre de droit, le général d'armée Vaillant ; membres, les généraux de corps d'armée Langlois, Villamet, Collin-Labarthe, Clave, Buffon, Toussaint, Favreau et Roulier, les généraux de division Oddo et Viro.

● **Terr.** — Sont promus : général de brigade, le colonel Forier et Agostini. Est nommé directeur de l'intendance de la première région militaire (Paris), l'intendant général de deuxième classe Courau.

Sont promus : général de brigade de réserve, les colonels Guillot, Denoyes, Vial, Rouquet, Claveau et Montchaux.

● **Conseil supérieur de l'armée de l'air pour 1975.** — Sont nommés : vice-président, le général d'armée aérienne Grigaut ; membre de droit, le général d'armée aérienne Mitterrand ; membres, les généraux de corps aérien Farinet, Loubet, Briaud, Ribentier, Saint-Cricq et Eret.

● **Air.** — Est promu : général de division aérienne, le général de brigade aérienne Fleury. Sont nommés : commandant en second de la force aérienne tactique et la 1<sup>re</sup> région aérienne (Géral), le général de brigade aérienne Groullier ; adjoint au général commandant la 2<sup>e</sup> région aérienne (Paris-Villacoublay), le général de brigade aérienne Chavet.

Est réintégré dans les cadres, le général de division aérienne Cardot, mis en congé définitif du personnel navigant.

Est admis dans la deuxième section (réserve), par anticipation et sur sa demande, le général de brigade aérienne Christienne.

● **Conseil supérieur de la marine pour 1975.** — Sont nommés : vice-président, l'amiral Joffre-Noulet ; membre de droit, l'amiral Jéhu ; membres, les vice-amiraux de corps de la marine, les vice-amiraux Gullion, Sanguinetti et les vice-amiraux Le Franc et Caillot.

● **Marine.** — Est promu : contre-amiral, le capitaine de vaisseau Menetrier. Est admis, par anticipation et sur sa demande, dans la deuxième section (réserve), l'ingénieur général de deuxième classe Blin.

● **Armement.** — Est admis par anticipation et sur sa demande, dans la deuxième section (réserve), l'ingénieur général de deuxième classe Blin.

● **Gendarmerie.** — Est promu général de brigade dans la deuxième section (réserve), le colonel Maîtreux.

# AÉRONAUTIQUE

## Le gouvernement travailliste va nationaliser deux des principaux constructeurs britanniques

Londres (A.F.P.). — Le gouvernement travailliste de M. Wilson a annoncé mercredi 15 janvier qu'un organisme public, l'Office de l'aéronautique de Grande-Bretagne, prendra le contrôle des deux plus importantes firmes aéronautiques britanniques, British Aircraft Corporation (BAC) et Hawker-Siddeley, ce qui équivaut à une nationalisation de ces deux entreprises.

Le ministre de l'Industrie, M. Anthony Wedgwood-Benn a précisé que le futur Office de l'aéronautique jouira d'une certaine autonomie et que les interventions du gouvernement se limiteront aux orientations générales de son activité et à la protection de ses investissements publics. Le président et les administrateurs de l'Office seront nommés par le gouvernement.

M. Wilson voudrait faire approuver ce programme de prise de contrôle du secteur de l'industrie aéronautique en Grande-Bretagne par le Parlement avant les vacances de l'été.

Le gouvernement travailliste avait annoncé son intention de nationaliser ce secteur — ainsi que les chantiers navals et les câbles à bâtir — dans le discours du Trône au Parlement le 15 octobre 1974.

M. Wedgwood-Benn a expliqué que, depuis dix ans, l'État britannique avait dépensé l'équivalent de 2 500 millions de livres au profit de l'industrie aéronautique, à des fins civiles et militaires. « Quand un secteur économique a été créé par le gouvernement, il est particulièrement nécessaire qu'un tel secteur reste contrôlé par le gouvernement. » Le ministre a indiqué que les porteurs d'actions des deux sociétés seront « équitablement indemnisés », mais il n'a pas précisé les bases de cette indemnification.

La nationalisation de l'essentiel de l'industrie aéronautique a été accueillie par un concert de protestations de la part de l'opposition conservatrice. Le porte-parole des conservateurs, le Michael Resettle, ancien ministre de l'Aéronautique, a affirmé que cette nouvelle « jéro la fois de tous les conservateurs de la Grande-Bretagne ».

En revanche, le projet gouvernemental ne peut que satisfaire la gauche travailliste, dont les relations avec M. Wilson se sont tendues ces derniers temps.

Rolle-Royce, la célèbre firme de moteurs d'avion qui construit également les réacteurs du Concorde avec la firme française SNECMA, est nationalisée depuis 1971. Le projet de M. Wilson ne concerne pas les autres entreprises aéronautiques — comme Westland (hélicoptères), Scottish Aviation (Paléy-Britain-Norman avions civils légers).

British Aircraft Corporation et le secteur aéronautique de la société Hawker-Siddeley — qui a d'autres activités non concernées par le projet de nationalisation des travaillistes — emploient environ 25 000 personnes et assurent 50 % environ du chiffre d'affaires global de l'industrie aéronautique britannique. British Aircraft Corporation consacre actuellement le Concorde, le moyen-courrier BA-111, le bi-réacteur d'appui tactique et d'entraînement Jaguar, le chasseur-bombardier V-bloc et le C.A. Toronado à hélice variable, une série de missiles tactiques.

Hawker-Siddeley fabrique le moyen-courrier Trident, les avions civils BS-703 et HS-123, la voiture à moteur à réaction supersonique, l'appareil militaire à décollage et atterrissage verticaux Harrier, l'avion d'entraînement Hawk, l'avion de reconnaissance maritime Nimrod et des missiles tactiques.

# SOCIÉTÉ

## La loi sur l'interruption volontaire de la grossesse n'est pas contraire à la Constitution décide le Conseil constitutionnel

Selon une décision du Conseil constitutionnel prise le 15 janvier 1975 et publiée au « Journal officiel » du 16, « les dispositions de la loi relative à l'interruption volontaire de la grossesse ne sont pas contraires à la Constitution ».

Cette décision fait suite à la requête en annulation déposée par quatre-vingt-un députés appartenant pour la plupart à la majorité (« Le Monde » du 24 et du 25 décembre 1974).

Le Conseil constitutionnel fonde sa décision sur les considérations suivantes :

« Considérant que l'article 61 de la Constitution ne confère pas au Conseil constitutionnel un pouvoir de décision identique à celui du Parlement, mais lui donne seulement compétence pour se prononcer sur la conformité de la loi à la Constitution ;

« Considérant que l'article 61 de la Constitution ne confère pas au Conseil constitutionnel un pouvoir de décision identique à celui du Parlement, mais lui donne seulement compétence pour se prononcer sur la conformité de la loi à la Constitution ;

« Considérant, en premier lieu, qu'en vertu de l'article 61 de la Constitution, « les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie » ;

« Considérant que, si ces dispositions confèrent aux traités, dans les conditions qu'elles définissent, une autorité supérieure à celle des lois, elles ne prescrivent ni n'imposent que le respect de ce principe doit être assuré dans le cadre du contrôle de la conformité des lois à la Constitution ;

« Considérant, en effet, que les décisions prises en application de l'article 61 de la Constitution revêtent un caractère absolu et définitif, et qu'il résulte de la promulgation et de la mise en application de toute disposition de la loi, la supériorité des traités sur les lois, dont le principe est posé à l'article 61 précité, présente un caractère à la fois relatif et contingent ;

« Considérant que, dans ce cadre, à ce qu'elle est limitée au champ d'application du traité et, d'autre part, à ce qu'elle est limitée à la réalisation de ce traité et au moment où doit s'appliquer le respect de cette condition ;

« Considérant qu'une loi contraire à un traité ne serait pas, pour autant, contraire à la Constitution ;

« Considérant qu'ainsi le contrôle du respect du principe énoncé à l'article 61 de la Constitution ne saurait s'exercer dans le cadre de l'examen prévu à l'article 61, en raison de la différence de nature de ces deux contrôles ;

« Considérant que, dans ces conditions, il n'appartient pas au Conseil constitutionnel, lorsqu'il est saisi en application de l'article 61 de la Constitution, d'examiner la conformité d'une loi aux stipulations d'un traité ou d'un accord international ;

« Considérant, en second lieu, que la loi relative à l'interruption volontaire de la grossesse respecte la liberté des personnes appelées à recourir ou à participer à une interruption de grossesse, qu'il s'agisse d'une situation de détresse ou d'un motif thérapeutique ; que, dès lors, elle ne porte pas atteinte au principe de liberté posé à l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ;

« Considérant que la loi déférée au Conseil constitutionnel n'admet qu'il soit porté atteinte au principe du respect de tout être humain dès le commencement de la vie, rappelés dans son article 1<sup>er</sup> qu'en cas de grossesse, « selon les conditions et limitations qu'elle définit » ;

« Considérant qu'aucune des dérogations prévues par cette loi n'est, en l'état, contraire à l'un des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République ni ne méconnaît le principe énoncé dans le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, selon lequel la nation garantit à l'enfant la protection de la santé, non plus qu'aucune des autres dispositions ayant valeur constitutionnelle édictées par le même texte ;

« Considérant, en conséquence, que la loi relative à l'interruption volontaire de la grossesse ne contredit pas les textes auxquels la Constitution du 4 octobre 1958 fait référence dans son préambule non plus qu'aucun des articles de la Constitution. »

« Art. 1<sup>er</sup>. — Les dispositions de la loi relative à l'interruption volontaire de la grossesse, déférée au Conseil constitutionnel, ne sont pas contraires à la Constitution. »

## Mme VEIL : la loi entrera très vite dans les mœurs.

Interrogée jeudi matin au micro d'Europe 1, Mme Simone Veil, ministre de la santé, a déclaré que la décision du Conseil constitutionnel ne l'avait pas surprise : « J'ai toujours pensé que, juridiquement, la loi n'était pas en opposition avec la Constitution. Je crois que très vite elle entrera dans les mœurs dans l'esprit de tous. »

Mme Veil a annoncé que les décrets d'application seront publiés dans les prochains jours, en cours de préparation. Selon Mme Veil, ils pourraient être publiés avant la fin de ce trimestre.

## Compétence restreinte

On glose beaucoup sur la décision rendue le 15 janvier par le Conseil constitutionnel, compte tenu du caractère hautement politique et passionnel du domaine qu'elle concerne, du nouveau champ qu'elle ouvre au commentaire juridique. Dès à présent, toutefois, plusieurs « points forts » sont perceptibles. Le premier — le plus important — est trait de l'étendue de la compétence que se reconnaît le Conseil, le second à la valeur respective des traités internationaux et des lois internes à chaque Etat.

Un sens restreint à l'acte — l'article 61 — qui n'est pas sans lien avec l'article 61, le Conseil se dérobe devant la compétence internationale qu'il aurait pu se reconnaître à l'occasion de ce dossier ?

L'autorité des traités. Deux ordres de considérations peuvent avoir joué.

L'ineffectivité de l'examen des principes juridiques. Le droit international public — celui qui règle les rapports entre Etats — pose que le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés (par le Parlement) ont, dès leur publication (sur Journal officiel), une autorité supérieure à celle des lois (sous réserve toutefois de l'application de la loi relative à la ratification) ». Or, le traité est supérieur à la loi. C'est ce que reprend la Constitution française dans son article 61 : « Les traités



# EQUIPEMENT ET RÉGIONS

## URBANISME

### Les dispositions du projet de loi foncière

Le nouveau projet de réforme foncière de M. Robert Galley, ministre de l'équipement, dont les principes ont été étudiés par le conseil des ministres réuni le 15 janvier, devrait aboutir à un avant-projet plus détaillé d'ici à la fin du mois de mars. Un projet de loi sera ensuite déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, mais son inscription à l'ordre du jour de la prochaine session parlementaire n'a pas encore été décidée. Il remplacera le texte prévoyant la création d'une taxe locale d'urbanisation déposée en 1973 par M. Olivier Guichard, alors ministre de l'aménagement du territoire et de l'équipement. Le projet en cours de mise au point par M. Galley, comprend les trois volets suivants :

- **MUNICIPALISATION DES DROITS DE CONSTRUIRE :** 2 milliards de recettes. Un plafond général fixé par la loi déterminera la limite de la densité de construction dont peut bénéficier un propriétaire. Si les règles d'urbanisme applicables autorisent une construction plus dense, le droit de construire au-dessus de ce plafond légal devra être acheté auprès de la collectivité à une valeur proportionnelle à celle du terrain.
- **DROIT DE PREFERENCE :** Des achats au coup par coup.

Des sommes prévues par les propriétaires qui dépasseront le plafond légal seront versées aux collectivités locales, qui devront les dépenser pour créer des espaces verts publics ou acheter des terrains destinés aux logements ou aux équipements sociaux. Selon des premières évaluations, les sommes recueillies pourraient atteindre 2 milliards de francs. Cette mesure, selon le ministre de l'équipement, est un avantage suivant la baisse de la valeur des terrains les plus chers ; suppression des espoirs de spéculation et de dégrèvement pour certains agglomérations et à la conservation du patrimoine ancien.

- **PARTICIPATION :** un droit nouveau pour les associations d'habitants. D'autres dispositions, qui seront insérées dans le projet de loi, faciliteront la participation des habitants et simplifieront le droit d'urbanisme. On peut citer notamment :
  - Le droit reconnu aux associations de porter partie civile à l'occasion des poursuites pour infraction au code de l'urbanisme ;
  - L'augmentation du montant

### A PROPOS DE... UNE STATISTIQUE AMÉRICAINE

#### Les Français et le téléphone

Les Français sont, après les Américains et les Japonais, les plus grands utilisateurs de téléphone.

Selon les statistiques publiées par la compagnie américaine A.T.T. (American Telephone and Telegraph), les Américains ont passé en 1973 188 milliards de communications, soit quatre fois plus que les Japonais (46 milliards de communications) et le même nombre. Quant aux Français, on les a crédités de 23 milliards de communications ; ils sont suivis par les Canadiens, 19 milliards, les Allemands,

les Suédois et les Britanniques avec chacun 15 milliards de communications passés en 1973.

Les performances des Français sont d'autant plus méritoires qu'ils se trouvent dans le peloton de queue pour l'équipement téléphonique. Le nombre de téléphones par habitant y est le plus faible des grands pays industrialisés. La France disposait à la fin de 1973 de 27,7 téléphones pour 100 habitants, au lieu de 28,7 en Allemagne, 34 au Royaume-Uni, 41 au Japon, 52,3 au Canada, 61,2 en Suède et 65,5 aux États-Unis.

#### EMBOUTILLAGE AUX CHÈQUES POSTAUX

Le syndicat C.F.D.T. des chèques postaux de Paris indique dans un communiqué, publié le 15 janvier, que « le trafic quotidien n'est plus écoulé dans les vingt-quatre heures, ce qui n'est pas sans conséquences pour l'ensemble des usagers. La dégradation du service rendu aux usagers, indique encore le syndicat, va de pair avec l'aggravation des conditions de travail du personnel. Les six mille suppressions d'emplois effectuées à la fin de 1973 créent une situation telle que la plupart des services fonctionnent à raison de 50 % des postes occupés par du personnel formé. »

#### Devant le guichet

Les chèques postaux, comme le courrier, subissent les contrecoups de la grève des P.T.T. Cinq millions d'opérations de remise en souffrance à Paris et la situation ne sera rétablie qu'en avril, selon l'administration, qui s'efforce d'atténuer les inconvénients de ce retard pour les usagers. Elle a décidé, notamment, de donner une priorité aux versements de salaires, de pensions ou de retraites, de faciliter les retraites, de faciliter les décaissements de chèques de chèques postaux, en particulier au bureau central de la rue de Valenciennes, à Paris dans le 19<sup>e</sup> arrondissement.

« Des réclamations, nous en avons jusqu'à », l'histoire place la main à hauteur de sa frange pour indiquer le niveau atteint par cette crise. Une file d'usagers inépuisables s'étire devant une jeune femme impatiente qui les accueille en fonction de leurs difficultés. Tout le monde tient un chèque à la main, des feuilles de salaires ou des avis de virement ; on vient demander des renseignements sur les P.T.T., de ses retards et de ses erreurs.

#### UNE ATTAQUE DE FRONT CONTRE LA SPÉCULATION

Spéculation et densification sont attaquées de front et non plus par le biais d'une fiscalité proportionnelle à la valeur des terrains, comme cela était envisagé dans le projet de taxe locale d'urbanisation (T.L.U.) mis au point en 1973 par M. Guichard.

M. Galley propose par conséquent de modifier le programme commun de la gauche. Toutefois, les collectivités locales exercent leur droit de préférence en respectant la limite du marché et ne pas comme le souhaite la gauche selon un prix « gelé » et fixé par l'administration. D'autre part, les recettes permettant de faire passer à la machine P.T.T. proviennent des sommes qui seraient payées aux communes les propriétaires qui dépasseront le seuil autorisé par la loi et non pas d'une taxe foncière calculée d'après la valeur des terrains bâtis et non bâtis. Le programme commun pour l'objectif de faire sortir les biens fonciers de l'économie de marché ; le projet du gouvernement veut seulement donner aux maires des moyens d'empêcher les excès du marché.

M. Galley sur-tout il plus de chance que ses prédécesseurs ? Le gouvernement, dans son ensemble, acceptera-t-il de réparer en particulier à l'occasion de la mise au point détaillée du projet. Le Parlement votera-t-il le texte ? Le ministre se heurtera lui aussi — mais plus nettement encore en raison de l'orientation « socialisante » du nouveau projet — aux promoteurs et aux propriétaires à qui on a laissé depuis trop longtemps les mains libres pour spéculer. La volonté politique sera plus que jamais nécessaire pour faire aboutir ce projet, dont on dit toutefois qu'il a l'appui de l'élusé.

ALAIN FAUJAS.

#### TRANSPORTS

##### LE GOUVERNEMENT GREC NATIONALISE LA COMPAGNIE OLYMPIC AIRWAYS

Le gouvernement grec a décidé de nationaliser la compagnie aérienne Olympic Airways, qui fut fondée en 1956 par M. Adolphe Oinas. Le ministre de la coordination et du plan a précisé que la mesure, est rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier et que les détails de l'accord seront rendus publics ultérieurement, lorsque les experts auront estimé les biens de la compagnie, ainsi que le montant de dédommagement qui sera versé à son propriétaire.

M. Oinas avait démissionné unilatéralement, le 19 décembre dernier, l'accord signé en 1956 et reconduit en 1968, qui lui assurait, jusqu'en 2002, le monopole d'exploitation des lignes aériennes grecques. Il s'était vu refuser par le gouvernement, au mois de septembre dernier, une détaxation du carburant et un prêt de 60 millions de dracmes à 2,5 % de taux d'intérêt.

Les avions de la compagnie, qui emploie huit mille cinq cents personnes, sont évalués à environ 4 milliards de dracmes. Une note en trente avions, vingt-sept appartenant à des sociétés contrôlées par M. Oinas.

#### L'INDE

##### ACHÈTE DES AVIONS AIRBUS POUR SES LIGNES INTÉRIEURES

New-Delhi (A.P.F.). — L'Inde a décidé d'acheter quatre avions Airbus européens de transport civil Airbus et de prendre une option pour deux appareils supplémentaires du même type, approuvé au mois de janvier dernier de bonne heure, à New-Delhi. L'Airbus A-300, à la production d'égale coopération les Français, les Allemands, les Néerlandais et les Anglais, est un avion moyen-courrier conçu pour de nombreux passagers et pouvant transporter près de trois cents passagers. Il a été estimé adapté aux besoins du pays, où les lignes intérieures couvrent de grandes distances et transportent un nombre élevé de passagers. C'est la compagnie nationale Indian Airlines qui sera vraisemblablement appelée à mettre en service l'Airbus et dont les besoins totaux pour quatre à une dizaine d'appareils.

#### Faits et projets

**Circulation**

- **NOUVEAU PRÉSIDENT À LA PRÉVENTION ROUTIÈRE.** — M. Henry Cuny, qui exerçait les fonctions de président de la Prévention routière depuis juin 1968, a donné sa démission. Il sera remplacé, à partir du 1<sup>er</sup> mars prochain, par M. Claude Raynal, président du groupement technique « Accidents » de la Fédération française des sociétés d'assurances.

**Environnement**

- **LARZAC : C'EST TOUJOURS NON.** — Le comité de Sauvegarde du Larzac, qui groupe conseil général, divers syndicats et les organismes professionnels de l'Aveyron, exprime à nouveau son opposition à l'extension du camp militaire et son appel total aux cultivateurs.
- **P.T.T.**
- **CABLE TÉLÉPHONIQUE ENTRE LE MAROC ET LE SÉNÉGAL.** — Les administrations des P.T.T. du Maroc et du Sénégal ont décidé de prolonger vers le sud jusqu'à Dakar l'actuelle liaison téléphonique sous-marine reliant la France au Maroc (Penmarc'h-Casablanca). La liaison Casablanca-Dakar doit être mise en service en avril 1977 et permettra alors l'échange de six cent quarante communications simultanées. Un protocole en outre a été signé qui prévoit le prolongement de ce câble transatlantique jusqu'à Abidjan, en Côte-d'Ivoire.

**Pêche**

- **LES TERRE-NEUVAS PARTENT.** — Les chalutiers de grande pêche immobilisés à Saint-Malo, à Bordeaux et à Fécamp par suite d'une grève des équipages vont sans doute prendre la mer. Dans ce dernier port, trois bateaux sur cinq ont appareillé le 15 janvier.
- Les armateurs ont accepté de voter intégralement au maximum la part de pêche qui leur revient dans la dernière campagne en se fondant sur un prix net, disent les syndicats, qui souhaitent qu'il puisse être éventuellement révisé.

#### ENVIRONNEMENT

##### LES RÉSULTATS DU CIANE

#### Le gouvernement renonce à protéger la mer

Le Comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement (CIANE) s'est réuni le 15 janvier, pour répartir les crédits du Fonds interministériel d'action pour la nature et l'environnement (FIANE). Il ne s'agit pas de crédits supplémentaires, mais M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie, avait annoncé que ce retard serait compensé par l'importance et la nouveauté des décisions prises.

On attendait en effet la définition d'une nouvelle politique de protection du milieu marin, assortie de moyens importants. Non seulement le ministère de la qualité de la vie, mais le ministre promoteur et responsable de cette politique, mais il devait fédérer sous sa houlette les divers organismes de recherche qui s'occupent de la mer, envoyer sur le littoral une demi-douzaine de fonctionnaires nouveaux — le délégué à la mer et aux océans — et même se voir doter un jour d'un corps de gardes-côtes à l'instar des États-Unis. De tout ce dispositif, le gouvernement n'a pratiquement rien retenu. Les services de M. Jarrot établiront des normes et des règles pour la mer, et ils auront un droit de regard sur les laboratoires. Leur rôle s'arrêtera là.

- **Crédits « coups de pouce »**
- **Le CIANE** s'est donc borné, comme à l'accoutumée, à répartir des crédits « coup de pouce » d'une valeur totale de 60 millions. Ces incitations financières disséminées sur de multiples projets, vont inciter les collectivités locales, les particuliers et les autres administrations à dépenser au total 400 millions. Les opérations ainsi lancées sont les suivantes :
  - **Littoral :** construction de vingt-deux stations d'épuration, régénération de plusieurs étangs languedociens, nettoyage de plages sur la Côte d'Azur, lancement de sept études d'aménagement, création d'un camping de dissuasion aux Saintes-Maries-de-la-Mer, achat d'une presqu'île dans le golfe d'Adjaccio.
  - **Eaux intérieures :** lancement d'un concours de modèles de petites stations d'épuration, construction de barrages sur la Vézère, sauvetage de plusieurs lacs et rivières, Signature de trois nouveaux contrats de branche avec les féculeries, les levureries et les distilleries. Les uns et les autres vont coûter 165 millions en quatre ans pour épurer leurs rejets.
  - **Air :** création d'un réseau d'aériens contre la pollution atmosphérique à Paris, à Bordeaux, à Toulouse, à Lyon et à Roissy.
  - **Déchets :** ramassage des carcasses de voitures dans deux nouveaux départements, ouverture de centres de traitement de déchets industriels à Lyon, à Pos et à Saint-Nazaire.
  - **Bruit :** vingt et une brigades antibruit, fournies par la gendarmerie, s'élanceront aux alentours déjà en service.
  - **Villes :** aménagement du parc de la Courneuve et transformation de l'ex-poudrière de Sevran (Seine-Saint-Denis) en espace vert, démolition du cadavre de vie à Chambéry, Rochefort, Auxerre, Lille-Est et dans les zones minières du Nord-Pas-de-Calais.
  - **Nature :** acquisition d'un massif boisé de 335 hectares dans le parc de Cévennes et construction de « portes » dans le parc des Pyrénées.
  - **Carrières :** des périmètres d'exploitation et de réaménagement coordonnés seront délimités par les préfets. Le redoublement de ces zones, proposé par le ministère de la qualité de la vie, n'a pas été accepté. Elle aurait permis de compenser, au bénéfice des communes, les nuisances entraînées par l'exploitation intensive du secteur et de financer les réaménagements nécessaires et l'achat des terrains.

En revanche, la taxe parafiscale, dont le principe a été approuvé le 28 novembre 1974, pourra être appliquée à la fin de cette année. De l'ordre de 5 centimes la tonne de granulats, elle permettra de financer les

#### BIENFAISANCE

##### UN CENTRE D'ÉTUDES ET D'INFORMATIONS ET UNE BANQUE DU VOLONTARIAT ONT ÉTÉ INAUGURÉS À PARIS.

Un centre d'études et d'informations du volontariat ainsi qu'une banque du volontariat ont été inaugurés, mercredi 15 janvier, à Paris (1). Créé à l'initiative de vingt-cinq associations d'entraide et de bienfaisance, le centre sera chargé de rassembler la documentation et les informations relatives au volontariat et de gérer toutes autres activités de nature à promouvoir ce volontariat. La banque, elle, ouvre tous les jours, y compris le samedi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, sera mise à la disposition de personnes qui souhaitent s'engager dans une action bénévole non rémunérée et engage au service de la bienfaisance. C'est la banque servira d'intermédiaire entre les organismes privés d'ordre social et culturel à but non lucratif, employant des volontaires et tous ceux qui souhaiteraient œuvrer dans ce sens.

Parmi les vingt-cinq associations groupées dans ce centre d'études et d'informations figurent notamment la Croix-Rouge française, le Secours populaire français, le Secours catholique, l'Association des paralysés de France, l'Union nationale inter-fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux, l'Association pour le volontariat en Europe, Droque et Jeunesse...

(1) 102, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75009 Paris.

Le Père Gauthier Pierre Dubois, franciscain français, vient d'être nommé par Paul VI vicaire apostolique d'Istanbul et évêque titulaire d'Atena.



**COMITOUR**  
votre tourisme-conseil  
161, RUE SAINT-HONORÉ  
PARIS 1 TEL 260 38 55

**Montaire de la grosse**  
**à la Constitution**  
constitutionnel

Mme VEIL : la loi n'est pas dans les mains des députés

Enseignants ou élèves  
IMPROVE YOUR ENGLISH



# JUSTICE

## Le tribunal de grande instance de Paris rend quarante-six mille jugements correctionnels par an...

Malgré la bombe qui avait endommagé une heure et quart plus tôt les locaux de la Cour de cassation, M. Lecanvet, garde des sceaux, et Mm Dorlhac, secrétaire d'Etat à la condition pénitentiaire, ont assisté mercredi 15 janvier, au palais de justice de Paris, à l'audience solennelle de rentrée du tribunal de grande instance.

Dans son allocution, M. Jean Micheud, premier placet est passé de 7 351 à 8 703. Entre le 15 juillet et le 15 septembre 1974, le nombre fut de 1 111 contre 776 pour la même période de 1973. Dans le domaine, nouveau, des « référés-provision », créés par un décret du 17 décembre 1973, 406 ordonnances ont été rendues en 1974.

### L'ATTENTAT DU PALAIS DE JUSTICE A ÉTÉ REVENDIQUÉ PAR UN COMITÉ DE SOUTIEN AUX DÉTENUÉS DES GARI.

L'attentat qui a endommagé, mercredi 15 janvier, à 13 h. 45, la galerie Saint-Louis de la Cour de cassation au palais de justice de Paris (nos dernières pages), a été revendiqué par un correspondant anonyme. Celui-ci, qui a téléphoné à l'agence France-Presse dans la soirée de mercredi, a précisé qu'il s'agit d'un acte de soutien aux détenus des GARI (Groupes d'action révolutionnaires internationalistes), mouvement qu'il a appelé « Groupe autonome libertaire des magistrats ».

Le dépôt de la bombe avait été annoncé par l'agence France-Presse, au standard du palais de justice, au bâtiment Lasserre et à un journaliste de la presse judiciaire. Deux heures après l'attentat, leurs auteurs ont fait parvenir à l'AFP le communiqué suivant :

« Après le refus par Lecanvet du statut politique pour les inculpés des GARI, nous nous voyons dans l'obligation de répondre par les moyens appropriés à cette intrusion manifeste de l'exécutif dans le judiciaire. »

« En déclinant l'effigie de Saint-Louis, image historique de la justice d'Etat, nous adreßons une protestation, comme à l'habitude, de rendre immédiatement au caméraman inculpés les possibilités de se défendre politiquement. »

« Incendie au commissariat de police de Clermont-Ferrand. — Des membres des Groupes d'action révolutionnaire internationalistes (GARI) ont revendiqué, dans la soirée du mercredi 15 janvier, un important incendie qui a dévasté peu après midi un immeuble de la Cité administrative, rue Pétisier, à Clermont-Ferrand, où est notamment installé le commissariat central de la ville. Les dégâts causés par le sinistre sont considérables : ils pourraient atteindre plusieurs millions de francs. »

### En Belgique

#### Le procès « par épisodes » des frères Melchior

De notre correspondant

Bruxelles. — Devant le tribunal correctionnel de Mons s'est poursuivi, mercredi 15 janvier, le procès des Trois Saints-Cœurs, une secte religieuse créée par les trois frères Melchior et qui est accusée d'avoir enlevé, en 1972, une jeune femme, Carmen Deverchin, mineure d'âge. Les frères Melchior avaient notamment « nommé » Carmen Deverchin que, « véritable Vierge Marie du vingtième siècle », elle devait donner le jour, sans intervention, à deux enfants, un garçon et une fille, « destinés à régénérer le monde ».

Deux des trois frères Melchior comparaient mercredi, le troisième est en France, André et Victor Melchior sont défendus par M<sup>rs</sup> Floriot.

Pour cette seconde audience, on a entendu non seulement le témoignage de Carmen Deverchin, aujourd'hui mariée, mais surtout celui de

juge d'instruction, a fait le bilan de l'activité du tribunal au cours de l'année 1974. Cette juridiction, comprenant trois cent soixante magistrats répartis en trente formations civiles et vingt formations correctionnelles, rend environ annuellement, avec l'aide de quatre cent cinquante secrétaires-greffiers, trente mille jugements civils, quarante-six mille jugements correctionnels et cent mille ordonnances.

dans l'intérêt des époux et des enfants, avec l'aide précieuse du psychologue attaché à la chambre de la famille. Même satisfaction manifestée par M. Michaud au sujet de l'aide judiciaire car « les décisions des bureaux ont notablement dépassé les délais acceptables après que cette entreprise ait cessé ses paiements. Le syndic de faillite, M<sup>rs</sup> Jean-Claude Roaldes, vient tout d'abord remercier la barre des avocats de la société ne dépassant pas 700 000 francs, alors que des délais atteignent au moins 5 millions.

Après avoir signalé les préoccupations d'actualité de l'opinion publique pour les problèmes de délinquance juvénile, M. Michaud a indiqué que le nombre de ces délinquants supérieures à huit mois est passé de 423 au 30 septembre 1973 à 540 au 31 mars 1974. Le nombre des informations judiciaires ouvertes dans la capitale est maintenant à 13 000 environ contre 50 000, à peu près, dans le reste de la France, alors que le nombre des juges d'instruction parisiens est le dixième du nombre des juges correctionnels parisiens est passé de 41 998 en 1973 à 44 568 en 1974, celui des procès-verbaux reçus par le parquet de 542 787 à 566 711 ; enfin, le nombre des chèques sans provisions traités s'accroît, chaque année, d'au moins 15 %.

### LA MORT DE JEAN-LOUIS PORTAL ET « LA TOTALE INADAPTATION DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE ».

Après la parution dans le Monde du 12-13 janvier de l'information concernant la fin de l'existence de Jean-Louis Portal, un lecteur de Marseille, M. Chapuis, nous écrit : La mort injuste du jeune Jean-Portal n'est que le triste aboutissement d'une longue procédure immobilière qui fait ressortir la totale inadéquation de notre code. Les poursuites sur saisie sont en effet laissées à l'entière discrétion du juge, ce qui, le plus souvent, empêche tout débiteur de déposer totalement des débiteurs de bonne foi mal avisés des arcanes de la loi.

Il faut savoir à ce sujet que les poursuites enclenchées sur un bien immobilier de valeur sont considérablement supérieures au montant de la créance et que, sur ce montant, les frais de procédure sont ainsi vendus pour des sommes ridicules, soumis qu'ils sont aux aléas d'encheres publiques. Certes, il est permis d'obtenir des saisies aux poursuites sur un ou plusieurs immeubles, mais, en cas d'inaction de sa part, le tribunal n'a pas le pouvoir de prescrire d'office une perquisition et de défendre ainsi un débiteur malheureux contre un véritable abus de droit.

Il est donc urgent de revoir des textes législatifs inadéquats à la vie économique moderne et qui, au terme d'une procédure archaïque et onéreuse, conduit de bout en bout par les seuls créanciers, aboutissent — comme cela paraît être le cas pour la famille Portal — à la ruine des saisis par le seul profit des marchands de biens et autres spéculateurs.

chus-du-Rhône) a fait explosion, mercredi 15 janvier, vers 4 h. 30, blessant légèrement le veilleur de nuit, M. Dossellini, et causant d'importants dégâts dans l'établissement, dont le fonctionnement ne sera toutefois pas perturbé.

« Une conférence-débat sur la condition des réfugiés en France. — La CIMADE, France-Terre d'Asile, le GREFIL, le Mouvement d'action judiciaire et le Syndicat de la magistrature organisent, « sur un après le puzzle du Chiffi », une conférence-débat le 16 janvier, à 20 h. 30, rue de la Bibliothèque, à Paris. Le thème : « Les réfugiés en France, droit et pratique. »

## AU TRIBUNAL DE NICE Un promoteur immobilier, M. Maurice Parucci est condamné à six mois de prison avec sursis

Nice. — Le promoteur nicois Maurice Parucci a été condamné, mercredi 15 janvier, à six mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Nice pour banqueroute simple. Cette condamnation marque le commencement de l'épilogue d'une carrière qui conduisit le fils d'un magnat de la fortune et aux honneurs avant que ne survienne la déconfiture la plus totale.

De notre envoyé spécial  
Après avoir gardé ici des années rassurées. Cela tient peut-être à la bonté de votre cœur mais aussi à la facilité avec laquelle vous jonglez avec l'argent des autres. Car vous êtes un promoteur immobilier. Il y a dix ans, peut-être plus, quand je vous avais reçu dans mon cabinet, en tant que président des promoteurs immobiliers de la Côte d'Azur (GICIA), société dont j'étais le président-directeur général, vous m'avez sollicité en tant que journaliste, j'étais déjà inquiet sur votre compte. On disait en ville : Parucci va sauter. C'est le jour d'aujourd'hui que vous avez permis de retarder cette échéance car, en aspirant confiance, vous attiriez les capitaux, et il y en a beaucoup sur la Côte d'Azur. Vous vous êtes cru plus fort que vous n'étiez, a ajouté le magistrat. Optimiste, vous vous êtes abandonné à vos rêves d'illusions. Créés par la ville où vous teniez le haut du panier, admettez que vous n'avez pas su vous en tenir à ceux qui se montraient inquiets, à juste titre, des bruits qui couraient dans Nice sur la situation des entreprises de M. Parucci, que celles-ci se portaient bien.

### « Un illusionniste pervers »

Le procureur de la République, M. Pagès, ne manqua pas de lui en faire le reproche avant d'admonester vigoureusement Maurice Parucci. « Vous êtes un commerçant remarquable, dit le magistrat au

chef comptable de la GICIA, M. Robert Six, fit une fâcheuse impression ; cet homme de cinquante-cinq ans passa du côté des adversaires de M. Parucci en leur fournissant, avec la comptabilité qu'il détenait, un moyen supplémentaire de harcèlement. Jusqu'à ce jour, M. Six avait, au contraire, soutenu à ceux qui se montraient inquiets, à juste titre, des bruits qui couraient dans Nice sur la situation des entreprises de M. Parucci, que celles-ci se portaient bien.

« M. Parucci est le dernier promoteur, reprit l'avocat. Aujourd'hui, la construction est en panne des banques. Et celles qui se sont associées à M. Parucci ont décidé de lui faire remise de ce qu'il leur devait. C'est le bien que les banquiers ne le considèrent pas comme un homme malhonnête, mais plutôt comme un gestionnaire médiocre. Le tribunal a donc condamné M. Parucci à six mois de prison avec sursis.

Le 15 décembre 1974, le 4<sup>e</sup> chambre du tribunal civil donna satisfaction à l'un des bailleurs de fonds du promoteur M. Lastrou, ancien directeur technique de la GICIA, qui lui avait avancé 250 000 francs en 1963 avec promesse d'une intérêt de 12 %, avait déjà condamné M. Parucci à verser à ce prêtant 650 000 francs. Le promoteur a fait appel de cette décision, dont le tribunal a demandé néanmoins l'exécution provisoire.

Ainsi, au terme de l'année par la justice des deux premiers dossiers d'une affaire qui n'est pas close, M. Parucci se retrouve avec près de 6 millions de dettes. L'opinion est inaliénable, que le promoteur reprochait au promoteur sera, semble-t-il, bien nécessaire à ses créanciers.

MAURICE BENOÏTE

### A VERSAILLES

#### Le pasteur Andrew Parker s'est présenté au tribunal administratif

Fait assez exceptionnel, un ressortissant étranger, expulsé du territoire national le 21 septembre 1973, sur l'ordre de M. Raymond Marcellin, alors ministre de l'Intérieur, a autorisé à revenir en France. Pour trois jours. Il s'agit du pasteur écossais Andrew Harry Parker, ancien responsable du foyer de la mission populaire évangélique de Nemours (1). A condition publique et de ne pas se rendre en Seine-et-Marne, M. Parker a pu en effet se présenter, mercredi 15 janvier, à l'audience du tribunal administratif de Versailles. La question était de savoir pourquoi, lors de sa comparution, le 14 septembre 1973, devant la commission spéciale de M. Maurice Gaucher, vice-président du tribunal de Meaux, le pasteur britannique s'était vu refuser l'assistance, en tant que conseil, de M. Georges Velten, président de l'Association des pasteurs de France. Son avocat, M<sup>rs</sup> Jean-Jacques de Felice, avait en effet demandé à défendre M. Parker parce que cette même

commission avait refusé d'entendre les témoins cités. Devant le tribunal administratif de Versailles, M. Maurice Gaucher a une nouvelle fois soutenu que le pasteur britannique avait réclamé la présence de M. Velten non pas en qualité de conseil mais en tant que « témoin muet ». Les témoins qui, mercredi, ont été entendus — notamment l'abbé Duhamel, vicaire général de l'évêché de Meaux — ont soutenu le contraire, comme M. Philippe Wajquet, avocat du pasteur britannique. Il s'agissait — fait également rare pour un tribunal administratif — d'une enquête à sera transmis à toutes les parties, donnera lieu à une nouvelle audience, en principe avant la fin de ce trimestre.

(1) Le pasteur Parker a été expulsé de France en raison d'un arrêté de M. Maurice Gaucher, après une procédure engagée sur les instances de M. Edmond Dally, sénateur-maire de Nemours ; un lycéen avait écrit dans le journal du foyer animé par M. Parker qu'il avait « envie de tuer les G.S.S. ».

### POLICE

#### DES « NOUVELLES FANTASISTES » ? Le ministère de l'intérieur dément la création de dix C.R.S. supplémentaires

Après l'annonce (Le Monde) du 16 janvier d'un projet de la direction des C.R.S. prévoyant la création de dix nouvelles compagnies (comptant environ deux mille quatre cents hommes) pendant la période d'application du VII<sup>e</sup> Plan, le ministère de l'Intérieur a publié, dans la soirée du mercredi 15 janvier, un communiqué dans lequel il « dément formellement les informations » contenues dans l'article, ajoutant qu'« il déplore la publication de nouvelles hautes fantaisies ». Le même communiqué précise pourtant que « le ministère d'Etat a confié à l'Inspection générale de l'Administration une enquête sur l'origine de ces fausses nouvelles ».

M. Michel Poniatowski ne veut donc pas créer de C.R.S. supplémentaires. M. Roger Gros, le chef du service des compagnies républicaines de sécurité, lui, le veut, ou, plutôt, le voudrait. Il le souhaite même si fortement qu'il en a parlé, au cours des réunions des commandants de compagnies de la fin de l'an dernier, comme d'un objectif à atteindre. Il ne s'agissait même pas d'une vague promesse. Certains participants à ces conférences se souviennent encore de l'avoir entendue, tandis que les procès-verbaux de ces entretiens l'attestent formellement : « Il est prévu au VII<sup>e</sup> Plan. Ceci reste d'actualité malgré les difficultés rencontrées. Cette contradiction entre le ministre de l'Intérieur et un de ses hauts fonctionnaires, appelle deux hypothèses :

— Ou bien M. Poniatowski revient soudainement sur un projet ébauché sous son autorité, — Ou bien le plan d'augmentation des effectifs a été élaboré sans qu'il en ait été informé. M. Gros aurait alors fait aux officiers de C.R.S. — inquiets de leurs perspectives de carrière — des promesses qu'il n'était pas autorisé à leur faire. Pour sa part, et en attendant la conclusion de l'enquête administrative qu'il a ordonnée, le ministre de l'Intérieur poursuit son action de l'Etat-major d'un service décidément couturier du secret.

C'est en effet dans des circonstances analogues à celles d'aujourd'hui que fut, en fin 1966, le projet préparé par le même Etat-major pour faire des C.R.S. un corps de professionnels du maintien de l'ordre matériellement privilégiés. Lorsque la presse le rendit public, il en était en étude de deux projets de décrets sans que le ministre de l'Intérieur de l'époque, M. Raymond Marcellin, ait jamais été informé de sa teneur. — J. En.

### FAITS DIVERS

#### A Saint-Denis

##### DEUX OUVRIERS SONT ENSEVELIS SOUS UN ÉBOULEMENT

Deux travailleurs immigrés, MM. Mimoun Barzani, vingt-trois ans, de nationalité marocaine, et Joso Alcino, vingt-neuf ans, de nationalité portugaise, cellulaire, ont été ensevelis, mercredi 15 janvier, sous un éboulement survenu dans la galerie d'un chantier, rue Charles-Michel.

Accident d'action en Hon-gris : 5 morts. — Les neuf membres de l'équipage d'un « Ilyushine-13 » de la compagnie hongroise Males ont trouvé la mort, le mercredi 15 janvier, dans l'accident de leur appareil, qui s'est écrasé à l'aéroport de l'aéroport de Budapest. Il n'y avait aucun passager à bord de l'avion. — (A.P.)

Un ouvrier, M. Léol Duarte Novo, a été grièvement blessé, mercredi 15 janvier, par la chute d'un pan de mur en construction, qui s'est abattu sous l'effet du vent à Longvion (Côte-d'Or). Ecraîné par les pierres, M. Novo a été hospitalisé à Dijon dans un état alarmant.

**Atlantica, la meilleure façon de placer votre argent au soleil...**

Au sud de l'Espagne, à 80 kilomètres de SÉVILLE, ATLANTICA est une réalisation qui s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du littoral touristique de la COSTA DE LA LUZ, sous l'égide du Gouvernement espagnol.

...et d'en tirer une rentabilité de 9% nets d'impôts.

En faisant l'acquisition d'un studio (aménagé et meublé pour 4 personnes) vous obtiendrez une rentabilité annuelle de 9 % exonérés d'impôts et de charges. Cette rentabilité est garantie par une banque suisse.

Pour en savoir plus, téléphonez ou renvoyez ce bon à CORI, 254, bd Saint-Germain, 75007 Paris - tél. : 260.38.22

Je désire recevoir sans engagement de ma part, votre documentation ATLANTICA.

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tel. \_\_\_\_\_

Placer son argent est un métier. Nous le pratiquons depuis 15 ans.

260.38.22

CORI



كندا من الوطن











# Le Monde

## DES LIVRES

### José Cabanis face au duc de Saint-Simon

Et bien non ! Si prestigieuse, si rare que soit son œuvre, on ne lit pas beaucoup Saint-Simon, qui naquit il y a trois cents ans, dans la nuit du 13 au 18 janvier 1765. L'état où se trouve l'édition des « Mémoires » le prouve. Des sept volumes parus dans la bibliothèque de la Pléiade, de 1947 à 1951, sous la direction de Georges Truc, la seule édition existante en librairie, tous ne sont même pas disponibles. Gallimard, il est vrai, en prépare une autre dans la même collection. Elle sera refaite d'après le manuscrit qui a mis si longtemps à nous parvenir (1850 environ), dans un état à peu près fidèle, alors que Mme du Deffand faisait déjà ses délices des copies falsifiées qui en circulaient. La masse de l'œuvre explique en partie le pourquoi où nous sommes. C'est assouffant de

publier Saint-Simon. L'édition Bédarride (1878-1923), la seule à faire autorité actuellement, compte quarante et un volumes, tout compris évidemment. Mais peut-on lire tout Saint-Simon ? On a fait fait des anthologies des « Mémoires » qui s'y prêtent admirablement. Cette semaine, en 10/18, il en sort une nouvelle, choisie et présentée par Paul Galland. Mais à ce prix trop décaissé et reconstruit, qui abolit la chronologie des textes, on préférera encore le « Pal la Essentiel » (Flammarion, 1965), présenté par Geneviève Mancoron et Michel Avezlani ; il coupe dans les « Mémoires », il n'en modifie pas le déroulement. Enfin, merveilleux cadeau d'anniversaire, le romancier José Cabanis ressuscite dans l'altitude de sa pensée le duc de Saint-Simon.

\* SAINT-SIMON L'ADMIRABLE, de José Cabanis, Gallimard, 228 pages, 31 F.

D'ENTRÉE de jeu, Versailles, labyrinthe inconfondable, son grouillement louche, ses intrigues, son espionnage, ses chausse-trappes... et, sur la bossesse

de tous, la gloire du despote qui respire. Dans ce livre qui est loin d'être une biographie (1), un portrait plutôt peint sur la sociologie d'un siècle,

(1) Georges Poisson, conservateur du musée d'Orléans-France, en a donné une, minutieuse (Bergel Levrault, 1973).

José Cabanis a préféré mettre la charue devant les bœufs. Après tout, Versailles, c'est le terrain où l'écrivain s'est nourri et c'est aussi la grande scène que les « Mémoires » nous offrent. Sur les origines familiales, sur les enfances du héros, sur sa personne, sa carrière, la suite, petit à petit, rappellera ce qu'il faut. Par exemple que les titres dont Saint-Simon est si fier ne sont que de fraîche date. Le duc de Saint-Simon n'est pas né par Louis XIV ; on ne défend si fermement ce qui n'est pas encore bien établi.

Où encore — ce qui est un trait de caractère — qu'on ne s'imagine pas Saint-Simon jeune. Il rédige sur le tard, c'est-à-dire, des observations qu'il a commencé à noter dès vingt ans. On est presque surpris que ce témoin féroce de la cour de Louis XIV naisse seulement en 1675. Cette image vieillie qu'on a de lui n'est pas qu'une affaire de calendrier, elle vient d'une tournure d'esprit.

Une fois brossé le sombre décor, José Cabanis se saisit de son modèle, et d'abord par les petits côtés. Saint-Simon, qui a fait une œuvre si noire, n'est pas non plus un pur. Il fait partie du « monde abominable » qu'il a décrit. Il n'a même jamais pu s'en passer. Il n'a obtenu du roi un rôle à jouer, des faveurs qui ont toré à venir. Il était né vieux tout à l'heure, par nostalgie d'un temps révolu. Nous le soupçonnons maintenant d'être oisif.

JACQUELINE PIATIER.  
(Lire la suite page 14.)

### Le dernier tournoi de Kawabata

\* LE MAÎTRE DU LE TOURNOI DE GO, traduit du japonais par Sylvie Regnaud-Gaster. Albin-Michel, 214 p., 24 F.

J'APPELLE art ébroué authentique un univers partiellement clos, où chaque détail ramène à un tout univoque en un équilibre tendu à l'extrême de forces opposées. Ainsi une toile de Kandinsky ou un film de Bresson. Ainsi le Maître de Kawabata, maître-livre, somme métaphysique, objet de méditation, testament politique d'une génération condamnée qui reconnaît sa défaite, s'incline et disparaît. Prix Nobel de littérature en 1968, Yasunari Kawabata s'est suicidé quatre ans plus tard. Le Maître, ou le Tournoi de go est le reflet parfait d'une attitude philosophique face à la marche inéluctable du monde vers ce qu'on appelle le « progrès », et cela sous le couvert d'une métaphore d'une incroyable rigueur.

On commence à savoir en France ce qu'est le go, jeu d'origine chinoise transporté au Japon, où il connaît son plein développement. C'est le combat que livrent, sur un échiquier formé d'une grille de dix-neuf lignes se coupant en trois cent soixante-neuf points, deux joueurs blancs et deux noirs pour délimiter, chacun sous sa domination, les plus grands espaces vides possibles. J'y ai beaucoup joué. Et mal joué. Apparemment beaucoup plus simple que nos échecs, c'est en réalité un jeu d'une étonnante subtilité, dont les difficultés sont sans commune mesure avec le nombre finalement fort limité de combinaisons possibles aux échecs. Véritable sport intellectuel national, il fut au Japon l'objet de championnats spectaculaires qui sont suivis avec une passion auprès de laquelle

(1) Sur ces règles élémentaires, comme sur le go en général, on peut se reporter au Petit traité de Go de la découverte de l'art subtil du Go, ou l'histoire résumée de Pierre Lussan, Georges Pécot et Jacques Roubaud de L'Échiquier, tous en tout en amusant (Ch. Bourgois, éditeur).

l'anthousisme pour les Six Jours ou pour la Tour de France dans ses années de gloire n'était qu'un murmure étouffé. Tout le livre de Kawabata n'est que la minutieuse description d'un de ces tournois entre le maître japonais du jeu et un adversaire choisis après un an d'éliminatoires pour tenter de lui anéantir son titre. A première vue, donc, un livre pour initiés, et dont l'intérêt pourrait sembler relatif à qui ne connaît pas le go. La traduction française ne comprend-elle pas en effet, comme l'original, une douzaine de schémas de jeu destinés à montrer les progrès de la partie ?

Il faut, il importe, il est absolument nécessaire de voir plus loin. Après quelques pages, les règles élémentaires du jeu apparaissent très clairement (1), et ensuite... Eh bien ! ensuite, c'est l'aventure. Où il faut, il importe, il paraît absolument nécessaire de se laisser emporter.

#### La démocratie à la japonaise et le lettré

D'abord, le Maître est une peinture « exotique » en tous les sens du mot. Kawabata nous montre une société qui nous est totalement étrangère, avec ses conventions, ses rites, son extraordinaire érudition et ses moments d'une étrange poésie. Le narrateur du récit est un reporter. Le Maître utilise l'artifice littéraire d'un reportage destiné au public japonais, mais nous pouvons y décrypter quelques-unes des lignes de force de ce que Barthes a appelé l'Empire des signes, et l'analyse en a pour nous la rigueur d'une fascinante expérience d'anthropologie.

Au-delà, le Tournoi de go est aussi le portrait bouleversant d'un homme, le Maître donc, l'asclète du jeu. Vieillard âgé d'environ soixante-dix ans, il mesure à peine 1,50 m et pèse 35 kilos. Il n'a que pour le go, il est entouré d'une cour respectueuse, jouit d'un prestige infini, mais le narrateur nous confie, à la fin du livre, qu'il n'a



(Dessin d'Orlé.)

finalment connu que peu de joies. Et ce que Kawabata nous montre, c'est son dernier combat et son unique défaite. Malade, épuisé, il se traîne tout au long des six mois qui durent ce tournoi illustré dans les annales du go, pour mourir, peu de temps après, vaincu, et, surtout, déçu. Avec une infinie tendresse, l'auteur le peint juste dans ses faiblesses, ses caprices, ses enfantillages de vieillard gâté, qui sait pourtant qu'il est perdu. Analyse psychologique délicate, en quart de taillé, la Tournoi se révèle ainsi un émouvant « art de mourir ».

Mais, surtout, le livre est une de ces grandes métaphores qui traversent l'espace et le temps pour témoigner, sous le langage de la fiction, d'une vérité, dont son auteur se sait le porteur inspiré. A travers l'affrontement de deux hommes, c'est à celui de deux générations et, plus encore, à celui de deux conceptions du monde que nous assistons. D'un côté, il y a la Japon ancienne, celui de l'époque Meiji, tout attaché à ses traditions et à une certaine façon de voir la vie comme un art et l'individu comme une fin.

PIERRE-JEAN RÉMY.  
(Lire la suite page 16.)

HERBERT LE PORRIER

**Le médecin de Cordoue**

« Un beau livre dont les apparences effrayantes de distanciation nous ramènent au plus vrai de nos interrogations actuelles ».

Raymond Jean - Le Monde

roman 32 F SEUIL

### « Les Cahiers de la Petite Dame » (1929-1937)

## GIDE COMMUNISTE OU LA TENTATION DE LA CONTRAINTE

Par Bertrand Poirot-Delpech

Il y a dans le bout de chemin de Gide avec le communisme un point essentiel dont ne suffit pas à rendre compte sa nature héritière et versatile. L'idéal anti-individualiste et contrainant du bolchevisme étonne intrinsèquement exclusif de son culte pour l'effacement total de l'individu, c'est-à-dire la foi révolutionnaire qui a eu raison chez lui de la fermeté libertaire, ou est-ce celle-ci qui a fléchi ?

Les grands connaisseurs de Gide sont excusables de ne pas avoir traité de l'abord parce qu'ils se sont enclenchés, ou provisoirement, attachés aux années de jeunesse, comme Jean Delay et Pierre de Bourdeffre, mais aussi parce que manquant jusqu'au dossier les contributions directes de l'écrivain, qui s'est bien gardé d'aller publiquement au fond de sa pensée que ce soit dans Retour de l'U.R.S.S. et Retouches, — à quel applique son adage l'écrivain sort de la pensée, — dans le Journal, où il notait dès 1904 : « Le nombre de choses qu'il n'y a pas lieu de dire augmente chaque jour, — ou que ce soit devant des témoins intimes ou bienveillants mais trop impliqués dans l'affaire, comme Pierre Herbart et Maurice Sachs, dont les essais minutieusement le cas de conscience passe. Du fait de sa discrétion et de son incompréhension présumées, Mme Van Rysselbergue, dite la Petite Dame, était la seule personne devant qui le néophyte de la politique pouvait s'ouvrir de ses doutes. Il n'y a pas eu, de sorte qu'après avoir éclairé la pensée intime de son ami d'enfance entre 1918 et 1929 (1), celle qui était devenue la grand-mère de sa fille, puis sa voisine de palier au Vanneau, apporte des précisions décisives sur Gide « engagé ».

TOUT a été dit sur l'interpellation des artistes les plus jaloux de leur tour d'ivoire par la triple montée, à partir des années 30, des fronts populaires, des fascismes et de la guerre. Gide a bien des raisons de ne pas s'en détourner. Les conclusions n'avaient pas fermement anticolonialistes de son voyage au Congo ont montré qu'il ne se désintéressait pas de la chose publique autant que le laissent croire ses hymnes à l'épanouissement privé. Surtout, la sixantaine venue, il se trouve dans une espèce de vacance.

Sur le plan sexuel et affectif, ce ne sont que petites manigances aux aboutissements anodins (il me faudra quitter la vie sans avoir rien compris

au fonctionnement de mon corps.) A part les retours réguliers et régulièrement abrégés à Cuverville, où veille maternellement Madeleine, et la passion de père, désormais avouée, pour la petite Catherine, la vie de famille est étale. La création, enfin, marque le pas : hormis *Édipe* et des brouillons de suites à *Écho des fermes*, ces huit années d'avant-guerre se passent à des tâches « posthumes » avant l'heure : surveiller l'établissement des œuvres complètes et des traductions étrangères. La « fiction » ne l'intéresse plus. Plus que jamais, Gide remet ses projets, semble tourner en rond. Rien ne lui paraît plus captivant que la petite, le royaume d'autres jeux de patience que ses hôtes de Moscou jugeront bien peu marxistes.

Dans le même temps, sa gloire est à l'apogée, donc tentante à rallier pour les jeunes militants de gauche d'alors. Sans les invites séduisantes d'Herbart, de Groethuyzen et surtout de Malraux, qui la fascine, Gide n'aurait sans doute pas interrompu ses lectures et ses parties de cartes pour se jeter dans un combat auquel rien ne le destinait.

De tous les écrivains qu'il va côtoyer dans ce nouveau rôle — Chamson, Guéhenno, Aragon, — il est le plus inculte et le plus ingénu politiquement. De Marx, il n'a que des « morceaux choisis » qu'il n'a pas lus. Il n'a que des « morceaux choisis », ni éclairés sur l'inflation — « je n'y comprends rien », — ni dissuadé de croire à une « fatalité historique dont on connaît mal les éléments souvent imprévisibles ». Il a écrit : ce n'est pas Marx qui l'a attiré au communisme mais l'Évangile, donc avant tout une morale, et sans la spiritualité — ce « catholicisme » — qui retient les catholiques devant le saint matérialiste.

Sa sympathie pour la révolution bolchevique s'appuie en raison sur l'idéal d'égalité fraternelle et la suppression théorique de la famille, dont il a toujours attendu beaucoup, acquiescé mais atteintes à son sens de l'individu, il se dit convaincu qu'elles cessent d'être nécessaires une fois assurés la réussite économique, la mécanisation, et le loisir éducation culturelle, espoir suprême des intellectuels d'avant-guerre.

Mais la dialectique, n'est pas son fort, ni l'objectivité. Ce qui entraîne son « adhésion amoureuse », c'est la « douleur », sa « honte » de s'occuper de littérature sans avoir jamais connu la « gêne », et sa répugnance à la « bienveillance universelle », où il voit une forme de « génie ». Son indulgence devant les entraves tient moins à une patience raisonnée qu'à une ambiguïté jamais levée. Écartée de l'éducation puritaine, la

tentation de la contrainte reste chez lui aussi forte que celle de l'épanouissement, et comme alternante, sinon alternative. Il le confirme à la Petite Dame et à la Liberté : « Je n'ai pas le bonheur. Je n'ai jamais été si heureux que sous la contrainte... Plus la contrainte sera grande plus l'individu sera fort. » Jointe à la volupté de se désidentifier et de se perdre pour se retrouver, c'est cette nostalgie du carcan chrétien contre quoi « regretter », comme il aimait dire, qui en a fait un compagnon de route.

Où il pas virtuel, et vite incommodé. S'il parle du capitalisme comme « indéfendable » et du « bouleversement général » comme « seule issue », c'est en privé. Publiquement, son engagement se limitera à deux voyages symboliques.

Le premier le mène à Berlin en janvier 1934, avec Malraux, pour demander la libération du militant communiste Dimitroff, acquitté mais toujours emprisonné après l'incendie du Reichstag. Ont-ils seulement rencontré Goebbels ? Jean Lacouture a probablement raison de mettre en doute là-dessus les dires de Malraux, car Gide n'en souffle mot à son

retour (2). Sur le voyage de 1936 à Moscou, la Petite Dame n'a pas reçu davantage de confidences.

En revanche, elle a été mêlée au jour le jour à ses suites béatantes et à ce qui a fait le quotidien de l'engagement politique de Gide : meetings envisagés puis décommandés, offres d'articles ou de signatures bientôt reprises, démarches de notables, dosages de délégations dignes des mondialités prosaïques, télégrammes, volatiles amassés suivies de dérobades à l'infini.

L'auteur de Retour de l'U.R.S.S. a des motifs de déception qu'il objective. Alors qu'en partant il pensait n'avoir à déplorer que la répression de l'homosexualité, il se félicite en rentrant de n'avoir pas écrit à Staline à ce sujet. Domage ! la lettre et l'éventuelle réponse eussent été savoureuses, parce que, dit-il, on est loin de compte. Les procès intentés à Moscou lui paraissent aussi odieux que celui du Reichstag. « C'est la même chose, confie-t-il, et cela pose des questions terribles : la notion de parti supprime toute nuance. » Et de s'interroger : « Peut-on assurer le bonheur de tous au détriment de chacun ? »

L'ARTISTE, aussi, retrouve ses inférences premières et le culte de la différence qui l'opposait à Guéhenno. Comme avant son séjour en Russie, il pense de nouveau que « les jeunes sincèrement tournés vers le communisme et vraiment artistes sont dans l'impasse, car ce qui les pousse vers leurs convictions est perdu pour l'art et l'inversement » (mai 1933). Ou encore : « On peut être spontané mais on est perdu si on écrit pour faire une œuvre révolutionnaire » (décembre 1934). Mais les raisons de son recul relèvent, comme celles de son adhésion, d'une ambivalence fondamentale.

Dans un premier mouvement, il se sent tout éroustillé, comme par la rencontre d'un être ou d'un texte nouveau : « La politique, mon petit, c'est

passionnant », claironne-t-il entre deux intrigues au téléphone. « C'est d'un intérêt psychologique fou », dit-il encore. Il parle même de tourbillon et de succubité !

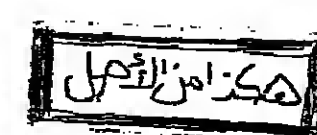
Ce dernier mot accole à celui d'action politique donne la mesure du malentendu. Presque aussitôt qu'on gâge, Gide renonce à la main tendue, avec des surprises de chat ébaudé retirant sa patte. Il s'en veut de ses promesses, les nie. Plus on le presse, plus il fuit. Lui demande-t-on de préciser ses intentions de voyage en U.R.S.S. ? Il répond : « J'ai l'intention d'aller partout », et il file en Afrique, oubliant qu'il a mis son hésitation, comme d'habitude, sur le compte de sa mauvaise santé. Que son dégoûtement fasse problème et puisse le faire traiter de renégat est, au-dessus de son entendement.

Sans doute a-t-il sous-estimé le retentissement qu'auraient ses attitudes. « Ah ! l'heureux temps où je n'étais pas écouté », se plaint-il un peu tard, dans le Journal (16 mai 1936), et : « Que l'on parle bien quand on parle dans le désert ! » Mais là encore, c'est toute sa personnalité qui éclate, cette fameuse idiosyncrasie qu'Herbart caractérisait assez justement par la peur d'avoir raison, autant que de déplaire, et où la Petite Dame dénote finement une inaptitude à poser les actes en leur entier. « Son esprit pose toutes les données, dit-elle, et se refuse à la dernière opération. »

D'É là que, échappé des meetings surchauffés et revenu des pétitions aussi valises qu'épigrammes, le « Byrped » renoue au « Vanneau », chausse quelque houpelance et quel que bonnet extravagants, pianote une valse de Chopin, ou pousse la porte de sa vieille complice en vue d'une évasion enjouée dans les cartes ou le dictionnaire. Valéry aidant, c'est l'occasion d'apprendre — le savez-vous ? — que posthume n'est pas synonyme d'après la mise en terre, donc d'après la mort, mais — le superlatif de postérieur.

Tout cela est bien frivole et frileux, diront les intellectuels engagés et enrégés d'aujourd'hui. Mais que font-ils d'autre que de suivre leur pente et leur plaisir, eux aussi ? Et quel de moins fuit, pour un écrivain, que d'en revenir, en toutes circonstances, à la succubité des mots !

\* Les Cahiers de la Petite Dame (1929-1937), Cahiers André Gide, Gallimard, 672 pages, 62 F.





# LITTÉRATURE ET CRITIQUE

# Tricentenaire :

### Un récit de Josane Duranteau

## MARGUERITE ET SA TRIBU

LA BELLE INDIENNE, de Josane Duranteau. Stock, 266 pages, 22 F.

LES cours d'eau de la mémoire ne frayent pas tous leur chemin dans la brousse. Certains se dessinent nettement dans le paysage, comme en témoignent le récit de Josane Duranteau (1). L'auteur a creusé la lit de sa rivière dans le Patois, en partant du lieu-dit « la Belle-Indienne ». Les berges en sont éloignées des fureurs, des tourments, des trop grands mystères. On s'y promène avec plaisir. Le classicisme de Josane Duranteau, son goût de la clarté, ne lui interdissent pas d'affirmer une voix souvent juste et singulière, d'une discrète mélancolie.

Elle fait, en quelque sorte, le récit de sa préhistoire, elle ressuscite les fontaines les plus antiques de sa vie, les visages d'un passé qu'elle n'a pas vécu, mais qui l'a marquée, définie, qu'elle a emporté avec soi, sa grand-mère, dans les années 10, son père adolescent, ses oncles, ses tantes, à la même époque. « La tribu », dit-elle, a nourri sa mythologie d'enfant, mais elle la considère, ayant pris de la distance, avec un regard d'ethnologue.

Un visage domine, parmi ces fontaines exotiques, et suscite un fol portrait : Marguerite, la grand-mère institutrice, originaire de la Belle-Indienne, qui est venue vivre à Patilly, avec ses six enfants. Protestante, elle pratiquait, sans cesse, « l'exercice dur et salutaire de l'examen de conscience ». Sa morale était faite d'« un puritanisme forcené » et des vieilles vertus cartésiennes. « Altière et tyrannique », elle régnait, sans pitié, sur la tribu, n'admettant ni les fêtes d'orthographe, ni les pensées douteuses, ni le laisser-aller du comportement. « Elle avait le rouge, s'habillait de rouge, faisait de grands gestes ou parler haut en public, c'était un signe de vulgarité impardonnable. »

L'auteur retraces, d'une plume alerte, les traits de cette petite-bourgeoise de province, éperdue de dévotion et de respectabilité. « La raideur », la rigueur de Marguerite, s'alliaient avec une estime inaltérable de soi-même. Elle se considérait comme la gardienne des valeurs de l'esprit, des valeurs littéraires surtout. Elle enseignait à ses enfants le mépris de presque tout le reste de l'humanité. La famille vivait retranchée derrière cette carapace. L'institutrice refusait au monde extérieur, à l'histoire, aux temps modernes, l'entrée de sa maison. « L'étranger » ne saurait s'insinuer par aucune brèche. Et, de l'intérieur, nul ne s'évadait. Marguerite, à sa manière, construisait une utopie. Elle eut protégé ses fils et ses filles contre l'impureté générale du monde et la faiblesse du corps. Mais la guerre et l'après-guerre allaient briser la carapace de la famille. Celle-ci serait dispersée, et Marguerite serait vaincue par le temps.

Cette chronique familiale est entrecoupée de séquences où la narratrice apparaît à diverses époques : on la voit, enfant, recevoir les leçons de sa grand-mère et, plus tard, on l'apparaît, écrivant son livre et le commentant. Josane Duranteau s'efforce, dans ces pages, de mieux préciser, d'éclaircir, ses rapports avec la vieille dame. Elle en parle avec une pointe d'ironie. Avec de la piété, aussi. L'institutrice lui a transmis son goût de la littérature, en guise d'héritage. Et l'écriture, sans doute, a répondu à la question qui angustiait, jadis, la narratrice : « quand sa mère serait-elle aussi, couchée, cachée dans la terre d'un cimetière », « l'abandonnerait-elle, comme tous les vivants abandonnent leurs morts ? ». Et écrire, c'est ne plus traîner ses morts.

FRANÇOIS BOTT.

(1) C'est son troisième livre. Elle a déjà publié une biographie d'Albertine Sarrazin (M.-J. Favrot) et un roman, *Josane* (Ed. Sarrazin).

### VIENT DE PARAÎTRE

**Poésie**  
**CHARLES LE QUINTEC** : *Journaux de Dieu*. — Un nouveau recueil de poèmes de l'auteur de *La Marche des arbres* et *Les Noces de la terre*. (Albin Michel, 210 p., 40 F.)

**Littérature étrangère**  
**J.J.R. TOLKIEN** : *Faerie*. — Trois nouvelles fantastiques et un essai sur le conte de fées. Par l'auteur de *Le Seigneur des Anneaux*, disparu en septembre 1973. Traduit de l'anglais par Francis Ledoux. (Bouquins, 214 p., 40,65 F.)

**KAMALA MARKANDAYA** : *Le La-prince dans la ville*. Solitaire indienne dans les labours de Londres. Par l'auteur de *Le Riz et la Montagne*. Traduit de l'anglais par Rosine Fitzgérald. (Laffont, coll. « Pavillons », 375 p., 39 F.)

**VENIANINE KAVERINE** : *Le Faiseur de scandales*. — De l'écrivain soviétique, auteur de *Devant le miroir*, publié en 1973, chez Laffont. Il s'agit, cette fois, d'un roman des années 1930, au temps de l'insurrection de Moscou. Traduit du russe et annoté par Irène Sokolovskaja. (Champ libre, 350 p., 42 F.)

**Belgique**  
**CHARLES WACKENHEIM** : *Christianisme sans théologie*. — Pour une « morale prophétique ». (Gallimard, « Voies croisées », 260 p., 36 F.)

**Économie**  
**RENE MAURY** : *Pour comprendre la crise*. — Et pour la maîtriser. Dix ans d'actualité. Par l'auteur de *Homme mythifié* et *La Société d'Inflation*. (Albin Michel, 280 p., 39 F.)

**Romans français**  
**HENRI VIARD-DOMINIQUE** : *Eudes*. — La Clé de la Sibérie. — D'après le feuilleton éditorial de la première chaîne qui relate la fameuse Croisière sans des autochtones Citroën, de Beyrouth à Pékin, en 1931. (Robert Laffont, 270 p., 26 F.)

**EXBRAYAT** : *Julius Mavris*. — La guerre de 1914 vue par un paysan de la Loire et vécue par l'auteur de *La Route des longes*, *Justicia*. (Albin Michel, 290 p., 29 F.)

**DENISE COUTTES** : *La Guerre et le Ciel*. — Dans le Paris de l'occupation et dans le « milieu » des ateliers de Montparnasse. (Robert Laffont, 240 p., 25,20 F.)

**LISA LIU, GRO** : *Toutes près*. — Trois jeunes femmes étrangères : une Mexicaine, une Suédoise et une Norvégienne vivent en commun dans un Paris inconnu et ont écrit, en un français coasse, ce récit audacieux. (Le Seuil, 175 p., 28 F.)

**Histoire**  
**RAYMOND AUBERT** : *Journal d'un bourgeois de Paris sous la Révolution*. — Une vision « réaliste » de la Révolution par un homme appartenant à la majorité silencieuse. (Fata Morgana, 630 p., 48 F.)

**PAUL GAUDILLIÈRE** : *Lettres de 1914 et 1915*. — Des témoignages de chasseurs de 10<sup>e</sup> R.C.P., recueillis par l'un d'eux eux. (En vente chez l'auteur, à Louhans (Saône-et-Loire), C.C.P. 1676-57 Z Dijon, 24 F.)

**Aventures**  
**JEAN-PIERRE MILLET** et **OLIVIER STERN-VEYRIN** : *Le Grand Québec*. — Le vif français. « 33 Report ». — Le roman vécu d'un amour de guerre. (Robert Laffont, 240 p., 51,80 F.)

**GEORGES-HENRI SARTRE** : *Carnet de vol*. — Après trente ans de métier de pilote et plus de vingt mille heures de vol, Georges-Henri Sartre, commandant de bord depuis vingt-deux ans, en répondant aux questions que se posent les millions de voyageurs de l'air qui confient leur vie à ses mains, nous livre un récit des idées, notes, faits et liquidés opportunément quelques im-ages d'Épinal. (Presses de la Cité, 192 p., 23,55 F.)

**Société**  
**DENISE BOMBARDIER** : *Le Voix de la France*. — Les Français et leur télévision vus par une journaliste canadienne. (Robert Laffont, « Libertes 2000 », 300 p., 31,80 F.)

**EMILE POLLAK** : *La Parole est à la défense*. — De l'affaire Dominic à celle de Puyricard en passant par « Mémé » Guérin, Michel Foucault : une frise balzacienne. (Robert Laffont, « Vécu », 350 p., 52,70 F.)

**ANNE-MARIE VRY** : *Le Goûter*. — Le roman vécu d'une précaire d'un bureau d'aide sociale dans un arrondissement parisien : une mise en accusation. (Albin Michel, 190 p., 24 F.)

**Sciences humaines**  
**GERARD FOURREZ** : *La Science parisienne*. — Une mise en question de la « neutralité » de la pratique scientifique au sein des sociétés industrielles. (Ducolot, 176 p., 31 F.)

**MARION MILNER** : *Les Mœurs de Dieu vivants*. — A travers paroles et dessins, vingt ans de l'existence d'une jeune femme schizoïde conduisant à de nouveaux résultats théoriques. Traduit de l'anglais par Roger Lewin. Avant-propos de D.W. Winnicott. (Gallimard, « Connaissance de l'inconscient », 520 p., 69 F.)

### UN PORTRAIT DE JOSÉ CABANIS

(Suite de la page 13.)

Rancœur, passion, partialité... José Cabanis ne se fie pas trop à Saint-Simon historien, bien moins à Emmanuel Le Roy Ladurie, « dix-septième », averti, qui dit l'auteur et avec quelle perspicacité, le jeu des parties à la cour. Même divergence entre eux quand il s'agit d'apprécier le politique. Peu s'en faut que Cabanis ne ratifie le jugement de Stendhal, qui est celui que la postérité a retenu : une tête étroite. Le démocrate, le progressiste, pour lui, c'est Louis XIV.

Un jugement à faire sauter en l'air les historiens d'aujourd'hui, qui en ont beaucoup rebattu sur le compte du Grand Roi, sur le compte du Grand Siècle. Aussi estiment-ils l'absolutisme délégué d'un moment à Cabanis, qui ne lui accorde aucune action dans son siècle, en fait un prophète, un voyant : la monarchie n'avait d'autre fondement que la « naissance » et les privilèges qui lui étaient attachés. Il voulait à tout prix sauver un régime.

Mais alors en quel « Saint-Simon l'admirable » ? L'écrivain, bien sûr, si prompt à transformer les gens de cour en bêtes qui font leur tour de piste dans ce « Versailles métamorphosé en cirque... la royauté, mais-tuement, tenant le fouet. » Mais l'art du visionnaire ne fait pas tout. Il y a ce « langage vrai » qui vient de Saint-Simon d'une qualité d'âme, de l'idéal qu'il se fait de la vie : « Un intervalle entre la naissance et la mort », phrase-clé pour Cabanis, qui l'a placée en exergue de son livre.

On se réjouit d'habitude des méchancetés de Saint-Simon, et c'est là qu'on trouve l'explication de ses dons. Cabanis le cherche, ses enthousiasmes et nous découvrit ainsi ses exigences et son sens de l'absolu. Paradoxalement, par la magie de son style et de sa

ferveur, il nous le fait sentir et goûter par ce qui, en lui, a été le plus déisté : sa pensée religieuse. « Quand il se met à parler de Saint-Esprit, dit de lui Monthen-lart, il devient imbécile. » A quel José Cabanis oppose le « chant profond d'une œuvre » dont « la résonance, le sens et peut-être les plus grandes beautés sont d'ordre religieux ».

Tel est ce livre, lui aussi admirable, qui, portant du solide, monte progressivement vers la lumière. Il est étonnamment par l'aspect de conversion qu'il s'y opère. Non pas que Cabanis fût de son héros un saint. Loin de là. Un ascète peut-être. Nullement en tout cas un homme occupé de frivolités. Tout y commence par des disputes de préséances, des boussouilles civilisées de noblesse, autour d'un trône, et finit par des engagements sur la nature de Dieu et du service qu'on doit lui rendre. Jérémie, qu'il aime, gallicanisme, ces grandes querelles du dix-septième siècle sont le pendant de nos débats sur le sort de l'humanité et les moyens — monarchistes, libéraux, anarchistes — de l'améliorer. Ce n'est pas pour rien que ce « Saint-Simon » s'achève sur un portrait de l'abbé de Ranée, le réformateur de la Trappe : le duc, qui l'avait aimé dans sa jeunesse au point de le faire peindre, clandestinement par Rigaud, demeurait étonnamment fidèle à ses enseignements.

José Cabanis n'écrit plus guère de romans. L'histoire semble le ré-quérir (« Charles X, roi ultra », « le Sacre de Napoléon », ses dernières années et il prépare un « Louis-Philippe »). Elle le sert ou mieux : un art à rapprocher de celui de Marguerite Yourcenar, où l'érudition, qui est grande, n'étouffe pas l'expression, la marque personnelles. Et lui aussi sert ou mieux ses modèles. Qui, après avoir lu Cabanis, n'aura envie de relire Saint-Simon ?

JACQUELINE PIATIER.

### Une « quinzaine poétique » à Lyon

Lyon, capitale des poètes : la Compagnie du Cocheurne et argente une « quinzaine » (15-30 janvier) consacrée à la poésie et à la chanson et placée sous la présidence d'honneur de Pierre Emmanuel.

Parmi les manifestations prévues, deux Soirées poétiques sur le thème « Poète et société », avec Bernard Pingaud, Jean-Pierre Faye, Henri Deluy, Gil Joussard (le 23 janvier), et sur « La communication poétique », avec Georges Jean, Pierre Seghers, Luc Bérimont, P.-J. Oswald, Serge Berthelot, Jean Bleton, Guy Chamblaud... (le 24 janvier).

Une exposition de poésie morale et de poèmes-affiches sera au Centre dramatique national de Lyon, Consuegole de Catherine (8, avenue Jean-Mermoz, 69008 Lyon).

### NOUS AVONS LU

## « Paris Pousselle », de Georges Fillemont

« S.O.S. Paris », que préside Henri Fabre-Luce, vient de céder à sa première fois — son titre littéraire à Georges Fillemont — pour un ouvrage Paris-Pousselle paru chez Jacques Favrot — que présente ici Yves Florence.

Georges Fillemont, dans dix ouvrages, s'est fait l'illustrateur fervent et indigné d'un « Paris disparu » que nous avons pu nous en rendre compte par la banalité, l'indigence, l'insouciance, le mépris de la cité : par la non-architecturalité, le massacre de la capitale (pour s'en tenir à elle) momentanément sous Louis-Philippe et à triomphé sous Haussmann, on le sait. Mais nous sommes en train de faire mieux encore : depuis cinquante ans, et à un rythme accéléré aujourd'hui, pour la seule circulation automobile des véhicules particuliers dans le centre, laquelle deviendrait, de toute façon, impossible.

On trouvera ici le procès des affaires les plus célèbres, de « l'opération des Halles » à la destruction systématique des berges de la Seine. Et, beaucoup moins connus, les cinquante et un épisodes avec leur accord, parfois « pousselle », en général par les pouvoirs publics ou avec leur accord, parfois clandestinement. Impartiaux, pour nous consoler mais aussi pour mieux souligner la proportion dans ce bilan. Georges Fillemont met en regard les quinze édifices, dont trois dans le Marais, « rita de la pousselle ».

L'auteur, qui fut membre de la commission des sites (il avait proposé dès le projet de voir exprès river droite le passage en tunnel sous la Seine, qui fut repris pour la voie river gauche et, bien entendu, écarté) a pu mesurer l'impuissance de toute prise de position, de toute objection faite à l'échelle. Un tel livre, pourtant, ne devrait pas être qu'une présentation vague et une illustration maladroite. Il pourrait contribuer, dans l'opinion, à une prise de conscience et à un mouvement contre le fait accompli et le fait de plaisir.

Y. F.

### Le Monde de l'éducation

#### AU SOMMAIRE DU N° 2

- Les patrons et l'école
- Vie de la classe
- La formation à l'IP
- Votre enfant et l'école
- Ivan ILICH et Edouard VERNE
- Universités et grandes écoles
- Le piège de l'école à vie
- Formation continue
- Les cantines scolaires
- Les livres
- L'éducation à l'étranger
- Les revues

Prix de vente : 5 F

Tarif des Abonnements (21 numéros par an)	
Vote normale	50
Etranger	60
France D.O.M. T.O.M.	60
Europe (y compris Turquie d'Asie, Açores, Chypre, Madère, Algérie, Maroc et Tunisie)	65
Afrique Française, Grèce, Roumanie, Turquie	91
Banion	123
Comores, Madagascar, Laos, Sud-Vietnam, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Hébrides, Polynésie Française, République Étrangère, Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna	123
Syrie	90
Indonésie, Chine, Corée, Hongkong, Japon, Indonésie, Malaisie, Maldives, Mongolie, Philippines, Singapour, Taïwan, Timor, Thaïlande, Nord-Vietnam, Australie, Nouvelle-Calédonie, autres pays d'Océanie	128
Autres pays d'Amérique d'Amérique et Océanie	118

### LE MONDE DE L'ÉDUCATION

Service des Abonnements : 5, rue des Tulleries, 75427 PARIS CEDEX 09 - C.C.P. 4207-83

### ÉDITIONS DE L'AYGUES

A. CHANTRELLÉ B.P. 7 - 26110 NTONS

#### Vient de paraître :

**SORCELLERIE - MÉDECINE POPULAIRE PRATIQUES MÉDICO-MAGIQUES EN LANGUEDOC**  
par Robert Jalby en vol. in-8°  
150 ex. sur vergé Ingres à la forme, couv. Arches grain torchon, non rognés 70 F  
Edition courante 1.500 ex. sur papier ordinaire, non rognés 50 F  
Édition illustrée à la demande

Sur demande, envoi du catalogue de livres peints et d'occasions : régionalisme, varia, sciences occultes.

## SRI AUROBINDO

vient de paraître

## La manifestation supramentale sur la terre

déjà paru

**LA SYNTHÈSE DES YOGA tome I**

Le Yoga des œuvres

tome II

Le Yoga de la connaissance intégrale

et

Le Yoga de l'amour divin

•

## LE CYCLE HUMAIN

1 volume

## L'IDÉAL

DE L'UNITÉ HUMAINE

1 volume

## SATPREM

vient de paraître

## La genèse du surhomme

du même auteur

## SRI-AUROBINDO

ou l'aventure

de la conscience

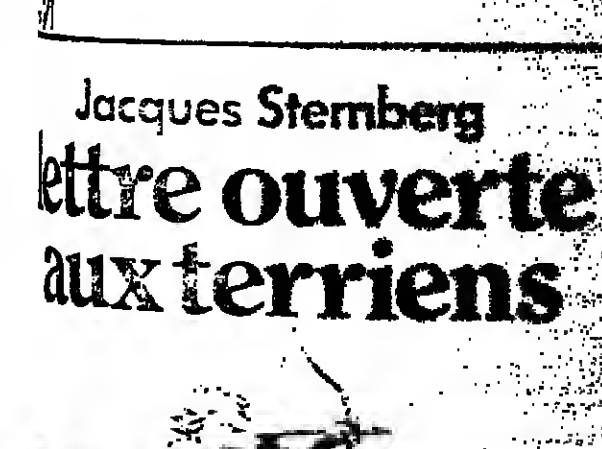
BUCHET / CHASTEL

18 rue de Condé 75006 PARIS

le duc de Sa  
LA COUR



Jacques Stenberg  
lettre ouverte  
aux terriens



MAGNEUX, JURIEUX, ARBITRAIRE  
ATRAÏRE, MAIS SINCÈRE

le nouveau livre d'  
André Maspépine  
LES FLIBUSTIERS  
DE L'URANIUM

Robert Laffont







# LOUIS PERILLIER DEMAIN, LE GOUVERNEMENT MONDIAL ?

Dans cet ouvrage, l'auteur décrit les progrès du mondialisme et les propositions des Fédéralistes mondiaux pour la solution des grands problèmes : la crise économique, la faim, la paix, la pollution, le développement, la protection des droits de l'homme...

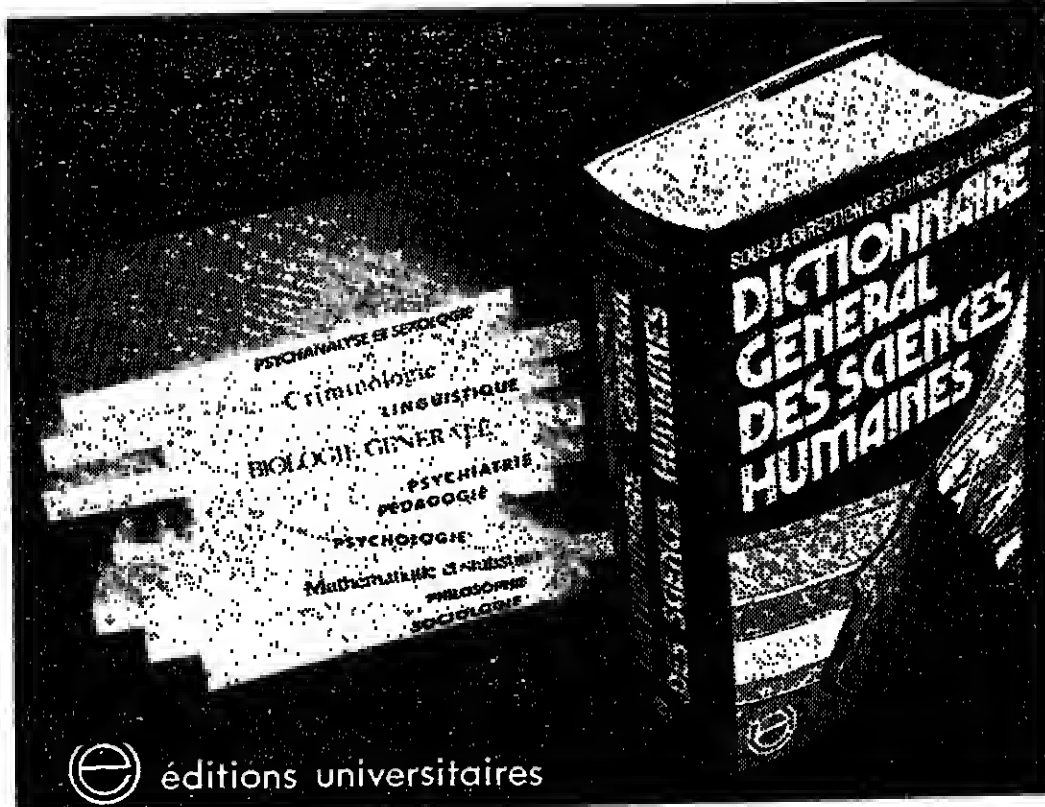
240 pages - 30 F  
GRASSIN éditeur, 50, rue Rouffier, 75009 PARIS. Tél. 526-80-40.

# SERGE MOSCOVICI hommes domestiques et hommes sauvages

"Rien dans ces pages souvent exubérantes qui soit définitif, achevé, acquis. Seulement l'appel pressant à une autre science, un autre discours, une autre vie... Tonique. Avec peut-être un zeste de citron."

ROGER-POL DROIT "LE MONDE"  
10 18

collection dirigée par christian bourgois



## Dix dictionnaires en un seul

3200 articles abordent toutes les disciplines, de la biologie aux sciences du langage, de la criminologie aux sciences sociales.

Cet ouvrage de plus de 1000 pages, réalisé sous la direction de Georges Thinh et Agnès Lempereur, réunit 121 chercheurs et professeurs, de 30 universités à travers le monde.

Ouvrage relié, sous jaquette quadrichromie : 350 F  
Prix de souscription jusqu'au 31 janvier : 190 F  
Dépliants descriptifs et bons de commande chez votre libraire.

Dictionnaire général des sciences humaines  
Les hommes, les idées, les écoles, les concepts.

# LETTRES ÉTRANGÈRES

## LE DERNIER TOURNOI DE KAWABATA

(Suite de la page 13.)

De l'autre, il y a le Japon moderne — nous sommes en 1938. — où le vie devient un combat, et les règles de ce combat la véritable fin dont les hommes ne sont que les instruments. Et c'est là que le recours au jeu trouve sa signification.

Le Maître joue comme il vit, et sa partie est une œuvre d'art. Otake, son jeune adversaire, utilise toutes les règles, dont la fantastique développement du jeu a nécessité peu à peu l'établissement, dans le seul but de gagner. Les règles sont faites pour démocratiser le jeu, donner à chacun des chances égales. Autocrate, concentré mais insouciant, le Maître s'en moque, et elle le perdront. Ainsi, la démocratie à la japonaise — n'entreprenez surtout pas ! — écrase-t-elle le maître, l'homme de l'art, l'homme marqué du signe du génie ou du sacré, ou celui qui substitue la montre sacrée, c'est-à-dire le simple champion, qu'elle engendra.

### L'abstraction parfaite

Au niveau du langage, l'adéquation de l'intrigue et de ses signes au propos philosophique qu'elle illustre est d'une perfection absolue. Chaque coup de la partie, décrit avec précision, représente une progression dans la démonstration. Le « Noir 121 », par lequel Otake engage irrémédiablement le processus qui amènera la chute du Maître, c'est Pearl Harbor. Le « Blanc 130 » qui scelle cette chute, c'est le suicide lap et débauché de Kawabata en 1972. Entre les deux, il y a eu chute du monde, et les coups accablés de la fin sont le système rigide, conquérant, irrépressible, par lequel les masses victorieuses consolident leur puissance, éliminent définitivement les rêveurs et les sages — les plombs blancs — de l'échiquier dévasté. Ainsi se crée, au seul niveau du langage donc, une manière de suspension dont le dénouement de l'échec est parfaitement « extricable » de tous les coups joués représente la solution inéluctable — puisque don-

née depuis le premier chapitre — d'une intrigue quasi policière.

C'est pourquoi, si une comparaison pouvait être tentée avec un ouvrage de littérature occidentale, on penserait aux *Gommes*, de Robbe-Grillet. Mais ici la question n'est pas de savoir qui sera battu, non plus comment le Maître sera battu, mais de nous démontrer, avec une rigueur mathématique, que l'art du Maître ne peut rien contre la société qui l'a récupéré et en a fait un produit de grande consommation. Et comme tout se lit sur l'après d'un jeu par essence abstrait — un échiquier de go en cours de partie fait d'ailleurs penser à certains tableaux de Kise, — la livre tout entier bascule finalement du réalisme de convention des premières descriptions à l'abstraction totale des derniers coups et des derniers chapitres. Le roman fonctionne comme un jeu, et le jeu, ici, est fait de simples notations : couleurs, numéros, cases... Le rythme lui-même du roman se plie peu à peu à celui du jeu. Les courts chapitres, bien sûr, mais aussi l'analyse minutieuse des positions des pions, les rapides flash-backs sur l'ensemble de l'échiquier, l'insistance sourde avec laquelle reviennent certains détails, tant du jeu que de la physionomie ou du caractère des adversaires, sont déjà une partie de jeu, une stratégie destinée à faire réfléchir en la possédant entièrement, à calculer ses coups, voire se défendre contre une tactique enveloppante qui n'est plus celle du Maître ou de son adversaire, mais celle de Kawabata.

Toutes les autres œuvres jusqu'ici traduites de Kawabata — notamment le *Grandement de montagne* et *Pays de neige* — étaient des empreintes d'une nostalgie à fleur de page, d'un très grand charme fait de touches sensibles et émus, mais leur « poésie » avait la naïveté d'un peu léger, de vapeurs mais vite diluée, peut-être dû, d'ailleurs, aux difficultés de la traduction. Seul *les Boîtes Encornées* était un livre vraiment troublant, parce que posant en termes ambigus le problème de l'évoluisme et de la sénescence. Mais la *Maître*, c'est tout autre chose.

Une question cependant se pose et que je ne peux pas éluder : celle que ce n'est pas le recul qui est le nôtre, face à une œuvre encore une fois si totalement étrangère à nous, qui nous fait l'analyser tout à la fois comme un objet et totalement étranger en même temps que et proche des préoccupations littéraires qui sont les nôtres ? Faute de pouvoir y répondre vraiment, prenons le livre pour ce qu'il est, mille pages imprimées en gros caractères, et on se trouve d'un coup confronté avec un prodige. C'est une manière de livre-objet, de défi, de remise en jeu du roman au nom du jeu. Tous les langages de Kawabata sont présents, mais en transparence. Au-delà, c'est le royaume de la forme pure. Cette abstraction parfaite dont je parlais en évoquant Kise ou Kandinsky.

PIERRE-JEAN RÉMY.

## Un romancier tchèque LE PETIT MONDE DE VLADIMIR PARAL

\* TORNADE DANS UN BOEUF. Traduit du tchèque par Gladia Ancelet. Gallimard. Coll. « Du monde entier ». 236 pages, 29 F.

COMME celui de Don Camillo, le petit monde de Parol est très provincial. Etanche, ça rassure, avec un arrière-goût d'aquarium, saumâtre. Une usine de produits chimiques, dans un grand centre industriel, en Bohême du Nord. Observés de près, huit spécimens de ce qu'on pourrait appeler la « médiocratie » agaçante. Deux couples faits, qui se défient (autres supérieurs), et deux couples à faire (jeunes libérales et leurs fiancés). Intéressant quadrille, mêlé par un matérialisme mesquin et plutôt dévot.

Ce qui occupe les dames, en dehors de leur travail insipide, c'est la couleur des rideaux de la chambre, ou des éléments de cuisine, qu'il va falloir changer. Elles essaient bien de lire Kafka ou Beckett, mais, au fond, ce qu'elles aiment, c'est *L'Assommoir* ou les *Amours de Napoléon* (« se donnant corps et âme à l'empereur, elle était loin d'agir par calcul... »). En attendant, pour la méditerranéenne socialiste, à chaque jour de la semaine son menu. Et tous les lundis, un recommencement.

Ce qui occupe les messieurs, en dehors de leurs multiples comités d'« automatisation » ou de « rationalisation » (1), c'est la démocratisation à regarder un train électrique se propulser sur un circuit de plus en plus réduit. Une sarabande obligée, qu'on n'est pas mécontent de voir s'arrêter.

Ingénieur chimiste, Vladimir Parol avait trente-trois ans quand il écrivit, il y a dix ans, *Tornade dans un boeuf*. Un regard jeune, un regard neuf sur la société industrielle et ses méfaits en Tchécoslovaquie, le pays qui dès avant la guerre était considéré comme la « petite Suisse » d'Europe orientale. Il est un peu agaçant, au moment où on le traduit pour la première fois en français, de voir présenter Parol comme un auteur de « nouveau roman socialiste ». Comme s'il suffisait d'ôter les virgules et de structurer un texte selon une allemande rigueur, des motifs pour faire du nouveau roman ou du roman tout court, d'ailleurs.

Lois d'avoir la classe littéraire d'un *Erzähl*, d'un *Kundera*, d'un *Vladimir* les grands professeurs tchèques actuels. — C'est-à-dire d'un créateur qui construit avec des mots, Parol se révèle être plutôt un témoin qui traduit avec des mots. Et s'il entend, avec ce livre, montrer la sclérose de l'individu moyen dans une société bureaucratique, son enfermement dans des valeurs petites-bourgeoises, et s'il entend prouver que cette sclérose n'est guère différente en régime socialiste de ce qu'elle est en régime capitaliste, alors, oui, Parol a gagné.

FRANÇOISE WAGENER.

### Un sexogramme malsain

Les deux couples de cadres supérieurs jouent ensemble aux cartes le dimanche après-midi. Voilà pour l'occasion de tricheries de permutation — qui sait ? — moins furtives... Le vrai frisson de la semaine, en tout cas. Les deux autres partagent, à tour de rôle, la même chambre. Sexogramme plutôt malsain. Résultats : chacun des fiancés est hanté par la fille de l'autre. Évidemment.

Pourtant, l'évasion, la vraie, est impossible. On peut toujours s'offrir une fugue. Mais quoi ! Médiocrité pour médiocrité quand on ne peut se payer le luxe d'un ouvrage d'une tempête mémorable, mieux vaut rester chez soi.

(Publicité)  
Vous prenez au hasard les livres aux des piles ? Vous les achetez pour le plaisir de lire et vous lisez à vos amis les dernières critiques parues ? Franchement, en avez-vous encore les moyens ? Apprenez à lire simplement un très grand écrivain :  
**L.-F. Céline damné par l'écriture**  
« Clair, accessible à tous, et la meilleure étude publiée jusqu'ici sur Louis-Ferdinand... La plus pénétrante. »  
Alphonse BOUARD.  
« Beaucoup d'intelligence, de finesse, et des espérances dont on ne pourra se passer de tenir compte désormais pour parler de Céline. »  
Maurice CHAVARDES.  
chez JEAN GUENOT  
C.C.P. 1295-65 Paris, 22 F Irrecevable, commande au dos du chèque postal.  
Dépôt Illustré : Verrières, 41, rue Madame, Paris (6<sup>e</sup>)  
R.F. 34, rue Serpente, Paris (6<sup>e</sup>)

**KRISHNAMURTI**  
Commentaires sur la vie  
enfin complet en 3 volumes :  
Une série capitale dans l'œuvre de Krishnamurti considéré comme l'une des plus authentiques figures spirituelles du monde d'aujourd'hui.  
**BUCHET/CHASTEL**  
18 rue de Condé Paris 6<sup>e</sup>

(Publicité)  
**Le prix Nadal à un Argentin**  
L'écrivain argentin Luis Gasulla a reçu le 7 janvier, à Barcelone, le prix Nadal (le concours espagnol) pour son roman *Cuñadros de Montoya*, encore inédit, de montant du prix est de 300 000 pesetas (soit peu moins de 16 000 francs). L'auteur, cinquante-huit ans, militaire de carrière, se définit comme autodidacte. Son roman relate, dans un climat de violence, l'histoire d'un militaire argentin qui, expulsé de l'armée à la veille du triomphe du général Peron, s'installe au Chili. Luis Gasulla est pratiquement inconnu en Espagne, le secrétaire du jury : M. Antonio Villanueva, a précisé qu'il ignorait tout de lui, sauf sa nationalité.

(Publicité)  
**A PARIS UN EDITEUR SUR LA RIVE GAUCHE LA PENSÉE UNIVERSELLE**  
RECHERCHE  
• manuscrits inédits de romans, poésies, essais, théâtre, étude formelle avec participation aux frais.  
Adresser manuscrits et curriculum vitae à :  
M. LE DIRECTEUR GENERAL DE « LA PENSÉE UNIVERSELLE »  
9 bis, Quai aux Fleurs, 75004 PARIS  
Tél. : 325.85.44

# ÉCRIVAINS D'ALLEMAGNE

Une édition coupée en deux

La par...

LES EXPOSITIONS PASSENT

CALLIGRAMMES  
Librairie allemande

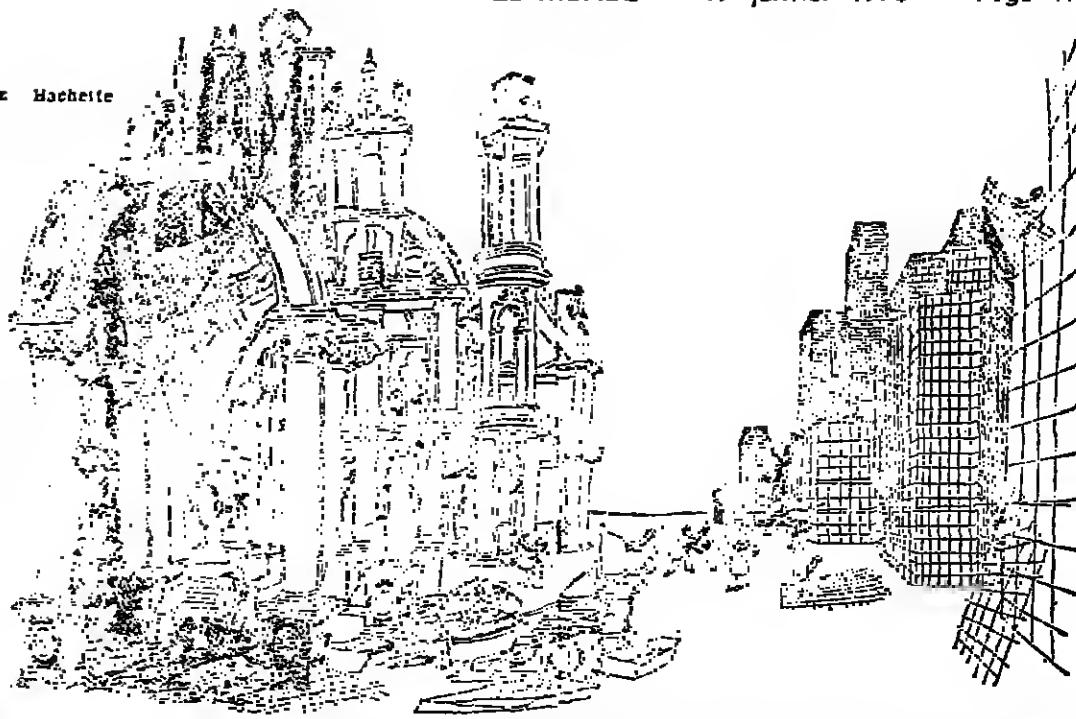
ERNST JUNGER

Handwritten signature or text at the bottom of the page.



# ÉCRIVAINS D'ALLEMAGNE FÉDÉRALE

\* RAUCH.  
La Majorité allemande à L'Annam vient de sortir chez Hachette Littérature.



## La patrie de Gutenberg

LA République fédérale d'Allemagne est l'un des tout premiers pays producteurs et exportateurs de livres. Avec près de quarante-cinq mille titres par an (rééditions et traductions comprises), un chiffre d'exportation de 408 millions de marks pour 1974 (les États-Unis et la France étant ses meilleurs clients) et environ trois mille huit cents éditions de livres à l'étranger, elle occupe une place prépondérante sur le marché européen et mondial. En comparaison, les chiffres avancés par la France sont inférieurs de moitié, parfois des deux tiers. Dans cet épanouissement, le rôle joué par la Foire de Francfort, rendez-vous international de toutes les professions concernées par le livre, doit être rappelé. La patrie de Gutenberg maintient sa réputation.

Ce constat de satisfaction ne doit pas cacher les difficultés que rencontre l'édition en R.F.A. Depuis 1968, on a vu se multiplier les concentrations, les regroupements d'éditeurs : des maisons de moyenne importance, incapables de faire face à la concurrence, à l'augmentation des prix, de s'adapter aux techniques nouvelles de fabrication et de distribution, ont été absorbées par les géants. La pénurie de papier, la montée foudroyante de son prix, ont contraint l'édition à ne plus tenir compte que d'un seul facteur : celui de la rentabilité. Des licenciements, des suppressions de collections scientifiques et expérimentales ont accompagné cette « remise en ordre » exigée par la conjoncture économique. Le professeur André Stoll, de l'université de Francfort, souligne les dangers de cette situation dans sa préface au catalogue de l'Exposition du livre allemand qui est inaugurée aujourd'hui, à Paris, au Cercle de la Librairie.

Buchhandels » (Cercle de la librairie allemande) avec le concours du ministère allemand des affaires étrangères et des centres culturels allemands en France (Goethe Institute). Placée sous le thème « Une société vivante », elle rassemble plus de trois mille livres et revues et présente un choix des œuvres les plus importantes et les plus récentes des écrivains, des critiques littéraires, des critiques d'art, des auteurs de bandes dessinées et de livres pour la jeunesse, des philosophes, des historiens, des sociologues, des théologiens et des scientifiques allemands qui font autorité. Un secteur, représentant plus de 10 % des livres exposés, est consacré aux traductions de l'allemand, aux travaux des germanistes français et à l'information sur la R.F.A. disponible en France.

Un bilan des « relations et des échanges culturels » entre les deux pays, depuis 1945, apparaît ainsi à l'évidence, certes dans sa complexité et dans son imperfection, mais aussi dans sa réussite en maints domaines.

RENÉ WINTZEN.

## Une édition coupée en deux

L'Allemagne coupée en deux correspond, sur le plan de l'édition, une situation où triomphe l'art de couper les cheveux en quatre.

Théoriquement, le lecteur de la République démocratique n'est pas autorisé à se procurer un livre quel qu'il soit paru en République fédérale. Le lecteur de R.F.A. peut, lui, acheter tous les livres parus en R.D.A. Mais il doit pour cela soit les commander auprès de son libraire, d'où une perte de temps, soit se rendre dans les librairies spécialisées (les « Linke Buchhandlungen »), qui n'existent que dans certaines villes.

En fait, la réédition réciproque est de règle à l'Ouest comme à l'Est (où l'ouvrage est alors accompagné d'une préface et d'une postface explicatives). La loi de la R.D.A. stipule que « les contrats doivent être obligatoirement conclus entre éditeurs, tout auteur y contrevenant étant passible d'une amende de 500 ostmarks. En réalité, les contrats entre auteurs de l'Est et éditeurs de l'Ouest sont pratiquement courants, les droits d'auteur compensant largement l'amende encourue. Le cas de Wolf Biermann, écrivain vivant à l'Est, où il ne peut ni publier ni paraître à la T.V., et auteur à succès à l'Ouest, est caractéristique. Grâce aux nombreux contrats conclus par Biermann avec les éditeurs de livres et de disques et les télévisions de R.F.A., il est l'auteur vivant qui fait rentrer le plus de devises en R.D.A. Si très peu de livres de R.F.A. sont réédités en R.D.A., les livres de R.D.A., dont aucun n'est interdit, sont fort à la mode en R.F.A.

La liste des auteurs publiés — ou interdits — de part et d'autre illustre encore mieux le byzantinisme et l'hypocrisie du système. De l'Ouest en Est, parmi les interdits : Grass, comme supporter du leader S.P.D. Willy Brandt (officiellement fêté comme le pionnier de la réconciliation); Böll, du jour au lendemain, pour avoir défendu Soljenitsyne ; Uwe Johnson, comme transfuge (tandis que Kipphardt, autre transfuge, était qualifié « persona non grata », récemment publié). On n'a pas le droit en R.D.A. de publier les poèmes d'Enzensberger, mais beaucoup d'essais paraissent sur lui.

En sens inverse, « Réflexion sur Christa T. », de Christa Wolff, publiée en tirage confidentiel puis interdite à l'Est, est un succès à l'Ouest. Quant au dernier roman de Stefan Heyms (R.D.A.), « Fünf Tage im Juni », (« Cinq Jours en juin »), consacré à la révolte ouvrière de Berlin, il est sorti en Allemagne-Ouest à la suite d'un accord officiel conclu entre l'éditeur de Berlin et Bertelsmann, tandis qu'entre-temps il était interdit en R.D.A.

JEAN-LOUIS de RAMBURES.

## UNE LITTÉRATURE A LA RECHERCHE DE SES RAISONS D'ÊTRE

par Dieter Wellershoff

DIETER WELLERSHOFF, né en 1935, vit à Cologne. Il a écrit des romans, des essais de théorie littéraire, des œuvres pour la radio et la télévision, et des poèmes. Son roman « Chasse à l'homme dans la campagne tranquille », qui, sous forme semi-documentaire, représente le combat d'un criminel pour l'existence et l'hystérie collective d'une chasse à l'homme, est paru en 1974 chez Grasset, dans la traduction d'Alain Coulon. Son roman « Un beau jour » est paru en 1969 aux éditions du Seuil. L'article de Dieter Wellershoff a été traduit par Nicole Casanova.

politique, et tirait de son renom d'écrivain une autorité dans les affaires publiques ne seraient même plus possibles aujourd'hui.

Deux guerres mondiales et leurs conséquences, le nazisme et l'émigration de nombreux intellectuels, la division de l'Allemagne, l'immigration dans la société de milliers de réfugiés des territoires de l'Est, le brassage de la rééducation démocratique, la rapide reconstruction industrielle, qui a recouvert d'un béton encombrant les restes des villes bombardées, cet amalgame, parfois impenetrable, a créé une société qui résiste mal aux changements de la technologie.

Le programme de la télévision rassemble la nation chaque soir, mais les fruits de cette union sont consommés aussi vite qu'on les a présentés. Thèses, styles, œuvres, personnages, thèmes, événements, apparaissent en quelques minutes au cours des émissions permanentes, et disparaissent aussitôt. La production littéraire elle-même doit accélérer son débit pour obéir à la capacité des presses rapides et à la pression des intérêts. On voit augmenter le nombre des écrits éphémères et, de saison en saison, les œuvres de longue haleine (de la littérature classique, notamment) se retirent de la circulation.

Une critique irritée tente de suivre le cours de la production, mais, devant cet amas d'écrits, elle ne peut guère qu'armer de lugubres impressions. Aucune esthétique ne fixe les normes, il n'y a que des essais d'orientation, plus ou moins complaisants, qui se bousculent avec nervosité ; de courts longs, ils sont incapables d'évaluer l'ensemble de la production culturelle et son manque de principes si bien organisé par les impératifs économiques.

Cette production, destinée à une croissance illimitée, brise les structures qui pourraient lui imposer des normes, comme autant d'enclaves à son développement. C'est ce qui est arrivé avec le réforme technocratique des écoles et des universités, où l'on remplace l'acquisition d'un savoir culturel par des connaissances pratiques et l'entraînement au contact humain. Dans l'enseignement de l'allemand, la littérature a perdu ses droits traditionnels de préséance, et se voit de plus en plus reléguée au second plan par l'étude de textes publicitaires, d'articles de journaux, de discours et de produits de la littérature vulgaire.

On observe naturellement des phénomènes du même ordre dans d'autres pays d'Europe occidentale, mais ils y sont, considérablement, ralentis par la tradition culturelle. Pendant un assez long séjour dans une université anglaise, j'ai travaillé avec un groupe de jeunes germanistes qui connaissaient très bien la scène littéraire allemande. Ils étaient à la fois déçus par la discussion de principe que l'on mène en Allemagne, par ce combat général livré contre les différentes écoles et les concepts idéologiques. Une fois devant un petit cercle, j'ai lu des poèmes. Le seul qui me surprit à quoi servait cette lecture et les poèmes en général fut un Allemand.

Les écrivains français dont j'ai lu la connaissance ces dernières années pensaient d'une manière moins pragmatique que les Anglais, mais ils argumentaient de façon purement littéraire, et recouraient moins à la critique idéologique qu'on ne le fait en République fédérale depuis des années. La réponse de Robbe-

Grillet, quand le lui demandai sur quel il fondait ses structures en labyrinthe, me semble caractéristique. Il dit simplement : je suis un artiste comme Flaubert, je fais quelque chose de nouveau. L'art et la littérature étaient pour lui des domaines autonomes à l'intérieur de la société, et n'avaient pas besoin d'être mis davantage en question. Un écrivain allemand ne peut entendre cette réponse sans envie, car il doit, lui, entreprendre le sillage d'une crise fondamentale, dépasser une grande partie de son énergie à justifier son travail vis-à-vis de lui-même et des autres.

Et pourtant, le problème des raisons d'être de la littérature n'est passé au premier plan de l'actualité que depuis les années 1967-1968. Jusque-là, la littérature allemande de l'après-guerre pouvait se sentir soutenue par la société. Elle était chargée de dire que les Allemands se dissociaient du passé nazi et de la guerre, et de veiller d'un œil critique sur la nouvelle société qui venait de se former. Elle exprimait les angoisses collectives, émettait souhaits et réserves, racontait les songes. Böll, par exemple, en s'acharnant à défendre les valeurs humaines les plus proches, exprimait le mépris de la petite bourgeoisie envers les structures abstraites de la société industrielle naissante. Grass transformait les provinces orientales allemandes, cet univers soustrait à l'expérience, en un fantastique paysage de souvenirs, lui adressant un adieu qui transportait l'objet perdu, pour le préserver, au royaume de l'imaginaire. Avec l'écriture hypothétique d'Uwe Johnson, le thème de la division de l'Allemagne devenait un état subscit d'incertitude et d'oscillation, jusqu'à ce que le mur de Berlin ait rendu la séparation inoubtable.

(Lire la suite page 18.)

### LES EXPOSITIONS PASSENT...

mais vous trouverez toujours toute la littérature allemande à

### CALLIGRAMMES

Librairie allemande

15, rue du Dragon, 75006 Paris. - Tél. : 548-70-89

ouvert de 10 h. à 20 h. et aussi veuve par correspondance

# ERNST JUNG

abeilles de verre  
chasses subtiles  
essai sur l'homme et le temps  
orage d'acier  
visite à godenholm

CHRISTIAN BOURGOIS ÉDITEUR

### THOMAS ET KLAUS MANN PRÉSENTÉS PAR MICHEL TOURNIER

## PÈRE ET FILS

Premier coup d'envoi de l'année Thomas Mann dont 1975 marquera le centenaire. La traduction d'un roman de son fils Klaus, intitulé « Méphisto », qui doit paraître le 23 janvier chez Denoël. Nous publions ici des extraits de la préface de Michel Tournier.

TOUTE sa vie Klaus Mann fut le fils de Thomas Mann. Il l'a écrit lui-même avec une amertume résignée : la présence d'un père célèbre aide la carrière d'un jeune écrivain. Pendant les six premiers mois. Ensuite, et pour toujours, elle constitue un lourd handicap.

Ce ne serait rien encore s'il ne s'agissait que de carrière littéraire. Mais l'ombre d'un père génial n'a pas qu'une incidence sociale. Elle peut aussi peser sur la chair, le cœur, l'esprit du fils, et incliner son destin. Nous avons beau faire. Nous ne pouvons pas ne pas tenter de déchiffrer Klaus à la lumière de Thomas.

Quand on parcourt la vie de Thomas Mann — vie privée ou publique, peu importe, car la célébrité efface cette distinction — on est impressionné par la désespérante honorabilité de ce grand bourgeois. Sa vie est un modèle irréprochable, qu'on l'aborde sous l'angle professionnel, politique ou familial. Ce descendant d'une grande lignée patricienne de Lübeck n'avait qu'une « tare » aux yeux de ses concitoyens : sa mère était originaire d'Amérique du Sud. Moins audacieux que son propre père, il épousa lui-même toutefois une bavaroise, et se fixa à Munich. On conven-

dra que pour un écrivain de génie ces médiocrités à la ligne de la bourgeoisie hantée sont bien timides. Peut-être faut-il être sain comme l'œuf, mari fidèle, bon père de six enfants et citoyen intègre pour secoucher d'un monde romanesque où grouillent l'inceste, l'homosexualité, le suicide, l'assassinat et toutes les plaies du corps — tuberculose, cancer et syphilis. Mais n'y a-t-il pas là une économie très calculée, un délicat équilibre qui risque de se rompre sur la tête du « fils » pour peu qu'il appartienne lui aussi à la race des écrivains ?

Sont par exemple le thème de l'inceste fraternel qui ne cessa de hanter Thomas Mann, qui l'aborde en 1906 dans sa nouvelle *Sans réserve* et le traite longuement dans son roman *Élu*, paru en 1951. Rien, dans la vie de l'auteur ne paraît s'y rattacher. Pourtant sa femme, Ksila Maou, avait un frère jumeau qui s'appelait Klaus et auquel — à en juger par les photos dont nous disposons — son neveu Klaus ressemblait de façon frappante. Le couple Ksila-Klaus était si notablement inséparable que la parution de *Sans réserve* provoqua un scandale et qu'il fallut retirer de la circulation les exemplaires de la revue *Neue Rundschau* où cette nouvelle avait été publiée.

Deux années auparavant Klaus le fils de Thomas, et sa sœur Erika, pour une tournée triomphale de conférences faite en commun aux U.S.A. en 1925 les fit connaître comme « les jumeaux Mann ». Ce voyage trouva sa relation dans un livre signé en commun, *Randierum*, qui débordait de joie

de vivre, de voir, de découvrir et d'apprendre. On se peut le lire sans envie tant de bonheur partagé, tant de jeunesse intelligente. Un couple béni, ces jumeaux Mann !

Au retour, Erika épousa l'acteur Gustav Gründgens, déjà célèbre pour son interprétation de Méphisto.

Ce fut certes un déchément pour Klaus, et il serait facile de voir dans le roman *Méphisto*, qu'il écrivit en exil en 1936, un règlement de comptes avec le rival détesté. S'il en était ainsi le livre ne vaudrait rien et il ne ferait pas l'objet de réimpressions et de traductions quarante ans après. (...)

Situé à la charnière grinçante du réel (politique) et de l'imaginaire (théâtre), ce roman rejoint la relation subtile et dangereuse de la vie et de l'œuvre de l'écrivain à laquelle nous faisons allusion. Parce qu'il sut garder l'œuvre et la réserve d'un grand bourgeois nordique, Thomas Mann put laisser libre cours dans son œuvre à tous les démons de la chair et de l'esprit. Klaus Mann n'avait pas son génie, et son œuvre multiple, abondante, brillante, relève plus du témoignage que de la création. Mais on peut imaginer que sa vie éolée, déchirée, haletante était une réponse à celle par trop maîtrisée de son père. Thomas Mann n'avait jamais été jeune. Il combattait peut-être à Klaus Mann de ne pas pouvoir vieillir. Le suicide à quarante-deux ans de cet éternel adolescent balance étrangement la terrible et efficace maturité de son père.

MICHEL TOURNIER, de l'Académie Goncourt.



# Écrivains

## UNE LITTÉRATURE A LA RECHERCHE DE SES RAISONS D'ÊTRE

(Suite de la page 17.)

La nouvelle littérature allemande lui considérée avec scepticisme par l'élite dirigée de l'ère d'Adenauer. Ludwig Erhard, son successeur à la chancellerie, au cours d'un éclat de colère public assez déplaisant, traite les écrivains de « bichons ». Mais enfin on avait des maisons neuves et de nouvelles usines, on voulait aussi une littérature, que l'on pourrait critiquer et exhiber au monde entier : ce fut l'œuvre du Groupe 47, qui couronna ainsi la reconstruction sociale.

Le Groupe 47 était à l'origine un petit cercle d'écrivains unis par des liens d'amitié qui, depuis 1947, se rencontraient deux fois par an, assis et discutant leurs manuscrits. D'année en année, des auteurs de plus en plus nombreux s'étaient joints à eux, puis des éditeurs, des journalistes et des rédacteurs de mass media y vinrent à titre de membres. Le groupe devint enfin une institution sans bases précises, qui inclut les deux tiers de la littérature allemande du moment. Il était également une force politique : on s'en aperçut en 1962, lors de l'affaire du *Spiegel*. Les protestations du groupe déjouèrent une attaque de l'État contre la liberté de la presse.

Le Groupe 47 atteignit son point culminant quand il perdit pour Stiglitz, près de Stockholm, sur l'invitation de l'Union des écrivains suédois. Deux ans plus tard, quand il accepta une invitation à Princeton, la scepticisme gagnait déjà du terrain. Les États-Unis étaient engagés dans la guerre du Vietnam. Pouvent-ils en rendre

là-bas ? La plupart s'y rendirent, quelques uns refusèrent. On projetait alors un voyage à Prague. Le groupe commença à passer pour la troupe littéraire ambulante du ministère des affaires étrangères. Sans le vouloir, mais non sans en être responsable, il faisait à présent partie de l'« établissement » littéraire. La lin vint brusquement, un an plus tard, quand des étudiants contestataires engagèrent les écrivains à une action politique commune, et utilisèrent d'une manière télégraphique pour railler les hésitants.

Depuis 1967, la scène littéraire de la République fédérale a radicalement changé. La critique sociale, qui ne ramenait pas jusqu'au système en cause, a été abolie par une critique qui, émanant d'étudiants contestataires, veut le faire exploser. La critique des textes, qui était habituelle dans le Groupe 47, est devenue une discussion franche, méthodologique et idéologique, qui accouche toutes les bases. Le groupe avait quelque peu fait illusion sur son unité réelle. A présent, on voyait s'accroître les divergences.

Une littérature grotesque et fantastique, née des premières œuvres de Grass et Peter Weiss, continuait avec les livres de Hor Wolf, Gisela Elsner et Renate Raspe. Plus fermé, le groupe de la poésie concrète rassemblait les noms de Heidegger, Günter, Gombrowicz et Mon, dont les exercices formels furent repris avec des variantes par le groupe de Vienne, où Artmann, Röhm, Wiener et Bayar en firent la poésie de l'enarchie. Au milieu des années 60, l'avaient plaidé pour une écriture phénoménologique, concentrée sur les

expériences personnelles de l'auteur. On lui donna, un peu par hasard, le nom de « nouveau réalisme ». Il y avait, d'autre part, surtout en poésie et dans les genres littéraires mineurs, l'influence du pop-art et, au théâtre, l'éclipse soudaine du théâtre de l'absurde et poétique au profit d'un théâtre documentaire. Il s'ensuivit bientôt quantité de littérature documentaire, des reportages, voire des enregistrements sur bande magnétique ou des pièces radiophoniques jouées au direct.

Aux côtés du Groupe 47 s'était formé le Groupe 61, qui renouait avec les traditions de la littérature protestataire, choisissant ses thèmes dans le monde du travail industriel et entrepreneurial, une étude réaliste du milieu social. A partir de ce groupe se développèrent des « cercles de travail », dans lesquels des travailleurs et des employés essayaient de formuler eux-mêmes leurs expériences. C'était une variante de cette littérature ouverte à tous et non professionnelle qui, à l'aide d'enregistrements sur bande magnétique, recueillait d'innombrables confessions, venues surtout d'existences marginales. Ainsi essayait-on de toutes parts de faire éclater les frontières de la littérature, de rendre publics des domaines jusque-là réservés, et, au moyen de documents objectifs ou de témoignages subjectifs, de tondre une nouvelle authenticité.

Cette esquisse laisse bien des aspects de côté : par exemple le passage de la critique linguistique, s'exprimant à l'aide de collages, à la satire documentaire ou à des genres mêlant le document et la fiction. Ou encore les recherches d'écrivains isolés comme Thomas Bernhard et Arno Schmidt, la littérature du groupe Agitprop et les divertissements autour des formes littéraires vulgaires.

Cette pluralité peut faire croire qu'à tous ces différents essais, à toutes ces formes variées, prévalait la même inquiétude, le même doute sur la valeur de l'œuvre. Au-delà de la science et des mass media modernes, la littérature a-t-elle encore une chance de s'affirmer comme une forme valable d'expérience ? Qui atteint-elle encore, à quel effet peut-elle prétendre ? On ne cesse pas de poser ces questions, et il n'est pas rare qu'on leur donne des réponses négatives, comme l'a fait en 1968 la revue *Kurzbuch*, dirigée par Hans-Magnus Enzensberger. Celui-ci accusait la littérature d'être superflue, socialement inutile, et même nuisible en tant que produit de remplacement, dérivatif ou



« Le Best-Seller » par A. Paul WEBER. In KRITISCHE GRAFIE, éd. Hoffmann und Campe.

attribution. Seuls, les textes qui préparaient immédiatement à la vie politique possédaient une valeur sociale.

Enzensberger a, depuis longtemps, abandonné ces positions. La critique littéraire marxiste a elle-même révisé son attitude hostile à l'art. Mais les technocrates de la réforme culturelle, les directeurs de programmes de mass media et des trusts de l'édition se sont appropriés les thèmes qui conduisent à l'infirmité de la littérature, et ils ont partout restreint l'espace qu'ils voulaient bien lui accorder.

Certes les écrivains se sont organisés et se sont réunis en un syndicat pour défendre leurs intérêts contre l'industrie de la culture. Mais ce n'est pas de cette manière qu'ils influenceront les changements structurels qui menacent la littérature. En ce moment précis, il semble bien que les mass media accentuent leur mainmise. Plusieurs maisons d'édition ont été amenées à publier les ouvrages des stars de cinéma et de télévision. Comme le vedettariat est toujours la meilleure des publicités, ces titres remplissent la liste des best-sellers. En outre, récemment, les stars des mass media se sont mises à écrire des romans. L'industrie de la culture interprète, à sa manière commerciale, la pensée progressiste selon laquelle chacun doit pouvoir s'exprimer et écrire.

Ainsi voit-on revenir à l'actualité une vieille discussion entre deux émigrés de l'école de Francfort. Walter Benjamin avait espéré qu'avec le développement des moyens techniques de reproduction, un nouvel art démocratique, un art des masses, se développerait. Adorno avait au contraire décrit l'industrie de la culture

comme une nouvelle puissance aliénante. Il affirmait que l'esprit ne pourrait libérer que dans l'œuvre d'art fermée sur elle-même et destructrice.

Si l'on s'en tient à cette thèse son noyau utopique, on perçoit sa parenté avec la conception pessimiste de l'histoire émise par la critique conservateur Arnold Gehlen. D'après Gehlen, les pays industrialisés se trouvent dans une phase post-historique. Toutes les idées sont formulées, toutes les formes sont à la disposition de tout le monde ; ce qui viendra à présent ne sera plus que perfectionnement technique et variation. Si l'on considère la scène littéraire actuelle de la République fédérale, les trois thèses semblent vérifiées.

DIETER WELLERSHOFF.

### Trois prix Nobel

TROIS écrivains nés en Allemagne ont obtenu le prix Nobel de littérature depuis la guerre : le premier, Hermann Hesse (1946), avait acquis la nationalité suisse ; le second, Nelly Sachs (1966), la nationalité suédoise.

Le troisième, Heinrich Böll, né à Cologne en 1917, peut être considéré comme le porte-parole des écrivains allemands de l'après-guerre. Il succède ainsi directement à Thomas Mann (1929).

Son fiction a une importance politique : à travers Böll, c'est l'écrivain allemand qui est réhabilité dans son propre pays. Plus encore, ce sont les efforts accomplis depuis l'année zéro par le Groupe 47 pour créer de toutes pièces une nouvelle littérature qui trouvent leur consécration internationale.

### HEINRICH BOLL, BEST-SELLER 1974

Sur la liste des best-sellers de R.F.A., le dernier roman de Heinrich Böll (185 000 exemplaires en quatre mois) dispute aux Mémoires de l'actrice Lily Palmer la première place. « Die verlorene Ehre der Katharina Blum » (« L'honneur de Katharina Blum »), qui s'inscrit ainsi dans une longue liste de succès (« Rentrez chez vous Bonner », « Les Enfants des murs », « Où étais-tu Adam ? », « Les Deux Sacrements », « La Circoncision », « Portrait de groupe avec dame »), n'est pas, il s'en faut, le meilleur livre de l'auteur allemand de l'après-guerre le plus lu dans son propre pays et le plus traduit dans le monde. Il a soulevé néanmoins les passions sur les bords du Rhin. S'attaquant, à quelques semaines de l'ouverture du procès de « la bande à Baader », aux procédés employés par une certaine presse pour entretenir l'hystérie collective dans l'opinion publique, il mettait en cause sans équivoque la « Bild Zeitung », journal du groupe Springer qui, en 1972, l'avait comparé à Goethe. Seule riposte jusqu'à ce jour du groupe Springer : un article intitulé « Requiem pour Heinrich Böll » et paru dans la « Welt ». L'auteur Hans Habe, porte-parole virulent de l'extrême droite, entreprend d'y démontrer comment Böll a derrière lui un brillant avenir et comment il l'a perdu.

## Une société vivante

Une exposition de 3.000 livres et revues éditées par 350 maisons d'édition de la République d'Allemagne en France 1975

- A  
Création Culturelle et Sciences Humaines
- B  
L'Homme et la Société
- C  
La Science et l'Homme

### Paris

Cercle de la Librairie  
117, boulevard Saint-Germain

## 17-29 janvier 1975

Heures d'ouverture  
tous les jours de 12 heures à 19 heures

## LITTÉRATURE ALLEMANDE

publications 73-74

ERNST AUGUSTIN  
Mamma

THOMAS BERNHARD  
La plâtrière

GISELA ELSNER  
Défense de toucher

WOLFGANG GEORG FISCHER  
Appartements

ANGÉLIKA MECHTEL  
La vie en jeu

JOSEPH ROTH  
Conte de la 1002<sup>e</sup> nuit

Collection du monde entier  
GALLIMARD

كتاب من الأصول



Écrivains

d'Allemagne fédérale

REFLETS DE LA DIVERSITÉ

Le fleuve puissant de Siegfried Lenz Un nouvel humanisme :

Si l'on veut établir une carte de la géographie littéraire allemande, il faut marquer d'un large trait bleu ce fleuve qui entraîne trois cent mille lecteurs avec la Leçon d'Allemand...

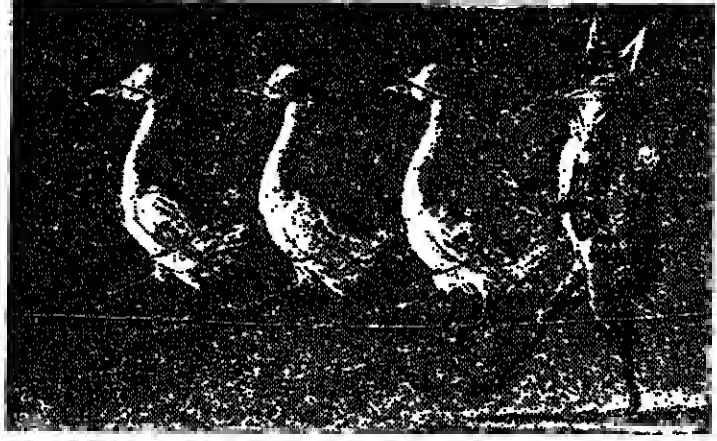
prendre, c'étaient les raisons qui mènent toute destinée humaine à l'échec, les relations entre la faute qui est infailliblement la cause de cet échec et le règlement de comptes final...

DIETER KÜHN, HUBERT FICHTE

D'un côté, l'Iroquois à la cour d'Angleterre. De l'autre, une confession d'une sincérité sauvage. C'est Voltaire et Rousseau, dira-t-on...

sont à la fin réduits à n'être plus que « les portraits de gens morts il y a longtemps ».

Hubert Fichte, dans son plus récent ouvrage, Versuch über die Pubertät (Essai sur la puberté) cherche à définir son propre moi et à établir des relations amoureuses avec le monde...



« Les obsc, au pas ! », par A. PAUL WEBER, 10 KRITISCHER KALENDER, éd. Brockmann.

Pour se familiariser avec lui, il faut tenir compte de cet éloignement, comprendre les différences de rythme et de lumière. Déjà la France manifeste de meilleures dispositions à son égard...

Y établit davantage encore, devant la courbe descendante de la vie, l'importance de la lucidité et du courage. La prochaine œuvre de Lenz, qui porte le nom d'un village, Boltrup, aura pour cadre son pays natal, la Masurie, où triomphent un empirique bonheur de vivre.

Protéger l'homme contre lui-même. Comprendre, savoir, dénoncer : pour Lenz, l'artiste est un Mithras, il partage la connaissance de toute chose, compatit, appelle la justice, proteste. La claire écriture de Lenz, porteuse de tous les reflets, nous « un pacte avec le lecteur ».

NICOLE CASANOVA. (1) Löffler, 1971. Toute l'œuvre de Lenz est éditée chez Hoffmann und Campe, à Hambourg.

sincère qui ait jamais été écrit. « Au printemps 1710, des officiers anglais amenèrent d'Amérique du Nord en Angleterre quatre chefs de tribu iroquois pour leur faire visiter le pays ».

Ainsi commence, et se définit tout entier, Fesspiel für Rothaus (Festspiel pour Peaux-Rouges), le dernier roman de Kühn. C'est l'ingénue, bien sûr, mais ici l'Iroquois voltairien est isolé, arraché au fil du récit. Une tierce personne, qui se nomme Sir Charles Cotterel, désigne sur des maquettes, du bout d'une baguette en bois, des figurines de plomb, qui vivent, au conditionnel, l'amusante aventure possible. La vérité, c'est le combat social, toujours présent dans l'œuvre engagée de Dieter Kühn. Devant l'Angleterre à la fois misérable et perdue dans de trop savants imbroglios politiques, les Iroquois se taisent, Peints, silencieux, ils font des gestes dont personne ne nous explique la signification. Ils arrachent la jarretière d'une fille, boivent de l'eau-de-vie, se revoltent une seule fois. Mais l'impérialisme anglais les efface de la Terre et ils

une seule créature, que ce soit un pirat ou un arbre, il faut que je les aime toutes », dit Fichte. Voilà sans projet, d'une générosité sans mesure. En le lisant on croit qu'il le réalise, on croit à cet amour.

Dieter Kühn et Hubert Fichte valent tous deux pour leur relation loyale avec l'être humain et leur emploi communicatif de l'écriture. N'est-ce pas aujourd'hui une manière de révolution ?

Dieter Kühn a déjà écrit une nouvelle, « A deux hommes », « Auszüge im Fesselballon » et « Die Präsidentin », « Stam-Siam, ein Abenteuerbuch », et des essais. Il est édité par Subkamp Verlag, Francfort. Hubert Fichte est l'auteur d'un recueil de nouvelles, « Aufbruch nach Turku », de trois romans : « Das Walsenhaus », « Die Palett », et « Die Imitationen » « Grampian » et des interviews aux deux Palais d'Amour, etc. Il est édité par Hoffmann und Campe à Hambourg. Aucun d'eux n'est encore traduit en français.

Oeuvres traduites de l'allemand au Seuil

- Alfred Andersch, Ephraim, Ingeborg Bachmann, Meline, Ulrich Becher, Le chasse à la marmotte, Manfred Bieler, Marie Mrazek ou la lapin c'est moi, Johannes Bobrowski, Le moulin à Levine, Heinrich Böll, Les enfants des morts, Manfred von Conta, Günther Grass, Le tambour, Peter Hürting, Niemisch ou l'immobilité, Rolf Hochhuth, Hans Henry Jahnn, La nuit de plomb.

- André Jolles, Formes simples, Eugen Kogon, L'été S.S., Karl Korsch, Marxisme et contre-révolution, Hans Küng, Étre chrétien, Konrad Lorenz, Essais sur le comportement animal et humain, Ernest Mandel, Le capitalisme déclinant, Jürgen Moltmann, Conversion à l'avenir, K. Rahner, H. Vorgrimler, Petit dictionnaire de théologie catholique, Joachim Schickel, Grande muraille, grande méthode, F.D.E. Schleiermacher, Essai d'herméneutique, Daniel Schreber, Mémoires d'un névropathe, Henri Suso, Harold Weirich, Le temps.

LITTÉRATURE ALLEMANDE publications 73-74 ERNST AUGUSTIN Mamma THOMAS BERNHARD La plâtrière GISELA ELSNER Défense de toucher WOLFGANG GEORG FISCHER Appartements ANGÉLIKA MECHTEL La vie en jeu JOSEPH ROTH Conte de la 1002<sup>e</sup> nuit Collection du monde entier GALLIMARD

Le groupe de Stuttgart et Ludwig Harig L'École de Stuttgart en Allemagne, quelques membres de l'École de Vienne, tel Quel en France, est-ce la littérature de l'avenir ou la préciosité du temps présent, nos Gorgona, Marina et Vouture ? Auteur de Max Bense, physicien et philosophe, le groupe de Stuttgart rassemble Heimito Heise, Jürgen Becker, entre autres, et l'instituteur carol Ludwieg Harig, traducteur de Raymond Queneau. L'écriture ici est connaissance de l'acte littéraire, elle s'analyse en sa déployance, s'autocritique, sous comme l'enfant unique, toute seule avec elle-même. Dans son Manuel de conversation à l'usage des membres, Ludwig Harig part d'un vieux manuel destiné à enseigner le français, où le famille Dupont dialogue avec l'Alsacien Fritz Michel. Le bureau de M. Dupont est jaune. La corbeille est jaune. Le livre d'Alice est bleu. A partir de quoi on démontre l'ambiguïté du langage, car je peux bien écrire le « chaise », mais le moi chaise n'a pas de pieds, pas plus que le moi table n'a de tirail. On parcourt alors ce que Jean-Pierre Richard nomme, d'après Pie de La Mirandole, l'échelle d'Osiris, au long de laquelle on déchire le corps d'Osiris pour le recomposer ensuite « avec l'énergie d'un Phébus au sein d'une unité nouvelle ». Harig étant un joueur hors pair — lisez la partie de skat érotique — le livre éclate en désastres vultus et en prodiges. — Le la les/aux du des, bien sûr, mais aussi : Maître et seigneur de moutons trotinent unis dans le chant du souvenir. Ce que Harig nomme l'élément lumière — justifie le lecture de ce « vive, le sauve de l'utisme menaçant pour en faire un brillant manuel de conversation ootatique. — N. C. (1) Traduit par Jacques Legrand, éd. Belfond, 1973. Ludwieg Harig est édité chez Carl Hanser, Munich. Son dernier livre s'intitule « Allseitige Beschreibung der Welt zur Heimkehr der des Menschen in eine schönere Zukunft », (Description multiple du monde pour un retour de l'homme à un plus bel avenir.)

Tous les ouvrages, tous les périodiques en langue allemande aux toux officiels - franco de port REMISE D'USAGE aux bibliothèques et enseignants Adressez toutes vos commandes à une librairie spécialisée DOKUMENTE-Verlag Postfach 2340, D 76 OFFENBURG Compte en France : Crédit Lyonnais, Paris.

DAS UNIVERSELLE TASCHENBUCH PROGRAMM DEUTSCHER TASCHENBUCH VERLAG MUNCHEN

HANS-MAGNUS ENZENBERGER l'Allemagne, l'Allemagne entre autres GUNTHER GRASS PAVEL KOHOUT lettres par-dessus la frontière PETER HANDKE mort complice à propos de la chevauchée sur le lac de Constance CHRISTIAN BOURGOIS EDITEUR



**DIETER WELLERSHOFF**

**Chasse à l'homme dans la campagne tranquille**

roman traduit de l'allemand

**GRASSET**



**AUBIER MONTAIGNE**  
13 Quai Conti Paris 6<sup>e</sup>

**Nouveaux BILINGUES ALLEMANDS**

**TUCHOLSKY**  
apprendre à rire sans pleurer 33,00

**DÖBLIN**  
l'assassinat d'une renoucle 18,00

**WAGNER**  
Tristan et Isolde 10,50

**Etudes THOMAS MANN**  
par Louis Leibrich 49,00

**SCHILLER**  
par Victor Hell 49,00

**LITTÉRATURE ALLEMANDE**

**WALTER BENJAMIN**  
1 MYTHE ET VIOLENCE  
2 POÉSIE ET REVOLUTION  
essais traduits par Maurice Gandillac

extreite réunie en 1 volume "Collection Méditations"  
**L'HOMME, LE LANGAGE ET LA CULTURE**

♦ **HELMUT HEISSENBUETTEL**  
LIVRES DE LECTURE  
**LA FIN DE D'ALEMBERT**  
traduits par Louis Fessard

♦ **ERNST FISCHER**  
**LE GRAND REVE SOCIALISTE**  
Confession politique et réflexions d'un grand autrichien

"Lettres Nouvelles" dirigées par Maurice Nadeau

**denoël**

Les chefs-d'œuvre de

**HERMANN HESSE**  
(Prix Nobel)

**Le loup des steppes**  
2 éditions : brochée et reliée

du même auteur

- Narcisse et Goldmund
- Le jeu des perles de verre
- Peter Camenzind
- Le voyage en Orient
- L'ornière
- Gertrude Rosshalde
- Knulp
- Le dernier été de Klingsohr

**CALMANN-LÉVY**

**REFLETS DE LA DIVERSITÉ**

**L'INVASION AUTRICHIENNE**

« Il n'y a pas plus de littérature autrichienne qu'il n'y a de littérature prussienne ou bavaroise », déclarait le poète Stefan George. Un demi-siècle après ce jugement péjoratif, une génération de romanciers autrichiens avec Peter Handke et Thomas Bernhard a pris la relève de la génération allemande des B51, Günter Grass et Uwe Johnson... Au théâtre, des auteurs dramatiques nés en Autriche, comme Wolfgang Bauer, Harald Sommer ou Franz Xaver Kroetz, monopolisent les scènes de Munich à Berlin et à Hambourg. Dans le domaine lyrique, c'est une Autrichienne, Ingeborg Bachmann, qui, dès son premier recueil poétique paru en 1953, *Die Gestundete Zeit* (« le Délai de grâce »), jusqu'à sa mort en 1973, exerce une primauté incontestée.

A ce point, on peut se demander si la littérature allemande n'a pas délaissé les bords du Rhin pour s'établir sur ceux du Danube. Ce jugement, certains critiques de l'Allemagne occidentale n'hésitent pas à le prononcer, mais il doit être nuancé. Aujourd'hui comme hier, en effet, les écrivains autrichiens (beaucoup ont d'ailleurs choisi de s'installer en R. F. A. ou même en France comme Peter Handke) n'existent qu'à travers l'Allemagne, ses éditeurs, ses critiques et son public.

Le raz de marée autrichien apporte aussi une révolution littéraire. C'est la victoire de la recherche formelle et linguistique, dont l'ancien empire des Habsbourg s'était fait une spécialité (Hofmannsthal en est l'exemple), sur l'engagement proné dans l'Allemagne d'après-guerre. C'est la revanche tardive des linguistes de l'école viennoise de Wittgenstein sur les marxistes de l'école de Frankfurt.

**Peter Handke**

« Hitler, Auschwitz, Berlin, bombe au napalm, tous ces mots sont inutilisables parce que trop politiques », écrit Peter Handke dans un essai intitulé non sans provocation « Je suis un habitant de la tour d'ivoire... ». La littérature n'a pas pour but de définir ce qui a une signification politique, mais au contraire de s'en libérer... Il s'agit de briser la vitre du langage et non de regarder le monde à travers elle.

Pour n'avoir pas connu l'« année zéro », l'Autriche a fait l'économie d'une littérature des décennies. Ses écrivains, fidèles à la tradition qui veut que l'Autrichien, plutôt que de s'opposer à la société, s'efforce d'en démentir les rouages, se lancient avec la « Wiener Gruppe » (1953-1954) dans une révolution du et par le langage. C'est H.-C. Artmann qui, dans une « proclamation en huit points », déclare que l'on peut être poète sans avoir écrit une seule ligne et organisé, à travers Vienne, des manifestations poétiques d'essence surréaliste. C'est Gerhard Rühm qui, transposant dans la composition littéraire les principes de la musique sérielle viennoise, élabore une poésie concrète et acoustique de type lettriste. C'est Oswald Wiener qui, choisissant pour mot d'ordre la déclaration de Wittgenstein « les frontières de mon langage constituent les frontières de mon univers », se fait le pionnier d'une gigantesque épopée. C'est surtout Konrad Bayer, cherchant à dépasser les notions de temps et d'espace par la drogue, l'extase, et finissant comme jadis tant de romantiques allemands par le suicide.

Bien des courants qui règnent aujourd'hui sur la littérature d'outre-Rhin — que ce soit la gymnastique linguistique chère à Peter Handke à ses débuts, le flot verbal de Thomas Bernhard, sans oublier la mode des pièces en dialecte et les « Antihelmstromane » de G.-F. Jonke, dernier-né de la nouvelle vague autrichienne — descendent en ligne directe ou indirecte des expériences de la « Wiener Gruppe ». Mais il s'agit d'une influence posthume. A la différence du « Groupe 47 », devenu très vite l'établissement littéraire de l'Allemagne du miracle économique, les écrivains de la « Wiener Gruppe », globe-trotters et polyglottes (Artmann parle une dizaine de langues dont le malais et le gélois), ouverts à toutes les influences (Lautréamont, Raymond Roussel, le surréalisme et le structuralisme seront revêtus par l'Autriche à la R.F.A.), ont été dans leur pays sans audience et, comme des poètes maudits, se sont dispersés en 1964.

Paradoxalement la floraison littéraire de l'Autriche de l'après-guerre est apparue dans une des sociétés les plus traditionalistes, la plus étarquée, la plus fermée (par frivolité plus encore que par allergie) à toute littérature tout soit peu dérangeante. Cet anachronisme propre à l'Autriche jouit à certains écrivains comme Thomas Bernhard à la fois le climat et le thème de leur œuvre. « Nous sommes Autrichiens », déclare ce dernier, présentant sa pièce *Der Ignorant und der Waschnähege* (« l'ignorant et l'insensé »). « Nous sommes apathiques, notre vie n'est faite que de désintérêt pour la vie. Nous n'avons rien à raconter, sinon que nous sommes pitoyables. Ce que nous pensons a été pensé par d'autres. Ce que nous ressentons est chaotique, ce que nous sommes est confus. »

Cette situation explique que la deuxième génération des écrivains autrichiens ait éclos dans une multitude de cénacles provinciaux, à Salzbourg, à Linz, et surtout à Graz, nouvelle pépinière au confluent des triples influences germaniques, slaves et latines, autour du « Forum Stadtpark », fondé en 1960, et de la revue *Manuskripta*.

La percée sur le marché de la R.F.A., c'est un auteur alors inconnu de vingt-quatre ans, Peter Handke, sorti lui aussi du « Forum, Stadtpark ».



RADCH. In « la Majorité silencieuse ». (Hachette Littérature.)

qui, en 1966, va l'accomplir par une contestation : en osant pour la première fois traiter de « bourgeois sérieux » (sic) les écrivains du « Groupe 47 ».

Ce qui caractérise l'œuvre de Handke, trouble-fête devenu quasiment du jour au lendemain un phénomène littéraire (ses trages dépassent aujourd'hui ceux de Günter Grass), c'est une application si radicale du postivisme linguistique de Wittgenstein qu'on a pu se demander si l'auteur, n'ayant plus rien à dire, ne finirait pas par se taire : de fait, à la dernière page de *l'Angloise du garden de but au moment du penalty* (Gallinard), les mots font place au dessin. Dans son dernier livre *Als das Wänschen noch geblüht hat* (« Quand les souflets servaient encore à quelque chose »), le texte se réduit à de courtes phrases contenant chacune un fait illustré par une photo.

**Thomas Bernhard**

Parant lui quel est Wittgenstein, Thomas Bernhard, qui apparaît après Handke, quelque plus âgé, obtint à des résultats radicalement opposés : le fait même qu'il n'a rien à dire constitue le thème intarissable de son œuvre. A la fois irritante et fascinante, celle-ci se déroule dans les Alpes autrichiennes dont les paysages, et les êtres (infirmes, malades mentaux, criminels) semblent sortir des visions d'épouvante du peintre Matthias Grünewald. Sous la forme de monologues plus longs à chaque livre (*Got, Perturbador, le Pâtissier* ont paru chez Gallinard), cette œuvre est une réflexion ininterrompue sur le désagrégation physique et existentielle.

L'« établissement » littéraire allemand a réagi avec un certain déplaisir à l'irruption inattendue, dans un paysage qu'il s'était accoutumé à mesurer, de toute cette linguistique, de ce structuralisme, de cette déraison, de cette inépuisable métaphysique « made in Austria ». Dès 1970, Martin Walser prend la tête du « Literaturkamp » anti-autrichien et accuse plus spécialement Peter Handke d'avoir créé avec Kasper une pièce antisociale, car, précise-t-il, dénoncer le piège des mots, c'est ébranler le matérialisme dialectique de Hegel, édifice construit précieusement avec des mots.

Cependant, à la littérature allemande, qui était repétée sur elle-même à force de vouloir surmonter son passé, qui avait perdu son pouvoir de fascination, européen à force de donner congé à l'intériorité, qui, à force de se vouloir moraliste, sombrait dans le manichéisme, les écrivains autrichiens ont beaucoup apporté. Ils ont apporté l'ouverture aux recherches étrangères, la magie du style, l'assurance que tout ne se réduit pas à l'opposition des bons et des méchants mais qu'en chaque être, comme l'a montré la Viennoise Freud, se jouent des pulsions contradictoires, le bien et le mal coexistent. Ils ont peut-être les derniers écrivains métaphysiciens.

JEAN-LOUIS DE RAMBURES.

**27. Frankfurter Buchmesse**  
9. bis 14. Oktober

**1975** \*

**27th Frankfurt Book Fair**  
October 9th to 14th

**27<sup>e</sup> Foire du Livre de Francfort**  
9 au 14 Octobre

Information: Frankfurter Buchmesse  
Postfach 2404-6 Frankfurt am Main 1

\*1976: 16.9.-21.9.

les grandes traductions de l'allemand

aux éditions **PAYOT**

Sigmund Freud  
Wilhelm Reich  
Max Horkheimer  
Karl Jaspers  
Carl-Gustav Jung  
Max Born  
Albert Einstein  
Ernst Bloch  
Thomas Mann...

**PRIX HERMÈS**

Claude Delarue

**la lagune**  
roman

Une remarquable symphonie sur le thème de la « condition humaine ».

André Laude LE MONDE

**denoël**

**d'Allemagne**

**« Le Tambour » relu par**

« Le Tambour » de Günter Grass, paru en 1949, est un roman qui a marqué l'histoire de la littérature allemande. Il raconte l'histoire d'un jeune garçon, Oskar Matzerath, qui, à l'âge de trois ans, découvre le tambour et se livre à une performance qui étonne et effraie les adultes. Le roman est une réflexion sur la violence, la guerre, et la responsabilité individuelle.

Le roman est divisé en deux parties. La première partie, intitulée « Le Tambour », raconte l'histoire d'Oskar jusqu'à son départ pour l'armée. La deuxième partie, intitulée « Le Tambour », raconte l'histoire d'Oskar pendant sa période de service militaire.

Le roman est considéré comme un chef-d'œuvre de la littérature allemande. Il a été traduit dans de nombreuses langues et a été adapté au cinéma.

هكذا هو الأصل



150

Écrivains

# d'Allemagne fédérale

## ÉCHANGES

### « Le Tambour » relu par « Le Roi des Aulnes »

EN 1959, un grand scandale éclata dans la ville hanséatique de Brême. Chaque année, le sénat de la ville remettait un prix littéraire à un écrivain proposé par un jury de critiques et d'hommes de lettres. Or, cette année-là, les édiles se crurent obligés de réviser le choix de ce jury. C'est que ce choix s'était porté sur un gros roman plein de blaspèmes, de obscénités, mettant en cause la religion, la patrie et l'honneur conjugal. Titre : *Le Tambour de solé*. Auteur : Günter Grass.

Aussitôt traduit sous le titre abrégé *Le Tambour*, il connut un succès considérable en France (1). Le recul de quinze années permet aujourd'hui une lecture mieux pondérée. Le doute n'est pas permis : l'œuvre majeure de Günter Grass reste l'une des plus significatives de toute la production allemande d'après-guerre. Ses aînés — comme Heinrich Böll — et ses pairs — comme Siegfried Lenz — ayant entre-temps élargi et précisé leur registre, on mesure mieux par contraste la force de provocation de *Le Tambour*. Dans un paysage littéraire riche mais aux lignes un peu molles, il se dresse solitaire comme une monumentale et grimaçante idole barbare. Il ne risque pas de passer inaperçu. Certes, la solitude de Grass doit quelque chose au grand massacre dont il est l'un des rescapés. « Notre génération manque de concurrence », dit-il lui-même. Pourtant, les paradoxes accumulés par *Le Tambour* sont tels qu'ils avaient peu de chances de se retrouver une seconde fois sur une même tête.

Né à Dantzig — devenu depuis Gdansk — dans cette défunte Prusse-Orientale, hantée province nordique du Reich, haut lieu du protestantisme, où le philosophe Kant inventa la morale en 1788, Günter Grass est catholique et se soucie de l'impératif catégorique comme d'une guigne. Il est petit, brun et râblé — physiquement un vrai bougain de la race de Pierre Laval. — Il a épousé une Suissesse et roule ses cigarettes lui-même. Bouillant partisan de Willy Brandt, les campagnes électorales l'ont vu vendre des journaux à la criée dans les rues.

#### L'odeur de Dantzig

A l'époque où il écrivait *Le Tambour*, la mode était à Kafka, aux apoloques intemporels et non situés perdus dans des limbes un peu flous. Rien de semblable dans *Le Tambour*, fiction profondément enracinée dans une terre natale. Quoique un vécu à Dantzig retrouve son atmosphère et comme son odeur dans ces pages. Quoique on a traversé les champs prussiens et poméraniens reconnait la vieille paysannerie qui fait cuire des pommes de terre sous la cendre au seul du livre. Ici un frontispice signé Käthe Kollwitz. L'épicerie de Magerath, où l'on vend des agrumes fumés et de la poudre effrayante à la framboise, est impensable ailleurs que dans cette Allemagne du Nord des années 30.

Cette force évocatrice doit peut-être quelque chose au registre plus matériel que formel dont use l'auteur. Günter Grass, avant d'écrire, a été tailleur de pierre, puis sculpteur — et le main Oscar du Tambour taillera des pierres tombales et posera nu dans des ateliers de Düsseldorf. De cette première vocation, il a gardé le goût des volumes, des masses, des substances, du grain et de la chaleur des matériaux, lesquels l'emportent toujours chez lui de façon frappante sur les formes et même les contours. *Le Tambour* est une œuvre toute en ronde bosse.

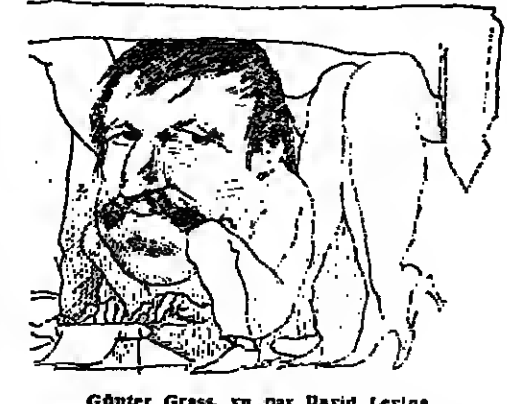
Ce parti pris matériel n'est pas sans rapport avec le gauchissement que Grass inflige à la grande tradition du roman allemand d'éducation à (Bildungsroman) qu'il poursuit cependant à sa façon. L'idée de raconter une guerre par la bouche d'un enfant, d'un innocent, est à la base du roman le plus illustre du genre, le *Simplicissimus*, de Grimmelshausen (1699), chronique picaresque de la guerre de Trente Ans. Le *Wilhelm Meister*, de Goethe, le *Heinrich d'Ofterdingen*, de Novalis, et, plus près de nous, la *Montagne magique*, de Thomas Mann, nous font suivre les progrès d'un jeune homme, frais émoulu de l'enfance et qui « apprend » la vie, souvent à ses dépens.

#### Le naïf, la dérision

Il y a de cela dans *Le Tambour*, mais le narrateur est un faux enfant, un naïf. L'immense dérision de ce roman d'éducation, c'est qu'Oscar est bloqué dans sa croissance. Il n'apprendra jamais rien. Il est tel à la dernière page que nous l'avons découvert à la première. C'est ce qui donne à toutes les scènes auxquelles il est mêlé un son mat, sans écho, une lumière sans ombre, d'une implacable précision, une atmosphère bouffée, sans horizon, tous les traits d'un monde sans espoir. Cette absence d'écho — particulièrement étrange dans une chronique où l'enfance et l'adolescence se déroulent sur un fond historique tourmenté — définit le type caractéristique du « primaire », psychologie à retentissement court, qui sacrifie le passé et l'avenir à la plénitude du présent.

Cette infatigable dans la reconstitution *hic et nunc* et cette esthétique primaire pourraient aboutir à un roman délibérément privé de dimension historique et de signification politique, une sorte d'idylle à rebours où les grands problèmes et les bouleversements des temps seraient noyés dans un inventaire de détails attentifs des vicissitudes de la laide morale et matérielle. Il n'en est rien, et l'une des réussites de Grass est justement de faire passer tout le nazisme, la guerre et l'effondrement du III<sup>e</sup> Reich à travers le témoignage de son minuscule héros — sans qu'aucun autre narrateur intervienne jamais, sans jamais sortir des limites étroites de cette grenouille humaine.

Nous assistons à l'assaut donné en septembre 1939 à la poste de Dantzig, où se sont rassemblés une poignée de Polonais. Nous nous promènerons avec Oscar sur les blockhaus du mur de l'Atlantique, nous sommes témoins de l'entrée des premiers soldats russes dans Dantzig en flammes. Mais toujours Oscar est là pour décrire chaque tableau de tout lyrisme, de toute grandeur wagnérienne, et c'est surtout l'imprégnation de la petite bourgeoisie par l'idéologie nazie, la consanguinité entre le nazisme et la mentalité d'une certaine couche de la population qui sont rendues de façon magistrale.



Günter Grass, vu par David Levine. Copyright Opera Mund et New-York review of books.

Il est vrai que cette parcimonie déléguée des angles et des cadres s'accompagne d'un ressort féérique, magique, qui apparente *Le Tambour* aux contes de Perrault et de Grimm. Oscar n'est pas un être tout à fait naturel. Son infatigable date d'une chute dans les escaliers de la cave de ses parents, dont on ignore si elle fut volontaire ou fortuite. C'est peut-être simplement un enfant qui a refusé de grandir. Sa taille le met à l'abri des dangers de la guerre et de la mécanicité des hommes, et lui confère l'immunité des innocents et l'impunité des bouffons. Il s'exprime sans cesse sur un tambour d'enfant en tôle — dérision des fastes militaires du III<sup>e</sup> Reich. Les vices, coups, miroirs et vases volent en éclats à sa voix, ce qui donne à Günter Grass l'occasion de forger le mot *zerrinnen*, l'un de ces néologismes, hélas ! intraduisibles (briser-en-chantant), dont la langue allemande a le secret.

Ce mélange de réalisme plat — et même aplati — et de féerie noire est superbement explosif à condition que l'auteur respecte scrupuleusement un assez subtil dosage, ce qui n'est pas toujours le cas. Il y a des pages où la combinaison fait long feu. Il reste que Grass a mis au point un fantasmatique somnifère, dont la force destructrice fait merveille. Il serait facile de trouver des antécédents à ce contour. Il importe plus de reconnaître ce que lui doivent des œuvres contemporaines, comme par exemple celles de René-Victor Pilhes, et singulièrement son roman le plus fort, le *Loïst*.

MICHEL TOURNIER, de l'Académie Goncourt.

(1) Éditions du Seuil.

### Ernst Jünger et les Français

EN 1910, à quinze ans, Jünger vint en France par le système alors tout nouveau de l'échange. Dès son premier livre, il est évident que l'auteur d'*Océans d'acier* est familier de notre langue et que, suivi d'un goût qui ne passera pas, il recherche avec prédilection les locutions et les mots les plus expressifs, pittoresques ou précieux.

Si son œuvre d'entre les deux guerres n'ignore pas notre littérature, il lui est attentif au mouvement littéraire et artistique de l'époque. — C'est le séjour en France, dans le Paris des années 41-44, qui semble avoir réveillé son intérêt pour elle. Mis à l'écart de l'armée en 1944, il continuera dans sa maison de Kirchhorst ses lectures abondantes et variées. De cet échange constant avec les écrivains français, le Journal (1) porte maints témoignages.

#### Critiques

C'est avec une froide lucidité qu'il exprime ses réserves sur ceux qui le considèrent comme des littérateurs. — Lecture : Anatole France, sur la pierre blanche... Une telle prose se lit deux fois plus vite que toute autre — ne serait-ce que parce qu'on s'efforce chaque terme est à sa place logique. C'est là son défaut, c'est là son mérite. (I, p. 52.)

Après quelques lignes très dures tombe la conclusion sur *Faustine* d'Edmond de Goncourt. — Le « faustadage » y est poussé fort loin, ce qui n'est supportable que dans les descriptions où la force conduit encore la plume. (I, p. 123.) Jünger semble plus à l'aise avec les contemporains. Toulelets, les jugements sur Montherlant, Cocteau et Gide sont nuancés à l'extrême :

— Les Jeunes Filles... Le froid esprit d'observation m'a mieux aimé de la fascination amoureuse... L'alliage réussit rarement, car ces deux composés s'entre-détruivent si la nature ne les réunit d'une façon tout à fait particulière. (I, p. 174.)

Jünger note, après la 1<sup>re</sup> première :

« Quelque peu feuilleté ensuite le Spleen de Paris... Dans l'épilogue le dernier chapitre... « Je l'aime, ô capitale infâme !... exprime un sentiment que je connais bien : le plaisir supérieur que l'on prend aux choses vulgaires... » (II, p. 131.)

#### Découverte

Le rencontre entre Jünger et Léon Bloy est superficiellement une ironie de l'histoire. En fait, les correspondances sont profondes jusque dans les divergences. — A propos de la Porte des humbles : « La lecture me réconcilie en dépit de ses attaques manéiques et dépourvues de discernement contre tout ce qui est germanique... Mais je crois cependant avoir appris à apprécier l'esprit des hommes même quand leur nature diffère de la mienne et à considérer au-delà des frontières et des oppositions, leur être même. » (4 octobre 1942.)

« J'y ai trouvé (dans les Histoires désoignées) la phrase suivante qui exprime l'une des pensées fondamentales des Fénelons de maître : « J'eus déjà le pressentiment que ce monde était formé à l'origine par des équilibres. » (23 janvier 1943.)

Avec l'approche de la catastrophe finale qu'il a prévue de longue date, la lecture de l'Écriture se fait plus fréquente et celle de Bloy l'accompagne. « Bloy est pareil à un arbre qui, plongé dans les racines dans les cloaques, portait à la cime des fleurs sublimes. » (28 octobre 1944.) C'est par la métrique d'un monde moderne — comme par la recherche d'une haute spiritualité que Jünger se sent proche d'un Léon Bloy par ailleurs si différent de lui. Le 4 décembre 1944, il note : « Peut-être comprendrai-je Bloy au nombre des auteurs auxquels je me propose de consacrer une étude en hommage de gratitude spirituelle. »

GEORGES GOJAT.

(1) Deux volumes, Julliard, 1951-1952.

## PETIT GUIDE PRATIQUE DE L'ÉDITION « BELLETRISTRIK »

**MUNICH**  
CARL HANSER VERLAG (1928) s.a. — Une double spécialité : l'édition allemande et française de romans et nouvelles (notamment l'anthropologie). Une collection vedette : la Reihe Hanser ; fiction et grands courants littéraires (politique) dans le vent.  
DU COTE FRANÇAIS : Enche Jouve, Hachette-Gallimard.  
PIPER VERLAG (1941). — Un secteur littéraire caractérisé plutôt par la qualité que par la quantité. Délaisse actuellement la littérature pour l'art et l'essai. Une collection de poche le *Heister* Schmitt y est consacré aux auteurs contemporains.  
DU COTE FRANÇAIS : Le Livre de Poche de Claude Simon.  
ROGNER UND BEHNHARD (1964). — Un tout petit éditeur, le premier à avoir sévère le surréalisme français. Prépare l'édition complète de l'œuvre théorique de Georges Bataille.  
DU COTE FRANÇAIS : Aragon, Émile, Leiris, Breton, Deonna, Arland, Raymond Roussel, Jarry, Delacour.

**FRANCFORT**  
INSEL VERLAG - SUHRKAMP VERLAG (1929). — Une direction commune. L'Insel est spécialisée dans les classiques anciens et modernes. Suhrkamp publie beaucoup de jeunes auteurs (Handke). Collection vedette, « Edition Suhrkamp » : plus de cent titres (littérature-sociologie) au catalogue.  
DU COTE FRANÇAIS : Varyny, Prunet, Roland Barthes.  
FISCHER VERLAG (1938). — Le découvreur de Tolstol, Zola, Ibsen, l'éditeur de Thomas Mann. Actuellement propriété de Holtzbrinck, d'où le départ de l'édition littéraire. Un programme provisoirement en veilleuse.  
DU COTE FRANÇAIS : René Char, Malraux, Robert Pinget...

**HAMBURG**  
HOFFMANN UND CAMPE VERLAG (1781). — L'éditeur du post-romantisme (Heine) et le découvreur de Jeanne d'Alcande. Aujourd'hui : Siegfried Lenz.  
DU COTE FRANÇAIS : Michel Tournier.  
ROWENHIT VERLAG (1958). — à l'arrêt en R.F.A. le livre de poche (le célèbre collection « Ro Ro ») qui, éditée au départ en format journal et sur machine rotative, révéla le roman américain. Un programme très varié. Une faiblesse du côté des auteurs allemands. Délaisse actuellement le secteur littéraire.  
DU COTE FRANÇAIS : Sartre, Camus...

**BERLIN**  
KLAUS WAGENBACH (1954). — Nettement engagé pour la gauche révolutionnaire. A publié les écrits de la « Bande à Baader ». Une structure originale : tous les employés, polyvalents, ont un pouvoir de décision. Les manuscrits sont choisis à l'unanimité. Une collection littéraire, « Quart Heite », lance un poche de traduits d'écrivains contemporains.  
DU COTE FRANÇAIS : Boris Vian, Aimé Césaire, Michel Foucault.

**COLOGNE**  
KIEPMEHVER UND WITSCHE (1947). — L'éditeur de Heinrich Böll et du nouveau réalisme de Cologne.  
DU COTE FRANÇAIS : Marcel Aymé, Jean Giono, Claude Lévi-Strauss...

**DARMSTADT**  
WERNER LUCHTERHAND VERLAG (1924). — Un secteur littéraire séparé géographiquement du reste de la maison. Un auteur vedette : Günter Grass.  
DU COTE FRANÇAIS : Claude Simon...

**SALZBOURG**  
RESIDENZ VERLAG (1956). — Le principal découvreur des écrivains autrichiens, de la « Wiener

Schule » à Thomas Bernhard. Publie exclusivement des œuvres originales. Assure le succès de nombreux auteurs avant la reprise en main par l'Édition R.F.A.

**AU CATALOGUE DES ÉDITEURS FRANÇAIS**  
Malgré certaines lacunes, particulièrement sensibles, la littérature allemande ancienne et moderne est bien représentée dans l'édition française contemporaine. Il n'est pas possible, ici, d'en dresser le bilan exact et total ; on pourra au moins s'efforcer de donner une idée de la situation actuelle. Les éditeurs principaux : Kailash, la « Montagne magique », la « Nuit à Venise », etc.). Adin Michel le Docteur Faustus », « Les Contes de l'écuyer d'André Felix Krull », etc.). Gallimard tient « Les lettres », « Les livres », etc.). Grasset (« Marie et le maître », « Sans réserve », etc.). Il en va de la même façon pour Ernst Jünger : Gallimard (« Les Fatales de maître », « Les Jeunes Filles », etc.), Christian Bourgois (« Océans d'acier », « Océans », etc.). La « Table ronde » (« La Pierre », « Le Lance-pierres », etc.). Grasset (« Rivage », « L'Autre », etc.). Pour Hermann Hesse, en revanche, le presque totalité de ses ouvrages traduits en français ont paru chez Calmann-Lévy.

GALLIMARD — De la philosophie (avec Heidegger, et la trinité européenne) des « Œuvres complètes » de Nietzsche jusqu'à la poésie (avec Trakl, par exemple). Nous y découvrons Ludwig Wittgenstein, l'école de Frankfurt, les « Correspondances » de Freud, parmi d'autres traductions importantes, Peter Handke, Joseph Roth, Thomas Bernhard, l'œuvre de John S. La Bibliothèque de la Pléiade possède en deux volumes une « Anthologie des romans allemands » et on attend le mois prochain l'édition des « Œuvres complètes » de Novalis.

LE SEUIL — Les romans de Günter Grass, d'Alfred Andersch, d'Heinrich Böll, le théâtre d'Ingeborg Bachmann et de Peter Weiss. Un choix important, en deux volumes, des proses et des poèmes de Rainer Maria Rilke. Cette maison a publié également Louise Rinsler dont les Editions de la Table Ronde ont mis en vente. Il y a peu, le « Journal de prison ».

DENOËL — Dans la collection des Lettres nouvelles que dirige Marthe Nadeau, les « Livres de lecture » de Heintz Heissegger et les deux tomes des œuvres de Walter Benjamin : « Mythe

et Violence » et « Poésie et Révolution ». Les « Œuvres complètes » de Walter Benjamin ont paru chez François Maspero qui est également (voir autres) l'éditeur de la récente anthologie des « Expressionnistes allemands » de Lionel Richard.

CHRISTIAN BOURGOIS. — Le théâtre de Peter Handke, les écrits politiques de Rudi Dutschke, un volume de Hans Magnus Enzensberger, dont les « Pleines » sont chez Gallimard.  
ALBERT MONTEIGNY. — L'effort de ces éditions qui publient en bilingue des textes classiques, plutôt rares, est à signaler. Récemment deux publications importantes, « L'Assassin d'une renommée », une nouvelle de Döblin, l'auteur de « Berlin Alexanderplatz », traduite il y a quelques années chez Gallimard, et la première traduction d'un choix de textes de Kurt Tschölk, le traducteur qui maintient à l'œil par le nazisme, se suicide en Suède en 1933. Ce poète tendre et violent avait écrit les chansons les plus célèbres des années folles. Sa langue allemande se trouve dans les six millions d'exemplaires.

#### Les revues françaises

Les périodiques français consacrés aux questions allemandes sont de trois types : les uns, purement universitaires et dédiés à la littérature ou à l'histoire ; les autres, germaniques, à redécouvrir en chef Pierre Grappin (éditions Klincksieck), « Recherches germaniques », ou sous la direction de Jean-Paul Fiey, « Revue de la littérature », « Correspondance franco-allemande » (bulletin bi-mensuel édité par Mme Marguerite Charvriat, 188, rue de Javel, Paris-13<sup>e</sup>) ou « Paris-Kurier » (rédacteur en chef Albert Frenais, 42, avenue de George-V, Paris-8<sup>e</sup>). La troisième catégorie comprend des revues paraissant de quatre à six fois par an et dont les dossiers concernent toutes les disciplines, notamment politiques et économiques.

DOCUMENTS (50, rue de Labruyère, Paris-8<sup>e</sup>), fondée en 1941, a pour nouveau rédacteur en chef Jean-Paul Fiey. René Wintzen est son directeur littéraire. Il a, dès leurs débuts, attiré autour de cette revue Heinrich Böll, Günter Grass, Paul Scheffler, qui en sont demeurés très proches.

LA REVUE D'ALLEMAGNE (3, quai Koch, Strasbourg), éditée par l'université de Strasbourg, comprend notamment dans son comité de rédaction M.M. François Dreyfus et Alfred Grosser.  
ALLEMAGNE D'AUJOURD'HUI (rédacteur en chef M. Félix Lusset, 108, avenue Foch, 92220-Herblay), fournit une documentation critique approfondie et traite largement les enjeux concernant la République démocratique allemande.

(1) Les dates sont celles de la fondation de la maison.

**ERNST JÜNGER**  
**Le lance-pierres**  
Roman  
La Table Ronde, 40 rue du Bac 75007 PARIS

**PARIS HERMÈS**  
Claude Delarue  
**la lagune**  
denoël



# ARGILE

cahiers trimestriels de poésie  
directeur : CLAUDE ESTEBAN

a publié en 1974

BLAKE ● CAZELLES ● CHAR ● DAIVE ● DENIS  
DÜRSON ● ESTEBAN ● GUEZ ● GUILLEN  
HEIDEGGER ● HOFMANNSTHAL ● HOLAN ● HÖLZER  
JACKSON ● LINHARTOVA ● LIU ZONGYUAN  
MERWIN ● MONTALE ● MUNIER ● NOËL ● PAZ  
PROVENCALI ● PESSOA ● REVERDY ● SCHNEIDER  
D. THOMAS ● WALDROP ● WEINER ● YEATS

avec des dessins de  
BLAKE ● BRAQUE ● D. ESTEBAN ● GRIS  
PALAZUELO ● VIEIRA DA SILVA ● SIMA ● SZENES

chaque numéro : 160 pages - 16 illustrations

France et Marché Commun :  
le numéro : 25 F - l'abonnement annuel (4 numéros) : 75 F  
Autres pays :  
le numéro : 26 F - l'abonnement annuel (4 numéros) : 78 F

MAECHT ÉDITEUR

13, rue de Téhéran, 75008 Paris

## BARJAVEL OLENKA DE VEER

### les dames à la licorne

ROMAN

"C'est un livre merveilleux d'intelligence, de chaleur humaine et de brumeuse poésie. Tout y est riche, l'âme et le style."  
HENRI TROYAT, de l'Académie française

"Je dois aux auteurs d'avoir passé une merveilleuse soirée... Une magnifique aventure, tendre et violente."  
ELIANE ZABEL, libraire

"Ils ont réussi quelque chose de miraculeux : un livre qui échappe à toutes les modes et qui constitue un univers dont le lecteur ne perdra pas le souvenir."  
ALAIN BUHLER "JOURNAL DU DIMANCHE"

"Vous aimez Griselda d'amour fou, votre plafond deviendra le ciel déchiré de l'Irlande."  
PIERRE RIPERT "LE FIGARO"

"Un souffle riche et merveilleux traverse, anime toutes ces pages."  
MAURICE DRUON, de l'Académie française

"Ce livre doux et tumultueux, où se trouve peut-être la plus belle et la plus sensuelle scène d'amour de tous les temps."  
J.-CH. VARENNES "LA MONTAGNE"

"Belle est la poésie de ce livre et beau le chant... il y a toujours des romanciers heureux."  
LUCIEN GUISSARD "LA CROIX"

## soyez des lecteurs heureux!

PRESES DE LA CITE

## JOUER AU BRIDGE C'EST FACILE

Un véritable petit manuel pour le vrai débutant... et le moins débutant.

par CHARLES MONK

de l'Académie Internationale du Bridge

1 vol. 176 pages 18 F.

ALBIN MICHEL

# LA GRÈCE ANTIQUE

## Entretien avec J.-P. Vernant et J. Bottéro

**DIVINATION ET RATIONALITÉ** : on les tient d'ordinaire pour incompatibles. Entre la prédiction de l'avenir et les raisonnements logiques, tout semble s'opposer. La naissance de la raison, croit-on, c'est d'abord le refus de tous les modes de pensée liés à l'art divinatoire.

Les travaux récents d'un groupe de chercheurs spécialistes des sociétés anciennes démontrent le contraire. Loin d'être incompatible avec la science, l'oracle peut l'accompagner, la précéder ou la provoquer. Deux des auteurs de l'ouvrage, Jean-Pierre Vernant et Jean Bottéro ont bien voulu répondre à nos questions. De Vernant, nous connaissons une belle série d'études sur la Grèce (les Origines de la pensée grecque, aux PUF) ; Mythe et Pensée chez les Grecs ; Mythe et Société en Grèce ancienne, chez Maspero. Ces livres établissent déjà que le lieu de la Grèce est en train de changer et que les éclaircissements s'illuminent l'un par l'autre sur toute l'Asie antérieure.

Vernant et Jean Bottéro ont bien voulu répondre à nos questions. De Vernant, nous connaissons une belle série d'études sur la Grèce (les Origines de la pensée grecque, aux PUF) ; Mythe et Pensée chez les Grecs ; Mythe et Société en Grèce ancienne, chez Maspero. Ces livres établissent déjà que le lieu de la Grèce est en train de changer et que les éclaircissements s'illuminent l'un par l'autre sur toute l'Asie antérieure.

Jean Bottéro a signé dans *Divination et Rationalité* une longue, profonde étude sur la Mésopotamie. Ses conclusions — mais on en

dirait autant des analyses de Vandermersch ou de Gernet sur la Chine — confirment les travaux de Vernant : la lecture des « traités » de divination mésopotamiens démontre qu'une rationalité fonctionnelle en Mésopotamie, et qu'elle occupe le cœur de cette société, de ses institutions et de ses pouvoirs. L'ouvrage débouche donc la seule interrogation sur les techniques oraculaires. Il aboutit à un renouveau profond de toutes les images que nous nous formions de l'Antiquité : sur la juxtaposition des temps préhelléniques, des archaïques lointains, indiscernables, ceux de la rationalité, commencent d'émerger.

## Comment raisonnaient les oracles...

\* **DIVINATION ET RATIONALITÉ**, par J.-P. Vernant, J. Vandermersch, J. Gernet, J. Bottéro, E. Cahay, C. Brisson, J. Carrière, D. Godeyrou, A. Ruel-Lantier. Travaux du Centre de recherches comparées sur les sociétés anciennes. Le Seuil. Coll. « Recherches anthropologiques », 322 p., 45 F.

JEAN-PIERRE VERNANT. — Ce que nous saisissons mal, dans la divination hellénique, c'est la manière dont elle s'inscrit dans la vie de la cité. Nos documents nous en présentent en effet deux images contraires : la première nous montre les oracles occupés à distribuer des réponses précises à des demandes concernant des décisions d'ordre pratique. Mais, dans la tradition littéraire, la divination ne se borne pas à choisir clairement entre deux options : elle doit être retenue comme la meilleure. Elle prétend connaître à l'avance l'avenir, le prédire. Et cet oracle prédicatif s'exprime dans une formule non plus claire mais énigmatique et obscure, comme l'avenir lui-même. Faute de pouvoir résoudre ces problèmes nous avons alors demandé comment la divination fonctionnait en d'autres cultures, en Chine et en Mésopotamie surtout, qui pratiquaient un art divinatoire bien plus élaboré et dont nous possédons de belles archives.

Et la divination grecque s'est trouvée éclairée par la Chine, la Mésopotamie ?  
— Une grande différence est apparue : la Chine et la Mésopotamie sont des peuples de l'écrit. Ils écrivent depuis le troisième millénaire, quand la Grèce ne s'y met qu'au huitième siècle et adopte alors un type d'écriture qui, par son caractère phonétique, apparaît comme le prolongement direct de la parole. De là découlent des conséquences en tous domaines, mais d'abord dans la divination, où plutôt dans ce problème des relations entre divination et rationalité.

Dans les grandes civilisations scripturales, comme en Chine et en Mésopotamie, toute connaissance s'exprime par une construction graphique qui nomme la chose et en même temps exprime l'essence de la chose. La pensée est de type graphique. Décrypter l'univers, c'est lire les signes qui se trouvent dans un foie, dans les astres, par exemple. La conséquence est qu'il n'y a aucune rupture entre la lecture d'une tablette et celle du monde, de son destin.

Il y a convergence rigoureuse entre la pensée divinatoire et l'ensemble de la pensée de ces sociétés (médecine, droit, etc.). Il est donc exact que la rationalité s'inscrit dans le développement même de ce qui a été préparé par la divination. Avec cette autre conséquence : les hommes qui possèdent la science de l'écriture, les scribes, sont ceux qui peuvent déchiffrer le monde, donc qui possèdent le « savoir » et qui occupent de ce point de vue, une position centrale dans la société.

Ces traités de divination mésopotamiens nous renseignent-ils

des réponses nettes ou bien ambiguës ?

JEAN BOTTÉRO. — Ils forment moins un code divinatoire qu'un recueil de cas tirés de longues observations des coïncidences. Une causalité. Une jurisprudence. Par exemple, la naissance d'un mouton à deux têtes annonce une rébellion contre le roi. Le travail du devin consiste à adapter ce cas exemplaire, ce modèle, au cas particulier de l'individu qui, hic et nunc, s'interroge sur son avenir. Il le fait à la suite d'un calcul, d'un travail rationnel. Il s'agit d'une science positive, qui se compare elle-même comme science. Aucune part à l'ambiguïté.

Au contraire de la Grèce ?  
I.-P. VERNANT. — Précisons le cas où l'oracle, au lieu de répondre par oui ou par non, prédit l'avenir. Il le fait dans une formule si énigmatique qu'on n'en peut comprendre le sens qu'après que l'événement s'est produit. A l'opposé de la Chine ou de la Mésopotamie, la Grèce ne déchiffre pas des signes oraculaires comme on épellerait les caractères d'un alphabet. Elle interprète une formule ambiguë. Certes, il arrive que l'oracle soit interprété par des votes rationnelles ; ainsi, par exemple, quand la Pythie fait savoir qu'Athènes ne pourra arrêter les armées de Xerxès que grâce à un « mur de bois » ; Thémistocle, réfléchissant sur cette formule, comprend que le « mur de bois » doit être une « muraille de vaisseaux ». Mais nous sommes dans l'Athènes du cinquième siècle, si rationalisée déjà qu'il advient que l'oracle oral se trouve attiré dans le champ de la rationalité nouvelle, celui du débat politique. L'assemblée discute de l'oracle comme elle le ferait d'un projet de loi quelconque. Cependant, pour l'essentiel, dès qu'il s'agit en Grèce, on a un savoir scientifique, une épistémé, la rupture est consommée avec les formes de la pensée oraculaire. La science grecque s'établit en se séparant de la divination, contre la divination, au contraire de ce qui se passe ailleurs.

Cette Mésopotamie imprégnée de rationalité, c'est une conclusion insolite. Avait-elle été déjà pressentie ?

JEAN BOTTÉRO. — Vous savez, les études mésopotamiennes sont nées dans les langages de la philologie. Si ardu était et le plus souvent, demeure le déchiffrement de tablettes, qui sont rédigées les unes en akkadien, les autres en sumérien (aussi étiopiens, qu'on écrit des tablettes mais on s'engage que lentement la réflexion historique.

Sans doute soupçonnait-on qu'une ligne génétique relie la Mésopotamie à la Grèce, par le relais hittite, depuis la publication par R. Labat du célèbre *Traité akkadien de diagnostics et pronostics médicaux*, on pouvait mesurer combien Hippocrate devait à la médecine orientale ;

mais aujourd'hui, après étude en profondeur de la divination, il faut parler d'une filiation plus directe, plus cohérente. Après ce travail comparatiste, il n'est plus possible de croire à un miracle grec. C'est une image verrouillée. Les Grecs n'ont pas surgi comme une foudre dans la nuit. Ils ne sont pas apparus soudain comme des hommes rationnels dans un monde de primates.

J.-P. VERNANT. — Pas de miracle grec en effet, pas plus que de miracle chinois, égyptien ou babylonien. Et rien de sacrilège en cet avis. Les Grecs, eux-mêmes, n'avaient-ils pas conscience de leur immaturité par rapport aux grandes civilisations de l'écrit. Ce qui n'est pas ridicule ou estomper l'originalité grecque. Au contraire, en se transportant des sociétés de l'écrit à cette culture orale, on l'adoption de l'écriture à date tardive introduit une série de mutations profondes, les problèmes vont se poser et se résoudre en termes inédits. Un autre type de pensée va se former.

Ce qui s'est passé, et qui impose le retour incessant aux Grecs, c'est que les Grecs ont dû refaire

le chemin, mais à leur façon, et en multipliant les cassures, les ruptures, les décollages. On assiste à une fantastique accélération : songez qu'Hésiode c'est le septième et Aristote le quatrième et dans cette petite plage de temps la Grèce invente la politique, l'histoire, la tragédie, la philosophie, une forme neuve de science : bref, l'identité grecque dont la marque est peut-être, précisément, cette stupéfiante capacité de métamorphose, ce sens du mouvement et de l'avenir, cette intelligence comme ruse, et adaptation à un réel qui n'est que son propre devenir. De sorte que l'étude comparative, bien loin d'affaiblir la singularité grecque, la souligne. Mais en même temps montre que la Grèce a eu des prédécesseurs, que le caractère oral de sa culture la contraignait à faire subir des remaniements fondamentaux à l'héritage reçu de l'Orient, et qu'enfin la raison — ou plus justement une raison, est née non point en Grèce et au septième siècle, mais en d'autres terres, un ou deux millénaires plus tôt.

Propos recueillis par GILLES LAPOUGE.

## L'INTELLIGENCE DE LA RUSE

\* LES RUSES DE L'INTELLIGENCE — LA MÉTIS DES GRECS, de Marcel Delienne et Jean-Pierre Vernant. Flammarion, « Nouvelle Bibliothèque scientifique », 222 p., 55 F.

LES commencements de Métis, première épouse de Zeus, sont très décollés. A peine est-elle grossie d'Athènes que son puissant mari le gobe. Cet incident interrompé sa carrière de déesse. Il est vrai qu'elle en entame une autre, sous la forme d'un nom commun : en grec, le métis désigne une manière singulière de connaître le monde. Rusée, pratique et souple, le métis se moque de la logique et du calcul exact. Elle lui préfère la feinte et l'estuque, le fraude-parlois, l'affût, le leurre.

Il est curieux qu'une déesse aussi dégoûtée se soit laissée surprendre. Mais c'est que Zeus n'est pas le premier venu. Au surplus, une fois englobée dans les entrailles du dieu, Métis va le contaminer. Zeus devient lui-même Métis. Il sera ruse superlatif, éveil incessant, roublardise, prévision et métamorphose. Auant de talents dont il aura bien besoin : exposé à la mouvance et aux surprises du devenir, il eût vite fait de trébucher s'il ne recevait l'assistance de cette intelligence rusée comme le temps, rusée, exporte en masques et en retournements.

On se demande comment l'immense travail accompli par le métis e pu échapper aux historiens de la Grèce. Il faut dire qu'après son malheur initial, elle a été frappée d'un second coup, bien plus tard, le jour où Platon l'éprouva. Le philosophe ne porte aucune tendresse à cette forme un peu sauvage de l'intelligence, et qui s'en étonnerait ? Fanatique de l'intemporel et des essences, ennemi du devenir comme du multiple, du contradictoire et de l'instable, du vague, de l'oblique, Platon va foudroyer le métis. Il lui ferme ou clanclozet la porte de la science et la voit interdite de séjour, vouée à la clandestinité, ce qui du reste ne l'embarrasse guère.

Depuis, comme nous sommes très respectueux de Platon, nous ignorons la métis, c'est-à-dire l'une des couleurs fondamentales de la Grèce. Elle est aux aguets dans Athènes, Hermès ou Ulysse ; elle souffle une métis à Héphaïstos quand celui-ci découvre que sa femme, la belle Aphrodite, fornicait avec Artès ; elle conseille les sophistes, les navigateurs, les médecins, les politiques et les liturgistes ; elle inspire les animaux malins, comme le renard, ou informe, comme le pouce (véritable métaphore de la métis, sporée de la mer, sans haut ni bas, sans début ni fin, tentaculaire et labyrinthique, capable de s'effacer lui-même dans le null qu'il fabrique). La métis enfin apprend aux chasseurs à lier le gibier dans leurs filets, au vannier à tresser l'osier en forme de cercle (le cercle étant comme le pouce, sans début ni fin).

Marcel Delienne et Jean-Pierre Vernant ont résolu de déboucher la métis à profonds repaires où elle se cache. Ils nous entraînent dans une admirable traque à travers des paysages familiers, ceux de la Grèce, qui, soudain, se métamorphosent. Des figures noyées montent au jour. Des histoires perdues se recomposent : nous la Grèce de nos souvenirs scolaires, une autre Grèce se dessine en transparence, le long des chemins d'ombre et de silence qui balisent les inextricables territoires de la métis.

G. L.

LE NOUVEAU  
**COMMERCE**  
CABRIER 29

FRIEDRICH NIETZSCHE  
la compétition homérique  
(traduction de Marianne Schaub)

MARC GUYON  
ANDRÉ DALMAS  
La muse de la parole (VII)

GÉRARD MACÉ  
GEORGES BEMBERG  
(Mat du Sud)

ANDRÉ SUARÈS  
et l'auteur retrouvée de  
DANIELLE SARRÈRA

En librairie  
le cahier : 20 F.

Abonnements : 30 F.  
75, boulevard Saint-Michel, PARIS.

Bernard Simiot  
**SUEZ**  
50 siècles d'histoire

Benoît MECHIN  
"Ce livre n'est pas seulement magistral, il comble une lacune. Personne jusqu'ici n'avait osé aborder ce sujet."

Raymond LAS VERGNAS  
"Une fresque puissante où l'ampleur de la vision est animée par le style d'un écrivain."

Jacques CHASTENET de l'Académie Française  
"Ce livre devra figurer dans toutes les bibliothèques historiques ; mais c'est aussi un ouvrage d'une brûlante actualité, qui mérite la plus large diffusion."

ARTHAUD

# A l'oeu

Le Club Diderot présente  
une nouvelle fois rassemblé l'Œuvre  
Poétique complet d'Aragon.

Cette collection comprend à la fois  
les poésies qu'on trouve  
dans vos ouvrages depuis  
1900 jusqu'à nos jours, des textes écrits  
par Aragon divers, jour  
naux, etc., de très nombreux  
textes inédits marquant les points  
précis du poète dans la po  
ésie, et qui comme dans ces  
pages les passions qui furent et  
sont encore, des commentaires  
pour rendre compréhensible  
écrits par des générations d'ont  
craignent et le rôle qu'a pu y jouer  
la poésie, des livres inclassables  
qui ont donné qu'en vers comme  
Rimbaud de Pains, Les Aventures  
de l'Amant, et Le Fou d'Enfer, C  
est un tel ensemble com  
posé par la connaissance de la poésie  
de tous temps (et pas seulement  
française), du Mouvement Diderot

Ce don d'image, la merveilleuse image  
de notre monde, cette poésie  
l'écrite des mots et de la langue  
de l'écrit, c'est dans les années 19  
et les années. A cet égard, les deux  
textes se trouvent dans leurs  
textes. A défaut de Mémoires et  
de textes et leur commentaires  
précis qui commencent, en nous  
font connaître de nos écrivains  
de notre histoire de notre aventure.

Éléments capitaux que cette publication  
nous réunit tous les textes poétiques  
de l'écrit - poèmes ou prose qui ont  
été écrits par Aragon, et  
impossibles quant à sa présentation  
sans la révolution de ce qu'il est  
depuis 1917 serait inintelligible.

هناك اول الطريق



NTIQUE  
t et J. Botte

es oracles...

IGINE DE L'UN

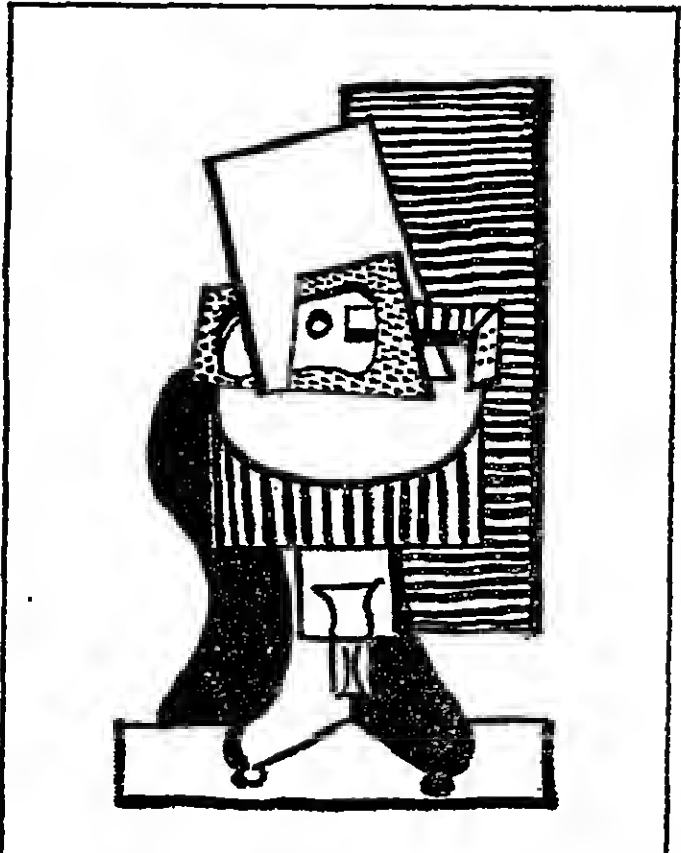
UEZ  
l'histoire

# Livre Club Diderot

# ARAGON l'oeuvre poétique

Le Livre Club Diderot présente, pour la première fois rassemblé l'Œuvre Poétique complet d'Aragon.

Cette collection comprend à la fois les poèmes et poésies qu'on trouve en librairie, des ouvrages depuis longtemps épuisés, des textes épars dans des publications diverses, journaux, revues, etc, de très nombreux inédits, des essais marquant les goûts et préférences du poète dans la poésie d'aujourd'hui comme dans celle du passé, les passions qui furent et sont les siennes, des commentaires destinés à rendre compréhensible une époque que des générations n'ont pas connue et le rôle qu'a pu y jouer la poésie, des livres inclassables aussi bien en prose qu'en vers comme le Paysan de Paris, Les Aventures de Télémaque, et Le Fou d'Elsa. C'est dire qu'un tel ensemble constitue, pour la connaissance de la poésie de notre temps (et pas seulement du Surréalisme, du Mouvement Dada ou



Et sur nous, en ce temps-là, régnait la lumière de Picasso... (Picasso - Le Guéridon - Tome I)

de la Résistance) un témoignage sans précédent.

Nous mettons ainsi à la disposition d'un grand nombre de lecteurs la totalité d'un travail poétique qui s'étend de la première guerre mondiale à nos jours, et, dans ce domaine, la totalité d'une vie.

Poète d'Elsa, chantre de l'amour, Aragon a été aussi le poète d'Hourra l'Oural, de la patrie déchirée et humiliée, le poète de l'Élégie à Pablo Neruda et, d'un grand recueil à paraître, Les Adieux, qui peut être considéré comme l'achèvement d'une œuvre s'étendant à l'heure qu'il est sur plus d'un demi-siècle.

Chaque volume est accompagné de notes établies par Jean Ristat, et, grâce à lui, des informations de première main qui constitueront une approche de l'œuvre, comme on n'a guère coutume d'en trouver à un ensemble de textes aussi divers et parfois aussi surprenant.

Ce don d'image, la merveilleuse image surréaliste qui défait et refait notre monde, cette précieuse faculté de se mettre à l'écoute des mots et de les laisser jouer entre eux jusqu'au calembour, c'est dans les années 1920-1925 qu'il les découvre et les exerce. A cet égard, les deux premiers tomes de l'Œuvre poétique roulent dans leurs vagues courtes, des diamants à foison... A défaut de Mémoires - et encore on pourrait dire que ces textes et leur commentaire en tiennent lieu - l'Œuvre poétique qui commence, en nous restituant la voix du plus grand peut-être de nos écrivains vivant aujourd'hui, nous donne l'histoire de notre aventure.

Jacqueline Piatier (Le Monde)

Événement capital que cette publication, non seulement parce qu'elle réunit tous les textes poétiques d'Aragon - il faut bien lire tous - poèmes ou proses qui de quelque façon ont rapport avec la poésie ou son histoire, et qu'elle est irréprochable, impeccable quant à sa présentation, mais aussi parce que sans elle l'évolution de ce qu'il est convenu d'appeler poésie depuis 1917 serait inintelligible.

Lionel Ray (France Nouvelle)

### PRESENTATION

- 12 forts volumes en toile gris perle, reliure conçue par le maître graveur Michel VINCENT.
- Les illustrations comprennent notamment des reproductions en noir et couleur de Georges Braque, Max Ernst, Juan Gris, Fernand Léger, Alain Le Yaouanc, André Masson, Joan Miro, Pablo Picasso, Yves Tanguy ainsi que des photographies de Robert Doisneau, Man Ray et Jean Louis Rabeux. Comme Aragon invente l'illustration au fur et à mesure, cette liste n'est pas exhaustive.

### BON DE DOCUMENTATION GRATUITE

à retourner au LIVRE CLUB DIDEROT  
146 rue du Faubourg Poissonnière - PARIS 10<sup>e</sup>

Je désire être documenté sans engagement de ma part sur l'Œuvre Poétique d'Aragon

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Adresse complète : .....

.....

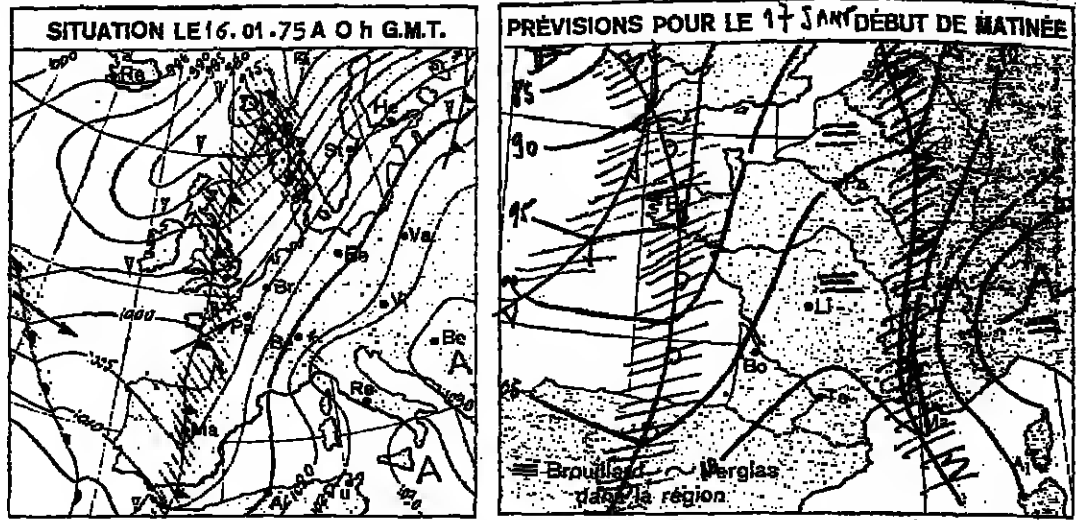


INFORMATIONS PRATIQUES

loterie nationale				Liste officielle des sommes à payer, tous lots compris, aux billets entiers.			
Terminations	Finales et numéros	Signes du Zodiaque	Sommes à payer	Terminations	Finales et numéros	Signes du Zodiaque	Sommes à payer
1	01	tous signes	100	6	786	tous signes	200
	461	tous signes	200		2 836	autres signes	5 100
	521	tous signes	200		1 796	autres signes	10 000
	1 111	cancer	1 000		10 000	autres signes	1 000
	3 881	autres signes	10 000		10 026	cancer	12 000
	5 571	autres signes	15 000			autres signes	500
2	5 082	verseau	5 000	7	137	tous signes	200
	78 022	autres signes	500		5 497	autres signes	5 000
		autres signes	500		9 107	poisson	500
3	3	tous signes	50	8	18 027	tous signes	200
	43	tous signes	250		5 068	autres signes	10 000
	0 003	autres signes	550		5 568	lion	10 000
	4 283	autres signes	5 050			autres signes	1 000
	5 143	autres signes	5 250			autres signes	10 000
	18 023	cancer	12 050			autres signes	500
4	05 173	taureau	100 050	9	3	tous signes	50
	10 953	autres signes	5 050		4 899	autres signes	250
		autres signes	100 050		3 629	scorpion	5 050
		autres signes	5 050		9 868	autres signes	500
		autres signes	5 050		8 568	taureau	10 050
		autres signes	5 050		18 023	cancer	12 050
5	804	tous signes	200	0	5 507	cancer	5 000
	4 014	taureau	8 000		18 020	autres signes	12 000
	4 924	autres signes	10 000		13 370	cancer	500
	6 974	autres signes	1 000			autres signes	100 000
	18 024	autres signes	12 000			autres signes	5 000
	23 244	poissons	100 000				
6	24 824	autres signes	5 000	0	36	tous signes	100
	27 834	autres signes	100 000		086	tous signes	200
		autres signes	5 000				
		autres signes	100 000				
		autres signes	5 000				
		autres signes	5 000				

Signes du Zodiaque  
Tirage du 15 Janvier 1975  
Prochain tirage le 22 Janvier 1975  
A PARIS (8ème) 20 rue La Bottrie

MÉTÉOROLOGIE



**SITUATION LE 16.01.75 A 0 H G.M.T.**  
Evolution probable du temps en France entre le jeudi 16 janvier à 8 heures et le vendredi 17 janvier à 24 heures :  
Circulant dans un flux de sud à sud-ouest, des perturbations océaniques atteindront la plus grande partie de la France.  
Vendredi 17 janvier, une première perturbation pluvieuse se désagrégera sur nos régions de l'Est et du Nord-Est et sera suivie sur les autres régions d'une légère baisse des températures. Des brouillards nocturnes et matinaux se développeront progressivement sur le Bassin parisien, le Centre et le Sud-Ouest. De nouvelles pluies débiteront en Bretagne et s'étendront ensuite jusqu'à la frontière belge, tandis que des fortes pluies se développeront l'après-midi de l'Aquitaine au golfe du Lion.  
Les vents, de sud ou de sud-ouest, seront localement forts dans le Midi méditerranéen ; ils seront généralement faibles ou modérés ailleurs, mais tendront à se renforcer près de l'Atlantique et de la Manche occidentale, où de violentes rafales sont à craindre. Malgré une matinée plus fraîche que les précédentes, les températures demeureront relativement élevées.  
Jeudi 16 janvier, à 7 heures, le pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris - Le Bourget de 1 015,5 millibars, soit 152,6 millimètres de mercure.  
Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 15 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 15 au 16) : Biarritz, 20 et 10 degrés ; Bordeaux, 17 et 10 ; Brest, 13 et 7 ; Caen, 18 et 8 ; Cherbourg, 14 et 7 ; Clermont-Ferrand, 14 et 11 ; Dijon, 12 et 11 ; Grenoble, 17 et 8 ; Lille, 24 et 10 ; Lyon, 16 et 9 ; Marseille, 18 et 13 ; Nancy, 15 et 8 ; Nantes, 16 et 9 ; Nice, 13 et 7 ; Paris - Le Bourget, 16 et 10 ; Pau, 21 et 8 ; Perpignan, 18 et 12 ; Rennes, 15 et 8 ; Strasbourg, 11 et 6 ; Tours, 17 et 9 ; Toulouse, 17 et 13 ; Ajaccio, 15 et 4 ; Poitiers-Pêches, 26 et 21.  
Températures relevées à Strasbourg : Amsterdam, 13 et 10 degrés ; Anvers, 15 et 8 ; Bonn, 14 et 10 ; Bruxelles, 14 et 10 ; Ben Casablanca, 22 et 10 ; Coppenhague, 8 et 5 ; Genève, 9 et 6 ; Lisbonne, 15 et 10 ; Londres, 15 et 7 ; Madrid, 11 et 5 ; Moscou, 2 et 0 ; New York, -3 et -4 ; Palma-de-Majorque, 25 et 12 ; Rome, 15 et 7 ; Stockholm, 8 et 3 ; Téhéran, 4 et -4.

Concours

**L'école régionale des beaux-arts d'Orléans** organise, à partir du 20 janvier, des concours pour le recrutement de cinq professeurs : un professeur de graphisme-publicité, un professeur d'illustration, un professeur d'art plastique (chargé de la coordination du département, art) et deux professeurs d'art plastique premier cycle (graphisme, couleur, volume).  
\* Renseignements et inscriptions à l'école régionale des beaux-arts, 2, rue de la Bibliothèque, 45000 Orléans (tél. : 82-45-21, poste 641).

**La Fédération française des maisons de jeunes et de la culture (F.F.M.J.C.)** va recruter, en 1975, des animateurs socio-éducatifs et culturels pour leur confier, après formation, la direction de M.J.C. dans différentes régions. Deux sessions de concours de recrutement seront organisées : l'une dès ce mois de janvier, l'autre au mois d'avril (inscriptions avant le 15 mars).  
\* F.F.M.J.C., 15, rue La Condamine, 75017 Paris.

Stages

**Université de Paris VIII-Vincennes.** Siège à Exposition Musicale à l'Intention de l'enseignement (préliminaire, élémentaire et second degré) tous les mercredis de janvier 1975 à juin 1975, de 10 heures à 13 heures.  
\* Stages & formation de formateurs en espagnol > tous les mercredis après-midi de 14 heures à 17 heures, à partir du mercredi 26 février 1975.  
\* Renseignements et inscriptions : université de Paris-VIII, route de la Tourneil, 75371 Paris, Cedex 12. Tél. 808-28-70, poste 389.

La France devrait ratifier prochainement la Convention créant le Centre européen de prévisions météorologiques.

Le conseil des ministres, réuni le mercredi 15 janvier, a adopté le projet de loi autorisant la ratification de la convention prévoyant la création d'un centre européen de prévisions météorologiques. Ce projet de loi devrait être présenté aux assemblées lors de la prochaine session parlementaire française.  
Cette convention, signée à Bruxelles le 11 octobre 1972, a pour but de créer un centre international (I) de météorologie doté des puissants moyens de calcul trop coûteux pour chaque pays européen pris isolément. On espère ainsi parvenir, vers 1985, à établir pour l'ensemble de l'Europe des prévisions météorologiques, raisonnablement sûres à l'échelle de dix jours. De telles prévisions, à moyen terme, impossibles, actuellement, seraient, en effet, très utiles à divers secteurs économiques (agriculture, construction, énergie, transports, etc.).  
Le budget global prévu pour le centre de prévisions météorologiques sera installé en Grande-Bretagne près de Reading, ville située à une sous-station de télécommunications de Londres.  
Le budget global prévu pour le centre de prévisions météorologiques est de 598 000 F pour 1974, 4 millions 875 000 F pour 1975, 5 millions 475 000 F pour 1976. La participation française se monte à 20 % du budget total.  
(1) Dix-huit pays ont signé la convention : l'Autriche, l'Espagne, la Finlande, la Grèce, le Portugal, la Suède, la Suisse, la Turquie et l'Yougoslavie. La Norvège a annoncé à participer à l'opération.

Journal officiel

Sont publiés au Journal officiel du 16 janvier 1975 :  
UN DECRET  
● portant nominations de membres du Conseil supérieur de l'éducation nationale.  
DES ARRÊTES  
● fixant la liste des académies dans lesquelles peuvent être subies certaines épreuves de langues vivantes étrangères à la session de 1975 du baccalauréat de l'enseignement du second degré ;  
● fixant la répartition des cotisations des assurances maladie, maternité, invalidité, décès, et de l'assurance des accidents de travail et des maladies professionnelles pour l'année 1974.

Bulletin d'enneigement

Renseignements communiqués par le comité des stations françaises de sports d'hiver.  
Le premier chiffre indique l'épaisseur de la neige au bas des pistes ouvertes, le deuxième chiffre indique l'épaisseur de la neige en haut des pistes ouvertes.  
**ALPES DU SUD**  
Auroux : 3-15 ; Zola 2 000 : 25-50 ; Moutan 1 500 : 10-20 ; Orcières-Merlette : 5-10 ; Pra-Loup : 5-60 ; Valberg : 5-15.  
**ALPES DU NORD**  
L'Alpe-d'Huez : 100-400 ; Bellecombe-Croix-Volard : 35-100 ; Bond-Saint-Maurice-Arcs : 100-270 ; Champonix : 45-100 ; Champagnat : 55-90 ; Châtel : 25-30 ; La Clusaz : 45-90 ; Combloux : 25-300 ; Le Corbier : 25-210 ; Courchevel : 135-200 ; Les Deux-Alpes : 45-250 ; Plaine : 120-200 ; Flumet-Praz-sur-Arly : 50-110 ; Les Gets : 35-200 ; Grand-Bornand : 25-180 ; Les Houches : 35-140 ; Méribel : 60-150 ; Morbier : 50-75 ; Morzine-Avoriaz : 10-30 ; La Plagne : 140-302 ; Froliceman : 70-130 ; Saint-Ax-les-Thermes : 10-30 ; Barèges : 30-30 ; Gauderès-Luz : 50-100 ; Font-Romeu : 20-30 ; Gourette-les-Bains : 20-30 ; La Mongie : 25-100 ; Saint-Lary-Soulan : 40-70.  
**JURA**  
Métébel : 10-30 ; Les Rousses : 10-30.  
**VOGES**  
Gérardmer : 10-30.  
\* Horloge des neiges : 874-03-53.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1052

1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
II								
III								
IV								
V								
VI								
VII								
VIII								
IX								
X								
XI								

minables tourments ; Soumet à de délicats attachements...  
Solution du problème n° 1051  
Horizontalement  
I. Sagesse. — II. Avalanche. — III. Iota. — IV. Sie. Va ! ; AV. — V. Irailent. — VI. Urne ; Sa. — VII. Ale l ; Et. — VIII. Salissant. — IX. Mûre ; Un. — X. No ! ; Ures. — XI. Tentures.  
Verticalement  
1. Saisie ; SM. — 2. Avoir ; Saône. — 3. Gâteau ; Lion. — 4. Ela ; Irail. — 5. Sa ; Venise. — 6. SN ; Anées ; Ur. — 7. Eau ; Aute. — 8. Sensés. — 9. Servillettes.  
GUY BROUTY.

**Le Monde**  
Service des Abonnements  
5 rue des Saussaies  
75401 PARIS CEDEX 09  
C.C.P. 4287-23  
ABONNEMENTS  
3 mois 6 mois 12 mois  
FRANCE - O.O.M. - T.O.M.  
CS-COMMUNAUTE (sauf Algérie)  
96 F 180 F 222 F 388 F  
TOUS PAYS ÉTRANGERS  
PAR VOIE NORMALE  
144 F 272 F 492 F 538 F  
ÉTRANGER  
par messageries  
I - BELGIQUE-LUXEMBOURG  
PAYS-BAS - SUISSE  
115 F 219 F 397 F 480 F  
II - TUNISIE  
125 F 231 F 357 F 440 F  
Par voie aérienne  
tarif sur demande  
Les abonnés qui paient par chèque postal (provisoire) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.  
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines au plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.  
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance veuillez envoyer l'adresse de départ, tous les numéros et caractères d'impression.  
Édité par la S.A.R.L. Le Monde.  
Généraliste : Jacques Favet, directeur de la publication. Jacques Sauvaget.  
Imprimerie : OJD  
1, rue des Saussaies - PARIS-16<sup>e</sup>  
Reproduction interdite de tous articles, sans accord avec l'administration.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

VENTE sur saisie immobilière au Palais de Justice à Corbeil-Essonnes (91), le MARDI 21 JANVIER 1975, à 14 heures.  
**UNE MAISON D'HABITATION à BOUTERVILLIERS**  
(Yvelines)  
Mise à prix : 120.000 FRANCS  
Consignation préalable par chèque n° 192, pour renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> J. VASLOT, avocat à Corbeil-Essonnes, 81, rue Saint-Spire, 498-24-63  
VENTE aux enchères publiques au Palais de Justice à Boulogne-sur-Mer, le MARDI 22 JANVIER 1975, à 14 heures.  
**UN TERRAIN D'UNE CONTENANCE DE 6 ha 44 a 89 ca**  
SIS à GALAIS, quai Gustave-Lamarle  
Mise à prix : 250.000 francs sans frais ; 1) M<sup>e</sup> P.-F. BOULANGE, avocat, 2, place de la Résistance à BOULOGNE-SUR-MER, tél. 31-60-18 ; 2) Au greffe du Tribunal de Grande Instance à BOULOGNE-SUR-MER

VILLE DE PARIS - Adjudication sur surenchère, Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris, le mardi 4 février 1975, à 14 h. 30. EN UN SEUL LOT  
**UN IMMEUBLE DE RAPPORT**  
73, RUE MOUFFETARD PARIS (5<sup>e</sup>)  
2 corps de bâtiment, 5 et 6 étages  
CONT. SUP. 264,70 m<sup>2</sup> env. - REVENU BRUT TRIM. 10.965,99 F.  
MISE A PRIX : 661.100 FRANCS  
Consignation pour enchères : 80 % de la mise à prix.  
M<sup>e</sup> Yves BONNEL, notaire, 79, boulevard Malesherbes, Paris (8<sup>e</sup>), tél. 387-39-10, de 14 heures à 16 heures exclusivement.

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 20 janvier 1975, à 14 heures. EN UN SEUL LOT  
**LOCAL COMMERCIAL (PARIS 6<sup>e</sup>)**  
A usage de restaurant et cave  
1<sup>er</sup> étage et 3<sup>e</sup> étage  
**2 APPARTEMENTS**  
33, RUE GUENEAUD  
MISE A PRIX : 400.000 F  
S'adresser à M<sup>e</sup> J. LOT, notaire à Paris (9<sup>e</sup>), 27, rue Godot-de-Mauroy, et à tous avocats près les Trib. Grande Inst. de Bobigny, Créteil, Nanterre  
Chambre Interdépartementale Notaires Paris, mardi 4 février 1975, à 15 h.  
ADJUDICATION SANS MISE A PRIX  
**UN APPARTEMENT 100 m<sup>2</sup> ENV. LIBRE**  
21, AVENUE MOZART PARIS (16<sup>e</sup>)  
2<sup>e</sup> ét. 4 p., ent., cuis., s. de bns av. ar. ; 2 CHAMB. SERV. ; 2 CAVES  
Consignation pour enchères : 120.000 francs par chèque certifié.  
M<sup>e</sup> DE RIDDER, notaire, 4, rue Penanfil, Paris (1<sup>er</sup>), tél. 260-39-24.  
Visites sur place, les mardi, mercredi et jeudi, de 9 heures à 16 heures

Vente au Palais de Justice à BOBIGNY, le mardi 20 janvier 1975, 15 h. 30.  
**IMMEUBLE INDUSTRIEL**  
BATIMENTS 6.000 m<sup>2</sup> sur terrain de 8.097 m<sup>2</sup>  
45-47, rue SADI-CARNOT de la GOUTTE-D'OR à AUBERVILLIERS (93)  
se composant :  
D'UN ENSEMBLE BUREAUX placé partie sur rez-de-chaussée, au-dessus de deux étages, comprenant : 1 pièce pour Directeur Techn., Bur. Etudes, 1 p. Archives, Bur. Standard et Secrét., Bur. Réception, Bur. Ingénieurs, Bur. Comptabilité, Bur. Directeur d'été opposés, sans étage, pour Chauffage, et un GARAGE.  
D'UN LOCAL comprenant une partie, principale et locaux annexes.  
D'UN ATELIER comprenant une partie, principale et locaux annexes.  
La partie principale constituée par un grand hall en charpente métallique mesurant 12 m. régnant sur une longueur de 120 m., de chaque côté du hall 2 constructions parallèles de 7 m de large et haut de 8,00 m en béton ; et 7 m sous entrait, lesquelles ont 130 m de long ; l'atelier se prolongeant par une surface couverte de 25 m sur 45 m.  
Locaux annexes : cuisine, vestiaire, lavabos, sanitaires et dortoir de 130 m<sup>2</sup>.  
**MISE à PRIX 6.000.000 F**  
S'adresser M<sup>e</sup> TOUNY avoc., Paris (16<sup>e</sup>), 15, r. d'Argenteuil, et à tous avocats près T.G.I. Bobigny, Créteil, Nanterre.

**DES JOURNALISTES ET UNE FEMME**  
Les mini-journaux de FR3  
la plus jeune équipe de rédaction  
CLAUDE SARRAGUE  
Adopter le matériel  
la plus jeune équipe de rédaction  
CLAUDE SARRAGUE  
CIRELLI  
la plus jeune équipe de rédaction  
CLAUDE SARRAGUE  
D'UN ENSEMBLE BUREAUX  
la plus jeune équipe de rédaction  
CLAUDE SARRAGUE

هنا هو الأصل



RADIO-TÉLÉVISION

LES PROGRAMMES

JEUDI 16 JANVIER

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

CHAÎNE I : TF 1

- 12 h. 30 Variétés : Midi première.
18 h. 20 Magazine : Au fil des jours.
18 h. 40 Pour les petits : Pierrot.
18 h. 50 Pour les jeunes : Banana Split.
19 h. 45 Les Shadoks.
19 h. 50 Feuilleton : Chéri-Bibi.
20 h. 35 Série : Jo Gaillard. « Le Procès ». Réal. E. Bronberger, avec B. Fresson, D. Briand, J. Darhe.

CHAÎNE II (couleur) : A 2

- 13 h. 45 Magazine régional artistique.
14 h. 35 Magazine : Aujourd'hui, madame.
15 h. 30 Série : Chapeau melon et bottes de cuir. « Pandora ».
19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Une femme seule.
20 h. 35 Dramatique : Compagnie de poètes, de J. Cosmos, Réal. Cl. Lorraine, avec M. Max, Ch. Barbier, J.-F. Poron.

VENDREDI 17 JANVIER

CHAÎNE I : TF 1

- 12 h. 30 Variétés : Midi première.
18 h. 20 Magazine : Au fil des jours.
18 h. 40 Pour les petits : Pierrot.
18 h. 50 Pour les jeunes : Banana Split.
19 h. 45 Les Shadoks.



- 19 h. 50 Feuilleton : Chéri-Bibi.
20 h. 32 Film : « Jeany » de Marcel Carné (1936), avec R. Rosay, A. Préjean, Ch. Vanel, J.-L. Barrault.
Le premier film de Marcel Carné et sa première rencontre avec Jacques Prévert. Étude de mœurs et drame passionnel. François Rosay, femme idéalissime, dirige une maison de rendez-vous et entretient un homme plus jeune qu'elle, dont la fille — sans rien savoir — tombe amoureux. C'est le véritable triomphe d'un homme-jeune.
22 h. 10 Histoire du cinéma français. Présent. A. Paisiel.

CHAÎNE II (couleur) : A 2

- 14 h. 35 Magazine : Aujourd'hui, madame.
15 h. 30 Série : Chapeau melon et bottes de cuir. « Homicide et vieilles dentelles ».
18 h. 45 Le livre du jour : Georges Leroy s'entretient avec M. Jean-Pierre Chevènement, auteur du livre : « Le vieux, la crise et le neol ».

D'une chaîne à l'autre

« Mektoub » a été coupé

All Ghalem, réalisateur du film Mektoub 7, diffusé mardi 14 janvier sur Antenne 2 au cours de l'émission « Les dossiers de l'écran », a protesté contre des coupures pratiquées dans son film, par les responsables de l'émission, avec l'accord de son producteur, M. Robert de Nesles : « Ce n'est pas par hasard, fait remarquer All Ghalem, si ces coupures ont englobé toutes les scènes dans lesquelles les intérêts des travailleurs immigrés sont expliqués et bien défendus ».

M. Caillavet demande la convocation d'urgence de la délégation parlementaire sur le programme minimum

M. Henri Caillavet, vice-président du Mouvement des radicaux de gauche, a demandé, en sa qualité de rapporteur pour avis au Sénat du budget de l'information, de la presse et de la radio-télévision, la convocation d'urgence de la délégation parlementaire permanente chargée de suivre des dossiers de l'information et de la télévision.

Le sénateur du Lot-et-Garonne considère en effet que les instructions données par le porte-parole du gouvernement, M. Rossi, sur le « programme minimum » aux présidents des sociétés chargées du programme font apparaître a priori une remise en cause du recours à la grève.

L'autonomie accordée aux trois chaînes ne saurait en effet, estime le rapporteur, éliminer cette liberté fondamentale qu'est le droit constitutionnel de grève.

Un « Sept d'argent » pour le journal d'Antenne 2

Le premier prix « Sept d'argent » a été décerné cette semaine par l'hebdomadaire Télé 7 Jours au journal d'Antenne 2, dont la direction est assurée par Jacques Saliebert.

Ce prix sera attribué chaque mois à l'émission, à l'équipe, à l'acteur ou au créateur qui aura le plus mérité de la télévision, et, chaque trimestre, un « Sept d'or » sera attribué à la chaîne jugée la meilleure.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 16 JANVIER : M. Jean-Pierre Chevènement, membre du secrétariat du parti socialiste, répond aux questions d'E. Mougeot sur Europe 1. 19 h. 30 : la F.N.S.E.A. expose son point de vue en « Tribune libre » sur FR 3, à 19 h. 40 : M. Jacques Borrot (secrétaire d'Etat au logement, secrétaire général du Centre Démocratique et Progressif) est l'invité de la tribune libre que TF 1 diffuse au cours de son journal de 20 heures.

VENDREDI 17 JANVIER : M. Jean-Pierre Chevènement s'entretient avec G. Leroy à propos de son livre Le Vieux, la Crise et le Neuf sur A 2 à 18 h. 45 ; la C.F.D.T. a une « Tribune libre » sur FR 3, à 19 h. 40 ; Bernard Pivrot intervient dans « Tribune libre » : « Mais où est donc passée la droite ? » sur A 2, à 21 h. 40.

DES JOURNALISTES ET UNE FEMME

Il n'est pas facile, il n'est pas courant pour un acteur connu de s'engager politiquement. On pourrait compter sur les doigts d'une main ceux qui — au mépris d'un contrat — ont mis leur temps, leur talent, leur argent, au service d'une cause. A désigner bien entendu de la croisée au béni-ôïlle d'une œuvre. C'est pourtant à quel s'empala, pratiquement seule de son espèce, Jane Fonda. Elle milite depuis des années en faveur de la paix au Vietnam. Elle dénonçait la soutien militaire, elle dénonçait l'aide financière apportée par son pays au général Thieu. Elle va plus loin, elle va au Vietnam, elle y reste seul mois, elle en revient avec des notes, des chiffres, un film — il servait mercredi d'introduction au débat de Point sur la 2.

Cette lucidité, ce courage, cette ébriation antérie, on devrait l'en féliciter et, songant à l'immense, même inconsciente, de nombreuses prises de position sur l'Asie, lui en avoir gré. Pas de tout. On en sourit, indulgent, amusé ; caprice de femme, de vadette. Saurait-elle plus âgée et moins catée qu'un écossais — on ne s'en est pas privé pour

Melina Mercouri — de sa laire de la publicité.

C'était sensible mercredi soir à l'écran. Au lieu de lui passer des questions comme c'est l'habitude, les journalistes : Jean Lacouture (le Nouvel Observateur) et Pierre d'Harcourt (l'Aurore), des hommes forts de leur expérience, de leur connaissance du terrain et du sujet, soulèvent, semble-t-il, de donner un peu de sérieux à l'émission, y étaient chacun de leurs déclarations. Ils ne sollicitaient pas son opinion sur les chances de voir respecter les accords de Paris. Ils nous livraient la leur. Elle ne menait certes pas d'injure, mais enfin ça n'est pas pour eux que nous étions là. Fort heureusement, s'il ne craignait pas de l'intempérance ou l'appelait par une familiarité paternelle par son prénom, Jacques Saliebert rendait à temps régulier la parole à son invitée. Ce temps nous a paru court. Et on se demandait quelle aurait été l'attitude de ces messieurs si, au lieu de Jane Fonda, il s'était agi, mettans, de Yves Manand.

CLAUDE SARRAUTE.

Les « mini-journaux » de FR 3 ont la plus jeune équipe de rédaction

La troisième chaîne FR 3 se tient à l'écart du quart de siècle pour livrer les journaux télévisés des deux premières chaînes, à 20 heures, chaque soir. « Les trois mini-journaux que nous avons à réaliser, dit Claude Saliebert, trente et six ans — chef d'une rédaction de dix membres, dont la moyenne d'âge est de vingt-six ans, — doivent être différents de ceux de nos deux collègues. Pas question de leur faire concurrence. Mais nous devons donner une information complète, concise, très concise même, car la durée de nos éditions n'est que de dix minutes seulement avant 19 heures et avant 20 heures — exige qu'on aille à l'essentiel. Avec dix minutes et fin de soirée, on pourra faire quelque chose de plus original.

L'essentiel, ce sera précisément le sujet important que nous pourrions annoncer avant les deux autres chaînes, même si ça n'arrive pas tous les jours.

Vous êtes ancien chef du Bureau régional d'information de Nantes, pensez-vous utiliser les stations de province plus couramment ?

« A priori, nous recevons favorablement ce qu'elles nous envoient, car c'est dur de travailler dans les régions, vous savez. En ce qui concerne la grande région parisienne, nous consacrerons une édition par semaine à certains sujets d'actualité qui méritent d'être développés.

De même, nous réserverons, le dimanche soir, une autre édition hebdomadaire aux problèmes des DOM-TOM, en collaboration avec nos stations d'outre-mer, sans passer forcément dans le folklore.

Avez-vous l'équipement technique suffisant pour faire vos « journaux » ?

« Nous démontrons avec les moyens du bord. Ainsi, après avoir quitté le studio de la maison de la radio pour nous installer (le centre Devèze), nous manquions d'un magnétoscope. En attendant son installation, nous avons demandé à la station de Lille de nous prêter un car vidéo qui va stationner pendant trois semaines auprès du studio pour nous permettre de travailler.

D'une manière générale, nous fonctionnons en pool technique avec la station régionale Paris-Ile-de-France.

Enfin, nous avons un accord avec les deux premières chaînes pour utiliser éventuellement certaines de leurs séquences linéaires. C'est l'amorce de la création d'une agence d'images entre les trois chaînes.

Propos recueillis par CLAUDE DURIEUX.

Licenciements de journalistes à Radio-Luxembourg

Quatre journalistes de Radio-Luxembourg (R.T.L.) ont été avertis verbalement, mais la radiodiffusion n'a pas été arrêtée, ils étaient licenciés. Il s'agit de MM. Julien Besançon, rédacteur en chef (responsable du « Journal Inattendu »), Alain Caneca (grand reporter), Hervé Vernay et Dominique Champot.

A l'issue de l'assemblée générale des rédacteurs, qui s'est tenue mercredi 15 janvier, les délégués du personnel et les délégués syndicaux d'entreprise ont manifesté leur émotion devant des licenciements qui « ne paraissent jusqu'à présent justifiés ni par la situation économique de l'entreprise, ni par des raisons de compression de personnels, ni par la mise en cause de la compétence professionnelle des intéressés.

Devant cet état de fait, poursuit la communication, les journalistes de la rédaction se considèrent comme mobilisés et se réuniront de nouveau le 16 janvier afin de déterminer des formes d'action.

Ils chargent leur comité d'entreprise et les délégués syndicaux d'entreprise d'obtenir dans les plus brefs délais des explications de la direction et de lui demander de sursoir aux licenciements envisagés.

Adoptez le fameux matelas en mousse de latex TIRELLI essayer-le chez CAPELOU

EXPOSITION de la plus vaste gamme européenne D'EQUIPEMENTS DE PISCINES

Il n'y aura pas que des tours dans le Paris de demain. LE CONSUL 139 av. d'Italie. Paris demain, c'est Paris Ici. Un quartier neuf, pour une ère nouvelle. C'est le Consul.

PAR ADJUDICATION MEUBLE DE RAPPORT MOUFFETARD PARIS 8



**THEATRE GILBERT DESAIN**  
mois Présent

18 janvier - 28 février  
exposition  
**LE TABLEAU DES MERVEILLES**  
Jacques Prévert et ses images

18 janvier 20 h  
**JACQUES PREVERT**  
scénariste et dialoguiste  
Le Crime de Monsieur Lange  
Quei des Brumes  
Lumière d'Été  
Les Amants de Véronie

en collaboration avec  
l'Établissement Public du Centre Dramatique  
55, bd Jules-Guesde - 243.00.99

**STUDIO GIT LE CŒUR**  
12, rue Git le Coeur (6<sup>e</sup>)  
(DAN. 80.25)

**LES MONGOLS**

UN FILM DE  
PARVIZ KIMIAVI

GRAND PRIX  
DU FILM D'ART ET D'ESSAI  
DU FESTIVAL DE TEHRAN

**NORMANDIE - UDC MARBEUF**  
CINEMAS OPERA - STUDIO MEDICIS  
MONTPARNASSE-BIENVILLE  
CLIGNY PARIS - CAMBRIENNE  
LES TROIS MURAT - LIBERTÉ  
PÉRIPHÉRIE - G2L (Vercennes)  
ARTEL (Nogent)  
DANE BLANCHON (Garges-les-Gosses)  
STUDIO (Paris) - ULIS 11 (Orsay)  
ALPHA (Argenteuil)

**UN FILM DE CLAUDE CHABROL**

**Une Partie de Plaisir**

Documentaire 1955. Révisé la BOCPE  
© France 1975. CINEMA INTERNATIONAL CORPORATION

# ARTS ET SPECTACLES

## Théâtre

### « Les Iks »

Les Iks sont une tribu de l'Ouganda. Jusqu'en 1948, ils vivaient de la chasse et de la cueillette. Ils avaient un langage, une religion, des règles de vie précises. Cueillette et chasse respectivement spécialisés plusieurs Iks visant à ne pas endommager la flore et la faune.

En 1948, le gouvernement de l'Ouganda transforma le territoire des Iks en un parc national. Les Iks n'avaient plus le droit d'être chasseurs-cueilleurs. Ils devaient, en très peu de temps, et par la force, devenir agriculteurs. Ils ne le purent pas. Tout en eux s'y opposait. Séquestrés sur des terres peu cultivables, guettés par les gendarmes, ne pouvant plus se nourrir par leurs techniques habituelles, ils perdirent assez vite leurs forces, puis l'esprit. Leurs clans familiaux se désunièrent. Ils perdirent aussi la grande partie de l'usage de la parole. Ils se mirent à mourir de faim.

Un ethnologue anglais, Colin Turnbull, alla habiter chez les Iks pour observer leur désarroi. Il a écrit un livre effrayant dont la traduction a paru aux éditions Stock : *Un peuple des montagnes* (le Monde du 8 novembre 1972).

Peter Brook avait connu Turnbull à Oxford. Il a eu l'idée de porter son livre au théâtre. L'adaptation a été faite en partie par Colin Higgins, l'auteur de *Harold et Maude*.

La valeur du nouveau spectacle de Brook tient avant tout à la qualité du travail qu'il a accompli avec les acteurs.

Ceux-ci sont allés vivre longuement en Afrique. Ils ont appris quels sont les objets usuels, ils savent s'en servir. Ils peuvent construire une case. Mieux : ils savent comment un habitant de l'Ouganda marche dans le montagne, comment il s'assied, comment il parle.

Les spectateurs n'assisteront pas à une singerie d'Africains. Fidèle à une fusion, à un mimétisme fidèle et calme. C'est une démonstration d'amitié de communion, faite avec simplicité. Les acteurs jouent la langue Iks comme si c'était leur propre langue.

Grâce à Brook et à son équipe, le théâtre s'avère ici un moyen de connaissance très délicat. Les acteurs sont tellement assimilés au mimétisme des Iks que le soi du théâtre est devenu vraiment un village ougandais. C'est très curieux : ceux qui ont séjourné dans la brousse de ce pays, mais aussi dans d'autres campagnes africaines, retrouveront jusqu'à

l'illusion du silence, des couleurs de l'air, propres à ce continent.

Avec à-propos, Brook s'est arrangé pour que ce soit surtout l'ethnologue anglais qui soit l'observateur, l'objet de curiosité.

Nous avons donc, avec *Les Iks*, un emploi intelligent, à la fois l'acte théâtral, modeste et actif, altruiste, de Brook n'a pas évité deux écueils. Il n'a pas dépassé ou résolu les défauts du livre de Turnbull, dont les intentions ne sont pas claires. Il n'a pas non plus complètement résolu les difficultés propres à toute adaptation de livre : plusieurs faits sont trop vite montrés, il faut avoir lu le livre pour en saisir les sens divers, et l'adaptation retient d'abord les détails frappants « parlants », qui sont dès lors placés sous un jour un peu faux, un peu enfiévré, mais il est vrai que l'ensemble de la conception « brookienne », de la mise en scène, du travail d'acteurs, corrigé cet appauvrissement du texte initial.

Les *Iks* sont donc, après *Timon*, une seconde réussite de l'équipe Brook. Précisons que l'affluence des spectateurs dans ce théâtre, l'une des plus fortes à Paris, tient à la disposition des lieux. L'architecture n'est pas abstraite et rebute comme dans tant de salles nouvellement construites. Chaque spectateur n'est pas douloirement recroquevillé dans un fauteuil trop étroit, comme dans les salles, anciennes.

On est assis normalement, même si les bancs du parterre sont un peu rustiques, la lumière est calme et égale, il y a un contact très proche entre les acteurs et les gens. C'est dans cette salle qu'aujourd'hui, de très loin, le public est le mieux disposé à participer au travail théâtral. C'est ce que Peter Brook cherche à faire. Il est souhaitable que d'autres responsables suivent son exemple.

MICHEL COURNOT.  
\* Boutures du Nord, 20 h. 45.

## Musique Pop

### LA NOUVELLE TOURNÉE EUROPÉENNE DE LED ZEPPELIN

Ce qui frappe toujours chez Led Zepelin, c'est le dimercrè par une machine de rock qui tourne d'une puissance encore jeune et qui s'est montrée poète et de lyrisme. Chacun des quatre membres du groupe, locutaire enjoué d'hui sept ans, est en soi un temps essentiel, déterminant dans l'originalité propre de Led Zepelin. Et il s'y a dans cette musique comme une alliance de l'âme et du cœur, avec une belle et vaste intelligence de la technique, à quoi colle le plus merveilleux du monde un rock élaboré et fluide, et moor, éternellement, peut-être, un rôle.

Ce qui apparaît, bien sûr, un premier plan, c'est le dialogue du guitariste Jimmy Page et du chanteur Robert Plant. Musiciens toujours les deux nouvelles électro-synthétiques, capables de coujurer superbement les mélodies les plus délicates avec le rock « dur », émotionnellement intense, Jimmy Page a une façon bien à lui d'exposer le thème, de s'y arrêter un peu avant de se lancer dans un diorama où les idées se posent les unes les autres, où les grands mouvements hirsutes s'abaissent, qu'on se place à de brèves citations, à un déchaînement dévastateur. Le voir et la gemelle de Robert Plant s'achève de donner à l'ensemble une irrésistible impression de pureté.

Led Zepppelin ouvrait, dimanche soir, au Forest National de Bruxelles une nouvelle tournée européenne qui se poursuit par deux autres par Paris. Le groupe a joué un certain nombre de titres composés pour le prochain album, dont parfois le spectateur de chercher à sortir du chemin où il s'est engagé, installé, bien conforté, même si les restes n'abandonnent pas de manière évidente.

CLAUDE FLEUTER.  
\* Les disques de Led Zepppelin sont distribués par W.E.A. Philips.

**Version originale**  
PUBLICIS MATIGNON - ARLEQUIN  
BOUL'MICH' - PLAZA

**RTL a choisi**

un film de tendresse et d'humour

**"HARRY & TONTO"**

GRAND PRIX DU CINEMA "ELLE" SELECTION DE DECEMBRE

CHARLEY ET TONTO™ - ART CARNEY  
MELLEN BURNETT - JIMMYE ALLEN - FRED FITZGERALD  
LARRY HATHORN - CHESTER GORCE  
S. M. HARRIS - PAUL MANNING - JOHN GREENFIELD  
S. M. HARRIS - PAUL MANNING - JOHN GREENFIELD

Le théâtre de la Nouvelle-Comédie annonce qu'il donnera à partir du 17 janvier, pour une série de 30 représentations exceptionnelles, *LE PRINCE TRAVESTI* de MARITAIN, dans une mise en scène de Daniel MESGUICH.

**LA MAISON DES 7 PECHES**  
(Seven Sinners)  
Marlene Dietrich et John Wayne  
Au MAC MAHON (17<sup>e</sup>) - Tél. ETO 24-81

**SPORTS**

**BASKET-BALL**

**EN COUPE D'EUROPE DES CLUBS VAINQUEURS DE COUPE**

**L'expérience a fait défaut au Mans pour combler son handicap contre Split**

De notre envoyé spécial.

Le Mans. — Les basketteurs du Mans n'ont pu réaliser contre les joueurs du Jugoplastika de Split la même performance qu'avaient accomplie les footballeurs de Saint-Etienne contre les représentants de cette nation baléarique de la côte dalmate. Vainqueurs de dix points (74 à 64), ils n'ont pu complètement remonter le handicap de seize points (84 à 78) concédé au match aller.

Pour obtenir leur qualification en demi-finale de la Coupe d'Europe des clubs vainqueurs de Coupes, il leur faudrait que les Manceaux, dans les prochains matches de leur poule de quart de finale, battent le Virtus de Bologne, et que ce club batte, à son tour, le Jugoplastika de Split. Le Spartak Leningrad, sur ce réputation, semble à l'abri de toute défaite.

Décidément, les coupes européennes sont des épreuves très spéciales. Les basketteurs du Sporting Club moderne de Mans auront appris, à leurs dépens, que l'expérience est peut-être un atout déterminant dans ce genre de compétition.

Peter Skanel, l'entraîneur du Jugoplastika de Split, avait bien gardé son secret jusqu'au coup d'envoi : Rato Tyrdic, le meneur de jeu de son équipe et de la formation nationale yougoslave, ne pouvait pas participer au match retour par suite d'un lumbago. De plus, Demir Soliman, le virtuose de l'ensemble, récemment sélectionné en Coupe d'Europe, souffrait d'une tendinite et souhaitait ne pas jouer. Si on ajoute que les deux hommes avaient réussi respectivement trente-quatre et trente-trois points au match aller, on mesure mieux le handicap qui s'offrait ainsi aux basketteurs de Mans.

Même diminués, les Yougoslaves tirèrent pourtant preuve tout au long du match d'une lucidité, d'une intelligence tactique qui justifient leur victoire sur l'ensemble des deux rencontres. Mettres sous les yeux, grâce aux 2,90 m. de Jankovic, bien secondé par Krstovic (2,05 m.) et Grlic (2 m.), les basketteurs de Split avaient qu'il leur suffisait alors d'empêcher King d'ajuster ses tirs à mi-distance pour réduire à néant l'efficacité des Manceaux.

Artistes inimitables quand ils opèrent à leur rythme, les basketteurs yougoslaves étaient avoir une mauvaise surprise à la reprise. Abandonnant leur défense de zone pour l'attente constante, les Manceaux marquèrent 10 points consécutifs en deux minutes. Revenus à leur rythme, ils combattaient presque leur handicap de 16 points à neuf minutes de la fin.

Pourtant, dès cet instant, les chan-

ces du Sporting Club moderne de Mans paraissent bien compromises. Emportés par leur jeunesse et leur inexpérience, pléiés peut-être par le métier des Yougoslaves, les basketteurs manceaux avaient accumulé les fautes. L'entraîneur devait quitter le terrain, suivi bientôt par Gassal et Contar.

A l'image de Soliman, rentré pour les neuf dernières minutes, les Yougoslaves gardaient la balle et obligeaient leurs adversaires à commettre de nouvelles fautes. Ainsi les basketteurs de Split marquèrent-ils leurs 17 derniers points sur coups francs et les Manceaux, peut-être pour s'avoir pas au dossier leurs efforts, lâchèrent, à la fin, pas de chance, qu'ils ne retrouveront pas de s'élancer en Coupe d'Europe.

GÉKARD ALBOUY.  
\* A Rotterdam, en match aller de la Coupe d'Europe des clubs champions, Rotterdam a battu Berck par 84 à 81.

**Alfa est heureux de présenter aux « Alfistes » parisiens...**

**3 nouveaux concessionnaires Alfa Romeo.**

**• S.F.A.M. France**  
23, boulevard de Courcelles 75017 Paris  
292 02-50

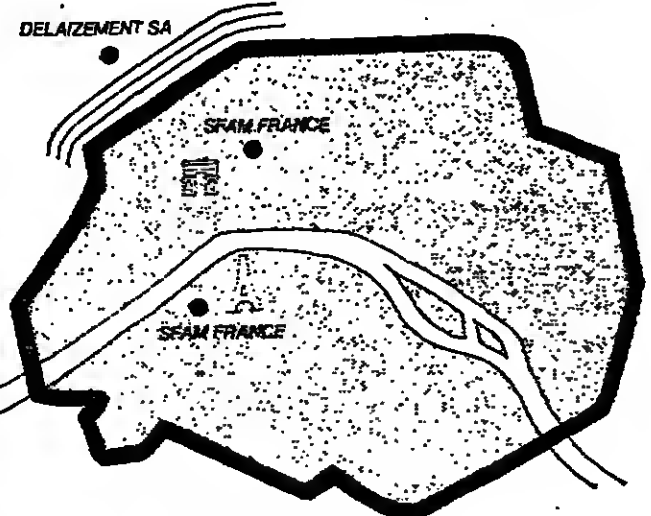
**• S.F.A.M. France (Filiale)**  
40 ter, avenue de Suffren 75007 Paris  
734 09-35

**• Delaizement S.A.**  
5, rue de Bretagne 92300 Levallois  
270 10-19 et 737 64-40

Trois « Alfistes » convaincus de longue date qui rejoignent les rangs des 250 spécialistes Alfa Romeo déjà à votre service aujourd'hui en France. Notamment à Paris et sa région :

• ETS. LE CALVEZ 6, rue Vulpian 75013 Paris 535 98-69  
• ETS. DUPLEIX 6, rue Duplex 75015 Paris 566 09-09  
• GARAGE DU GOLF 27 bis, route de St-Germain 78560 Port-Marty 958 44-42  
• GARAGES BELLANGER 37, route de Fontainebleau 91550 Paray-Vieille-Poste 921 53-61  
• G.A.P. 122, rue Vaillant-Couturier 93130 Noisy-le-Sec 845 97-67  
• GARAGE ALIX MARIA 39, rue de Varenne 94100 Saint-Maur 883 17-56

Alfa Romeo



## Chéma

### « IL ÉTAIT »

« Il était... »

## Variétés

### SERGE LANA

Serge Lana...

## Stockiansen

### de rock

Stockiansen de rock...

## Visites, conférences

### VENDREDI 17 JANVIER

Visites, conférences...

## Automobilisme

### LE RALLYE DE MONTE-CARLO

Quatre-vingt-seize équipages ont pris le départ...

### D'un sport à l'autre...

PATINAGE ARTISTIQUE... TENNIS DE TABLE...

**Commencez la n**

**le retour du grand blond**

صكنا من الأصل



ARTS ET SPECTACLES

Musique

De Stockhausen au rock

Leur groupe porte un nom... Stockhausen... musique...

A dix huit ans, Irmin Schmidt... musique... rock...

« Pourquoi ? Pour qui ? Je suis chez moi... musique... rock...

« Avant, je m'en fousais... musique... rock...

« Vers les années 50, les syndicats en Allemagne ont essayé de faire des festivals pour les ouvriers avec les productions de la bourgeoisie. D'ailleurs, on n'a rien inventé d'autre, on fait aujourd'hui la même chose. C'est clair : si les travailleurs comprennent les produits culturels de l'histoire des derniers deux cents ans, ils peuvent être intégrés dans le système. Or ce qui est nécessaire maintenant, c'est que les masses élaborent leur propre culture. »

« La rock-musique est fondamentalement la musique que chacun peut faire. Elle n'a pas besoin de compétences. Elle vit à la surface. N'y cherchez aucune philosophie. Elle n'en a pas. »

Cinéma

« IL ÉTAIT UNE FOIS A HOLLYWOOD »

On n'applaudit plus au cinéma depuis longtemps. Alors pourquoi la plupart des séquences de ce film-antologie, à la gloire des comédies musicales de la Metro Goldwyn Mayer, provoquent-elles des applaudissements spontanés ? Retrouvailles avec un passé enchanté, découverte étonnante d'un monde où tout est joie de la danse et des chansons ? Sans doute. Mais c'est aussi que la notion de divertissement prend ici son sens le plus total dans l'expression de talents qu'on n'a plus l'habitude de trouver, et que ce soit, en ce grand hommage.

Variétés

SERGE LAMA

Sur l'échec d'une chanson, un jour, on le croit déhanché du fanisme de Beethoven dans le domaine de la chanson, de la chanson de façon théâtrale, exaltée. Il est bien évident pour ceux qui ont vu ce spectacle que ce n'est pas cela. Serge Lama, certes, a d'incontestables qualités. Le compositeur de cette chanson, on ne peut pas dire qu'il est un grand compositeur, mais il a une certaine maîtrise de la langue musicale, et de ses vedettes, mais il ne voit pas servir la renommée des firmes concurrentes. Il a une certaine maîtrise de la langue musicale, et de ses vedettes, mais il ne voit pas servir la renommée des firmes concurrentes.

Visites, conférences

- VENDEDI 17 JANVIER VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. - Casse nationale des monuments historiques, 15 h., 1, avenue d'Iéna, Mme Lamy-Lassalle ; c Palais du Congrès, 10 h., 12, avenue d'Iéna ; c La clinique de chirurgie esthétique, 10 h., 12, avenue d'Iéna ; c Exposition David et Delacroix (VARI pour tous) ; c Les hôtels de l'île Saint-Louis (A travers Paris) - 15 h., 1, avenue d'Iéna ; c L'Empireur et la Grande Armée (M. Bannas) - 15 h., 30, sortie métro Pont-Marie ; c De Saint-Louis (Mme Camille) - 14 h., 30, 74, boulevard Haussmann ; c Un rêve à la Ruy-Blass, chez Trompeller (Mme Haussmann) - 15 h., 12, avenue d'Iéna ; c La clinique de chirurgie esthétique (Paris et son histoire) ; c CONFÉRENCES - 20 h., 58, rue de Valenciennes ; c Séminaire de la Société de Neurologie de France, entrée libre, 20 h., 26, rue Bergère, Père Humbert Blondel ; c Théodore de Chardin est-il baroque ? (L'Homme et la Connaissance), 20 h., 30, salle Le Rocher, rue de Valenciennes, 104, avenue d'Iéna, M. Claude Fauriol ; c Valéroux ;

tamé, vérifié par ces images d'il y a vingt ou trente ans. L'anthologie réalisée par Jack Haley Jr pour le cinquantième anniversaire de la firme au lion rugissant n'est pas une œuvre nostalgique, le « film-rétro » de l'année, mais une vraie rétrospective historique, venue à l'exaltation d'un genre cinématographique qui, à un certain moment, ne pouvait plus aller plus loin dans l'invention qu'il n'était allé.

Rétrospective historique en ce qui concerne évidemment la seule M.G.M. Si on cite ses premières expériences - simple théâtre photographié - des débuts du parlant, il n'est pas fait mention ici de ce qui s'est passé pendant les années 30 à la Warner Bros, où régnait Busby Berkeley, ou à la R.K.O. où régnait Fred Astaire et Ginger Rogers. Or, historiquement, Berkeley avait tout inventé avant tout le monde et Fred Astaire, avec ses danses avec ses propres styles et son propre univers. La M.G.M. peut être fière d'avoir affirmé sa spécialité dans le « musical » en couleurs au cours des années 40-50, mais elle ne s'intéresse à Berkeley et à Astaire qu'à partir de l'époque où ils sont arrivés sur ses plateaux.

Les présentateurs : Frank Sinatra, Elizabeth Taylor, Mickey Rooney, Gene Kelly, Donald O'Connor, Fred Astaire, James Stewart, etc., utilisent toujours du superlatif lorsqu'ils parlent de la « maison » et de ses vedettes, mais ils ne vont pas servir la renommée des firmes concurrentes. Il a une certaine maîtrise de la langue musicale, et de ses vedettes, mais il ne voit pas servir la renommée des firmes concurrentes.

Belle démonstration de la force d'Hollywood, aujourd'hui comme hier. Car il ne suffit pas de réunir des extraits de films anciens - et déjà anciens - pour attirer les foules et pour leur plaisir. Il faut aussi avoir au plus haut point le sens professionnel du spectacle. C'est une leçon.

JACQUES SIGLIER. \* Cluny-Ecoles, Normande (v.a.) ; Brétagne, Amato, Cyrano (vermailles), Arlet (Nogent) (v.a.).

de force historiques : Judy Garland et Mickey Rooney, au temps de « la famille Hardy » et des célèbres musicales chantées à l'adolescence, morceaux choisis de Fred Astaire et Gene Kelly qui se répondent en correspondance, importance d'Esther Williams - la seule nageuse d'Hollywood - surtout dans les fabuleux ballets nautiques réglés par Busby Berkeley, Judy Garland à nouveau, lorsqu'elle est devenue star à part entière, et c'est Lisa Minelli qui la présente, comme si elle était vivante, associant son père dans le même hommage.

N'en déplaise aux cinéphiles, le cinéma d'auteurs (celui de Donen et Minelli) n'est pas élevé sur un piédestal. Les metteurs en scène font partie de la grande famille des exécutants techniques. On ne les subit pas mais on met l'accent sur le style de la maison - un style qui a suivi la même ligne, le même esprit depuis le Grand Ziegfeld de 1935, en s'enrichissant d'année en année - et sur les stars. La Metro, c'est Hollywood, et d'un chapitre à l'autre de cette merveilleuse anthologie du divertissement musical, le style et l'esprit de la M.G.M. ne subissent aucune baisse de prestige. Ce qu'on trouvait autrefois dans les numéros de Peter Lawford et June Allyson n'aurait peut-être pas grand succès aujourd'hui. Mais un tableau pittoresque s'intègre habilement à l'ensemble. Et, bien que cela dure deux heures et demie, c'est trop court.

Belle démonstration de la force d'Hollywood, aujourd'hui comme hier. Car il ne suffit pas de réunir des extraits de films anciens - et déjà anciens - pour attirer les foules et pour leur plaisir. Il faut aussi avoir au plus haut point le sens professionnel du spectacle. C'est une leçon.

JACQUES SIGLIER. \* Cluny-Ecoles, Normande (v.a.) ; Brétagne, Amato, Cyrano (vermailles), Arlet (Nogent) (v.a.).

Exposition

La « Suite prussienne » d'Ipoustéguy

Un titre musical, Suite prussienne, pour le travail d'une année (1973-1974) passée à Berlin par Ipoustéguy. Deux cents dessins, dont un peu moins de la moitié évoque, chez Claude Bernard, une sorte de point d'orgue dans l'œuvre d'un des meilleurs sculpteurs d'aujourd'hui.

Après les deux lourdes années (1970-1972) consacrées à l'Homme forçant l'unité, l'énorme ensemble d'œuvres créées de plusieurs années destinée à l'Institut de recherche nucléaire de Grenoble, Ipoustéguy, répondant à une invitation du Deutsche Akademische Austauschdienst, accepte de donner un temps de silence et de méditation. Cette parenthèse, qui reste forte, est marquée par une renouveau, sans doute provisoire, à la « signification ». Certes, le sens de l'œuvre ne cesse pas de résonner, mais l'éloquence véhémence, le phrasé romantique, ne sont plus déhanchés mais en feu. Toutes imprécisions cessantes, l'attention se porte sur cette étrange masse d'as et de chairs sur un certain ordre assemblement qu'est le corps de l'homme.

Faut-il croire qu'Ipoustéguy, passant son dessin, retrouve simplement, avec le très beau talent qu'en lui connaît, les secrets des meilleurs praticiens du nu ? La Suite prussienne n'a pas l'aspect tranquille d'un fruit traditionnel où à un air de repos du guerrier. Le dessin ne s'y intéresse pas à de bonnes réponses, mais à de nouvelles questions. Il ne s'agit donc pas d'un album de représentations humaines, mais de phases d'un interrogatoire minutieux où le détail hypertrophié masque le tout. Nous n'avons jamais qu'un aspect et il faudrait dire qu'un instant fort où, du reste, l'image, partielle, est parlante difficile à reconnaître. On cherche les yeux de l'autoportrait perdus dans du

papier froissé ou le bord d'un torse « froissé » sur un drap non moins « froissé ». En effet, le dessinateur, atteint de positivisme, s'attache au corps pour lui faire dire son mystère en le démythifiant à priori : il est systématiquement « déshumanisé », traité sans aucune des habitudes poétiques qui l'isolent dans des schémas connus.

La limite désaccablée de la peau protectrice ne se déçoit plus en situation privilégiée, sur un fond terre ou sur des objets saisis. Ses masses, traitées comme les autres, moutonnent dans une démocratie optique. Elles se voient volontiers avec celles d'autres corps, humaine (multiples de visages ou de genoux) ou non (taureau, vêtement, lit, paysage).

Les dessins ne sont plus des nus mais des morceaux de l'étendue corporelle. C'est dire que toute obscénité est absente de la Suite : le détail d'un sexe n'est qu'un accent facultatif sur le drap froissé. Ipoustéguy le prouve dans un dessin où un corps se voit dans l'air, sans que l'on ait vu le corps de l'homme.

Les torsos ont du mal à se rapprocher de la stèle droite. Tout retombe ou s'étille volontiers. Beaucoup de « dormeuses ». Au plus des « liseuses » aux chairs lourdes, aux ventres gonflés, aux cuisses surabondamment gonflées d'admirables blancs. On reconnaît facilement à l'immobilité monumentale, à la densité de la présence, au poids des luxueux et furtifs équilibres de la plastique, les vertus de la nature-morte.

L'art d'Ipoustéguy ne perd rien de la puissance du sculpteur. L'enquête sur le corps-objet s'éclaircit beaucoup dans le série des études Portrait de Mme S. où l'analyse de plus en plus fine et serrée du visage souligne bien la présence de l'équilibre et l'équilibre masque-de-ferro-masque-de-mort. Le travail d'Ipoustéguy se révèle tout particulièrement poussé par une analyse graphique d'une provocation efficace quand, au niveau de l'œil, un regard noir sort de l'orbite vide. Ipoustéguy médite ou non réussit toujours à provoquer un certain frisson. Mais quand l'un des corps de la Suite prussienne tend à s'humaniser jusqu'à la stèle droite comme le Brune berlinoise, il atteint tout naturellement un maintien dans l'angoisse, une manière d'être lourd en cessant, une fois, d'horripiler, qui rappelle, pour une image si délicate et si contrôlée, une des Madelines de Georges de La Tour.

PAULE-MARIE GRAND. \* Galerie Claude Bernard, 7, rue des Beaux-Arts.

Petites nouvelles

La comédienne Renée Passer, veuve de l'acteur dramatique Steve Passer, est morte ce jeudi à Paris ; elle était âgée de soixante-dix ans. Actrice de boulevard, dans le registre de Suzy Prim, sous le pseudonyme de Renée Veller, elle avait débüté avec Jovet, et jouait une quarantaine de rôles à la scène avant son mariage. Ensuite, elle était devenue une personnalité parisienne, remarquée dans les premières pour ses « mises en scène » extravagantes, ses immenses traits fardés, ses chapeaux. Elle apparut épisodiquement au cinéma, notamment dans « Chiens perdus sans collier » et dans « Les Liaisons dangereuses » 1969.

La Maison de la culture de Rennes organise un Festival international de café-théâtre du 11 au 23 février. Au programme, des spectacles montés par des troupes françaises et étrangères (Angletiers, Japon, Finlande et Belgique).

THÉÂTRE DE PARIS 15, rue Blanche à partir du 31 janvier CRIME et CHATIMENT de DOSTOIEVSKI Adaptation : GASTON BATY Mise en scène : ROBERT HOSSEIN

THÉÂTRE MODERNE 15, rue Blanche à partir du 20 janvier Le PIQUE-NIQUE de CLARETTA de RENÉ KALISKY Mise en scène : ANTOINE VITEZ

VOTRE TABLE AUJOURD'HUI CLUB DES POÈTES 531-06-03... LA FÉCHERIE 238-92-41... LE MERCURE GALANT 742-82-93... AU BAYON 797-87-40... LE SOUFFLE 260-27-19... LOUIS-XIV 208-54-36... LE LAGOON 806-41-28

Commencez la nouvelle année dans la bonne humeur ! le retour du grand blond Vincent, François, Paul et les autres... PRIX LOUIS DELLUC la gifle LE PARIS-FRANCE ELYSEES/BERLITZ/OLIVIER PALACE/GAUMONT SUD/LA FAUVETTE... CONDORE PATHE/ MONTPARNASSE PATHE/GAUMONT SUD... GAUMONT AMBASSADE/GAUMONT LUMIERE/CLICHY PATHE







سكراة الاحوال

DEMANDES D'EMPLOI	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	5,00	6,89
REPRESENTAT. : Demandes	30,00	35,02
Offres	15,00	17,21
Offres d'Emploi "Placards Encadrés"	30,00	35,02
minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

# ANNONCES CLASSEES

IMMOBILIER	La ligne	La ligne T.C.
Achat - Vente - Location	24,00	28,02
AUTOS - BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC.	60,00	70,05
CAPITAUX	22,00	25,68
OCCASIONS		

offres d'emploi

offres d'emploi

offres d'emploi

offres d'emploi

**De Dietrich**  
Division Equipement Chimique  
recherche

**INGÉNIEUR TECHNO-COMMERCIAL**  
diplôme d'ingénieur chimiste, ingénieur génie chimique ou technicien supérieur chimiste.

Convientrait candidat technique, minimum 5 ans expérience dans poste similaire ou activités unités production ou groupe études engineering.

Bonne présentation, facilité contacts haut niveau, sérieux et méthodique.

Assurera sous cond. collaborateur qualité propection et suivi d'affaires clientèle industries chimiques, pharmaceutiques, alimentaires et bureaux engineering du Bassin Parisien.

Base et moyens d'intervention: nos bureaux, 2, rue de Léningrad.

Nécessité habiter région parisienne et disposer voiture pour déplacements fréquents.

Statut cadre. Fixe mensuel et remboursement frais réels sur justific.

Adresser curriculum vitae, photo et présentations à :  
DE DIETRICH & Cie  
Direction du Personnel  
9119 NIEDEKERONN-LES-BAINS

**SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS TECHNIQUES PROFESSIONNELLES**  
recherche pour PARIS

**ADJOINT à CHEF de PUBLICITÉ**  
pour prospection auprès de sociétés électroniques.

Envoyer C.V. et présentations sous numéro 38.821, Contesse Publ., 20, av. Opéra 75001 Paris, qui transmettra.

Imprimerie SIM - PARIS recherche

**CHEF COMPTABLE DIRECTEUR FINANCIER**

Il devra prendre en main toute la comptabilité, gérer la trésorerie, fournir les informations pour la gestion, préparer et contrôler les budgets.

Il aura une bonne formation générale et comptable de base (niveau supérieur), une solide expérience concrète de la comptabilité et de la direction d'une cellule comptable.

Adresser C.V. détaillé photo récente et présentations au Dept recrutement du COMES, 19, rue de la Paix, 75002 PARIS, se réf. n° 1.031.

**JEUNES INGENIEURS, UN DOMAINE NEUF : "QUALITY ASSURANCE"**

Une nécessité née dans le nucléaire : garantir la qualité et la fiabilité. Pour cela il faut notamment apprécier chez les fournisseurs l'ensemble des procédures d'organisation et de réalisation à toutes les étapes de la vie d'un produit, des études à l'exploitation. Puis en contrôler l'application. Donc une fonction impliquant de nombreux contacts et déplacements.

Une fonction à développer dans le nucléaire, là où les systèmes de qualité doivent être infailibles. Le meilleur cadre pour valoriser votre expérience de quelques années de la vie industrielle. Si vous avez une bonne connaissance de l'anglais.

Réf. M4

**INGENIEUR TRAITEMENT DE DONNEES DEVENEZ LE SPECIALISTE NUCLEAIRE**

La "Quality Assurance" est un domaine d'application privilégié du traitement des données : collecte des données, conception des moyens de traitement pour déterminer et localiser les écarts au niveau des composants, sous ensembles et ensembles du cœur nucléaire.

Une fonction de spécialiste au sein d'une équipe qui se crée. Pour un jeune ingénieur formé aux techniques statistiques et informatiques.

Réf. M5

Ecrivez à : TOUR FIAT 10 - Service Emploi Orientation - 2, Avenue du Général Leclerc - PARIS DEFENSE - CEDEX 16

**Société nationale de constructions métalliques S. N. Métal < Engineering >**

RECHERCHE :

**INGÉNIEURS D'ÉTUDES**

Dans les spécialités suivantes :

- Construction de matériel de manutention mécanique et mécano-soudé.
- Construction en charpente métallique.
- Construction en chaudronnerie-tuyauterie automatique et asservissement hydraulique pneumatique.
- Automatismes et asservissement électrique.
- Installation de broyage, criblage, divers matériaux.
- Techniques, contrôle et métallogie en soudage divers métaux.

Ecrire à SN Metal Engineering  
B.P. 53, HUSSEIN-DEY - ALGER

## emploi régionaux

**LEADER EUROPEEN**  
recherche

**Responsable du Personnel**

pour ses Unités de Production décentralisées (200 kms Ouest Paris)

En accord avec la Direction, le candidat retenu assurera tous les aspects de la fonction (politique salariale, relations syndicales, formation, recrutement etc...)

Goût des relations sociales et expérience dans la fonction souhaités.

Envoyer lettre manuscrite + C.V. + photo + présentations à No 88004 Contesse Publ. 20 av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 q. tr.

**IMPORTANT GROUPE INTERNATIONAL**  
recherche

**UN CHEF DE PRODUCTION**  
pour une usine d'électronique professionnelle de L'OUEST DE LA FRANCE

Ce poste conviendrait à un INGÉNIEUR A.M., E.C.P., X, ou équivalent ayant déjà une bonne expérience de la PRODUCTION.

Discrétion assurée. Ecrire n° 88.602, CONTESSÉ Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1<sup>er</sup>, qui tr.

**PRIMISTÈRES FÉLIX POTIN**  
demande :

**RESPONSABLE SERVICE JURIDIQUE**

- Licence en Droit
- Bonne expérience au sein d'une société, notamment dans :
  - DROIT COMMERCIAL,
  - DROIT IMMOBILIER,
  - RÉDACTION D'ACTES,
  - ANALYSE JURIDIQUE.

30 ans minimum.  
Très sérieuses références.

Adr. C.V. manuscrit + photo + présentations à :  
B.P. 29 - 9122 LA COURNEUVE.

**IMPORTANT SOCIÉTÉ DE PREFABRICATION LOURDE**  
en expansion recherche

**POUR SON SERVICE COMMERCIAL EXPORT**

**INGENIEUR**  
(A & M - ETP ou équivalent)

ayant déjà quelques années d'expérience dans le bâtiment, le sens de la gestion et du suivi des affaires, le goût des négociations extérieures à des échelons élevés.

Il aura à secourir le chef du service dans l'administration des affaires, puis à traiter lui-même entièrement de certaines d'entre elles.

Anglais indispensable - Espagnol souhaité.

Poste basé à PARIS comportant des déplacements à l'étranger.

Adresser CV sous référence 21.020 à :

**GEDEV SÉLECTION**  
34 BIS, RUE VIGNON, 75009 PARIS

**BANQUE DE DÉPÔTS**  
recherche

**POUR ROUEN**

**SECOND D'AGENCE ADMINISTRATIF**

- Connaissant crédit entreprises
- 30 ans minimum
- 5-10 ans de banque
- Niveau classe IV
- Salaire intéressant
- Perspectives d'avenir.

Adresser C.V., photo et présentations s/n° 13378 B à **BLEU** 04 Vincennes, qui transmettra.

**IMPORTANTE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE MÉCANIQUE LOURDE SUD BRETAGNE**  
recherche

**MÉDECIN DU TRAVAIL**

TITULAIRE DU C.E.S. DE MÉDECINE DU TRAVAIL

AYANT 2 à 3 ANNÉES D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Ecrire avec C.V., photo attachée et présentations à n° 77.232 PUBLI-ALP B.P. 153-62 75008 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

**SOCIÉTÉ ÉLECTRONIQUE BANLIEUE OUEST**

**INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN**  
recherche

POSITION 2  
AN. ESE. ENST  
POUR DIRIGER  
GROUPE ÉTUDES SYSTÈME HARDWARE

Salaire annuel 100.000 F

Adresser C.V. détaillé, C.C.P., 35, rue Cavendish 75019 PARIS, qui transmettra.

**THOMSON-CSF**

DIVISION DES ÉQUIPEMENTS AVIONNIQUES ET SPATIAUX  
recherche

**INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES**  
(I.N.S.T. - CENTRALE - E.S.E. - E.N.S.I. ...)

Débutants ou ayant quelques années d'expérience.

Pour ses laboratoires d'études et matériels électroniques répartis (électronique digitale ou analogique, U.H.F., etc.).

Ecrire au SERVICE DU PERSONNEL, 88, avenue Pierre-Brossolette - 92040 MALAKOFF, ou téléphoner à M. BEAUGRAND, 655-44-22.

**IMPORTANTE SOCIÉTÉ RÉPARATIONS NAVALES**  
région Normande cherche pour son Service Navires Étrangers

**1) TECHNICIEN MARINE**  
OCCUPÉES - 30 ans minimum. Parlant couramment anglais.

**2) INTERPRÈTE**  
BILINGUE ANGLAIS ou ALLEMAND ayant notions TECHNIQUES

Pour ces deux postes, notions de langue ROUSSE appréciées.

Env. C.V. et présentations, sous le numéro 88.547, Contesse Publ., 20, av. Opéra, 75001 Paris, qui tr.

**Cherchons PERSONNALITÉ DYNAMIQUE**  
qui a fait preuve de qualités d'animateur et d'homme d'action comme

**DIRECTEUR**

de notre imprimerie dans le Midi (Côte d'Azur).  
Imprimerie typo et offset, composition plomb et Diatype.  
Nombre d'employés : environ 50.

Demandons connaissances techniques, commerciales et de gestion, et expérience solide des affaires de la branche.

Connaissances parlées du français et de l'allemand indispensables, anglais souhaitable.

Adresser votre lettre de candidature C.V., photo à :  
M. J. H. Bugge, Verlag Moderne Industrie S.A., Case postale, CH-8050 Zurich (Suisse) Tél. 01/46-81-40.

**Société pétrolière**  
recherche

**pour ses chantiers sahariens : Techniciens**

réparation et entretien des appareils de cabines géologiques.

Expérience professionnelle exigée : 5 ans.

**Géologues**

de surveillance géologique : niveau Ingénieurs ou licenciés en géologie.

Ecr. avec C.V. détaillé et présentations à

**ALCORE S.A.**  
10, rue du Sahara  
HYDRA - ALGER - ALGÉRIE

**Grand Service Public**  
recherche

**cadre**

Déjà obligations militaires

Formation: Ecole Supérieure de Commerce ou équivalent. Rumpu aux méthodes commerciales, à la promotion de vente, et aux statistiques.

Adresser C.V. détaillé et présentations à :  
PUBLIPRESS (sous Référence N° 8720)  
31, Bd Bonne Nouvelle - 75002 Paris -

Marque réputée d'articles de sport **VAL DE LOIRE**  
recherche un cadre de haut niveau (E.C.P. ou équivalent, 30 ans minimum) pour être à la tête

**L'ADJOINT DIRECT DU P.D.G. et le DIRECTEUR DU MARKETING**

Excellente rémunération, voiture.

Adr. C.V. manuscrit, photo (ret.), présentations à :  
à rue de Laboune  
**AGENCE MAX DUFOUR**  
75008 PARIS  
(sous réf. MY/141), qui transmettra.

**CARNAUD BASSE-NORME**  
recherche

**INGENIEURS DEBUTANTS**  
(Arts et Métiers, E.C.A.M., I.C.A.M., E.N.S.M., I.N.S.A.)

- Intégrés par nous au point machines et essais
- Affectés dans l'une des usines de zones industrielles diverses régions France
- Diverses connaissances en anglais et écrit, parlé souhaités.

Adresser candidature, C.V. manuscrit détaillé, photo et présentations à Direction Forêt de Basse-Normandie, 44610 Isigny.

Etablissement essentiellement supérieur recrute urgent attachés administratifs niveau deux certifications de licence ou diplômes comparables.

Rattachement à U.P.A., rue Massenet, 44000 NANTES.

**VILLE DE LARIGNON (23300)**  
recherche

**UN SECRETAIRE GENERAL ADJOINT**  
des services administratifs de la mairie

par recrutement direct (limitation) au 1<sup>er</sup> degré, par voie de concours sur titres.

Début des candidatures à M. le Secrétaire-Général, mairie de LARIGNON le 15 fév. 1975 dern. délai.







Table with 2 columns: Category (e.g., DEMANDES D'EMPLOI, OFFRES D'EMPLOI) and Value.

ANNONCES CLASSEES

Table with 2 columns: Category (e.g., IMMOBILIER, Achat - Vente - Location) and Value.

L'immobilier exclusivité

appartem. vente

Paris
Vos chères idées... 137, imm.
137, imm. 137, imm. 137, imm.

Sous ce titre, nos lecteurs trouveront régulièrement dans les rubriques immobilières de nos pages d'annonces classées des offres exclusives destinées à rendre plus efficaces leurs recherches.

locaux commerciaux

CHATOU - LE YESINET
BUREAUX TERMINES
DANS PETIT IMMEUBLE
30 m2 à 2.500 m2

appartements vente

GUELFY 887-54-54 et 54-55
- Idéal placement, 2 studios
amén. et. n° 121.000.

constructions neuves

PARIS 18°
6 à 14, RUE LEIBNITZ
STUDIOS à 5 PIÈCES
PRIX DEFINITIFS
LIVRAISON DÉBUT 75

constructions neuves

NOUVEL OREANS 2
135-65 AN GENERAL LECLERC PARIS 14
METRO ALBES

locaux commerciaux

CHATEAU - LE YESINET
BUREAUX TERMINES
DANS PETIT IMMEUBLE
30 m2 à 2.500 m2

locaux commerciaux

CHATOU - LE YESINET
BUREAUX TERMINES
DANS PETIT IMMEUBLE
30 m2 à 2.500 m2

appartements vente

74, RUE RAYMOND
BEL APPART FAMILIAL
Région Parisienne, 3 p. carrel.

locaux commerciaux

CHATEAU - LE YESINET
BUREAUX TERMINES
DANS PETIT IMMEUBLE
30 m2 à 2.500 m2

constructions neuves

NOUVEL OREANS 2
135-65 AN GENERAL LECLERC PARIS 14
METRO ALBES

locaux commerciaux

CHATOU - LE YESINET
BUREAUX TERMINES
DANS PETIT IMMEUBLE
30 m2 à 2.500 m2

locaux commerciaux

CHATOU - LE YESINET
BUREAUX TERMINES
DANS PETIT IMMEUBLE
30 m2 à 2.500 m2

appartements vente

74, RUE RAYMOND
BEL APPART FAMILIAL
Région Parisienne, 3 p. carrel.

locaux commerciaux

CHATEAU - LE YESINET
BUREAUX TERMINES
DANS PETIT IMMEUBLE
30 m2 à 2.500 m2

constructions neuves

NOUVEL OREANS 2
135-65 AN GENERAL LECLERC PARIS 14
METRO ALBES

locaux commerciaux

CHATOU - LE YESINET
BUREAUX TERMINES
DANS PETIT IMMEUBLE
30 m2 à 2.500 m2

locaux commerciaux

CHATOU - LE YESINET
BUREAUX TERMINES
DANS PETIT IMMEUBLE
30 m2 à 2.500 m2

appartements vente

74, RUE RAYMOND
BEL APPART FAMILIAL
Région Parisienne, 3 p. carrel.

locaux commerciaux

CHATEAU - LE YESINET
BUREAUX TERMINES
DANS PETIT IMMEUBLE
30 m2 à 2.500 m2

constructions neuves

NOUVEL OREANS 2
135-65 AN GENERAL LECLERC PARIS 14
METRO ALBES

locaux commerciaux

CHATOU - LE YESINET
BUREAUX TERMINES
DANS PETIT IMMEUBLE
30 m2 à 2.500 m2

locaux commerciaux

CHATOU - LE YESINET
BUREAUX TERMINES
DANS PETIT IMMEUBLE
30 m2 à 2.500 m2

appartements vente

74, RUE RAYMOND
BEL APPART FAMILIAL
Région Parisienne, 3 p. carrel.

locaux commerciaux

CHATEAU - LE YESINET
BUREAUX TERMINES
DANS PETIT IMMEUBLE
30 m2 à 2.500 m2

constructions neuves

NOUVEL OREANS 2
135-65 AN GENERAL LECLERC PARIS 14
METRO ALBES

locaux commerciaux

CHATOU - LE YESINET
BUREAUX TERMINES
DANS PETIT IMMEUBLE
30 m2 à 2.500 m2

locaux commerciaux

CHATOU - LE YESINET
BUREAUX TERMINES
DANS PETIT IMMEUBLE
30 m2 à 2.500 m2

appartements vente

74, RUE RAYMOND
BEL APPART FAMILIAL
Région Parisienne, 3 p. carrel.

locaux commerciaux

CHATEAU - LE YESINET
BUREAUX TERMINES
DANS PETIT IMMEUBLE
30 m2 à 2.500 m2

constructions neuves

NOUVEL OREANS 2
135-65 AN GENERAL LECLERC PARIS 14
METRO ALBES

locaux commerciaux

CHATOU - LE YESINET
BUREAUX TERMINES
DANS PETIT IMMEUBLE
30 m2 à 2.500 m2

locaux commerciaux

CHATOU - LE YESINET
BUREAUX TERMINES
DANS PETIT IMMEUBLE
30 m2 à 2.500 m2

appartements vente

74, RUE RAYMOND
BEL APPART FAMILIAL
Région Parisienne, 3 p. carrel.

locaux commerciaux

CHATEAU - LE YESINET
BUREAUX TERMINES
DANS PETIT IMMEUBLE
30 m2 à 2.500 m2



# LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

## EMPLOI

### Protestant contre les attermoissements du gouvernement Le personnel de l'usine C.I.L. de Toulouse manifeste pour la défense de l'emploi

Depuis une semaine, le personnel de l'usine de Toulouse de la Compagnie internationale pour l'informatique (C.I.I.) mène, à l'initiative des syndicats, une série d'actions pour la défense de l'emploi.

L'inquiétude parmi les mille six cents employés de l'usine de Toulouse est vive. La direction a décidé de ne pas renouveler en 1975 les contrats à durée déterminée de soixante-dix techniciens.

Plusieurs entreprises sous-traitantes de la région craignent également de devoir réduire leur personnel. L'usine de Toulouse ayant repris la majeure partie des travaux qu'elle faisait exécuter à l'extérieur.

Certains de ses clients ont repoussé dans le temps des achats d'autres sort même carrement passés à la concurrence. A cela une double raison : la conjoncture économique générale, mais aussi et surtout les incerti-

tudes qui pèsent sur l'avenir de la C.I.I. Huit mois après l'élection présidentielle, le gouvernement n'a toujours pas défini sa position, et l'annonce de ses décisions est repoussée de semaine en semaine. Le conseil interministériel qui devait traiter de la question, et qui était prévu pour le milieu du mois de janvier, a été repoussé à la mi-février. Des syndicalistes dénoncent cette lenteur, qui conduit progressivement à un « étouffement de la compagnie ».

Mercredi 15 janvier, plusieurs centaines de personnes se sont rendues à la mairie de Toulouse, où une délégation a été reçue par le maire.

Il leur demanderait des assurances sur le maintien de l'activité de l'usine de Toulouse et la mise en place de la commission tripartite, patron-syndicats-pouvoirs publics, pour statuer sur l'avenir de la C.I.I.

### La société Alou-Marine licenciée à Cannes Le tiers de son personnel (93 salariés)

Moins de huit mois après l'entrée en production de son usine de Cannes-La Bocca (Alpes-Maritimes), la société de construction de bateaux de plaisance Alou-Marine, en proie à des difficultés financières, a décidé de procéder au licenciement de quatre-vingt-trois salariés sur un effectif de deux cent cinquante-six personnes.

De notre correspondant régional

Cannes. — Créée le 1<sup>er</sup> mars 1973, la société Alou-Marine, filiale du groupe suisse Tonaki Holding S.A., avait racheté à cette date le fonds de commerce du département de Cannes-La Bocca (devenu Cannes-La Bocca industries), mais ne s'était installée dans ses murs qu'en mai 1974. Elle comptait à ce moment-là 250 salariés. Spécialisée dans la construction de bateaux de plaisance à voile en stratifié de polyester, de 6 à 11 mètres — Marie-Claude Pouroux fut, avec l'un des fondateurs, la première femme à occuper un poste de responsabilité dans une entreprise industrielle de Cannes. Elle espérait obtenir un prêt du F.D.S. de 3 millions de francs. Sans l'appui d'un porteur, et en dépit des efforts consentis par la municipalité de Cannes, la société a notamment accepté de différer le recouvrement d'une créance sur Alou-Marine de 2 300 000 francs, l'avenir de la société reste très incertain.

GUY PORTE.

## IMMIGRATION

### Quinze jours après leur mise en application La préfecture de police annonce des mesures restrictives concernant les conditions de séjour des Africains

La préfecture de police vient d'annoncer que les ressortissants des Etats africains suivants : Cameroun, Congo, République centrafricaine, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Haïti, Mali, Mauritanie, Niger, Togo, Tchad et Sénégal, devront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1975, être en possession d'une carte de séjour pour séjour régulier en France et y exercer une activité salariée.

Ces dispositions, qui s'appliquent à plus de 15 millions d'Africains, résultent d'une circulaire de M. Michel Poniatowski, ministre de l'Intérieur, en date du 30 novembre 1974. Elles modifient quelque peu la procédure suivie jusqu'à présent à l'égard des ressortissants de l'Ancienne Afrique noire française, qui étaient en France au nombre de soixante-dix mille au 31 décembre 1974.

La politique d'immigration de l'égard des travailleurs d'Afrique noire est régie, soit par des accords bilatéraux sur la circulation des personnes, qui limitent le nombre des personnes qui pourront être admises, soit par des accords bilatéraux sur les conditions requises pour l'exercice d'une activité salariée en France : possession d'une carte d'identité, d'un contrat de travail à durée déterminée, d'un certificat de contrôle sanitaire, d'un document garantissant leur rapatriement, soit par des accords d'établissement Centrafricain, le Congo, le Gabon, le Mali, le Tchad, le Togo et qui permettent le libre exercice d'une activité professionnelle en France.

Les nouvelles mesures mettent fin au laxisme observé en la matière. Le communiqué de la préfecture précise que les ressortissants des quatorze pays intéressés « qui résident en France depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> décembre 1974 pourront retirer leur carte avant le 31 mars 1975 au centre de réception des étrangers, 23, boulevard Ney, Paris (18<sup>e</sup>), après leur départ de leur pays d'origine, les étudiants stagiaires et commerçants qui désirent résider en France devront également se présenter pour solliciter la régularisation de leur situation, au centre de réception des étrangers ».

Le communiqué ajoute que « les ressortissants des pays susvisés entrés en France comme touristes ne pourront obtenir l'autorisation d'exercer une profession salariée ». Un contrat de travail — mais non une carte de travail — sera donc exigé pour toute activité professionnelle en France, et les « faux touristes » seront refusés. Une exception est faite des ressortissants algériens, dont le statut a fait l'objet d'une précédente circulaire en date du 24 octobre, les Gabonais et les Guinéens devront être en possession d'une carte de travail.

On fait remarquer qu'un accord d'établissement aux travailleurs immigrés que le principe de la régularité continuera d'être par la France, et que celle-ci n'a pas rompu unilatéralement les accords existants avec les pays concernés, ces derniers ayant été avertis, depuis un certain temps, des intentions françaises et n'ayant pas manifesté leur opposition.

Si la situation des ressortissants d'Afrique noire séjourant régulièrement en France sera régularisée, il reste à savoir quel sera leur sort à l'expiration de leur titre de séjour, d'une durée de trois ans. Car si la circulaire de M. Michel Poniatowski prévoit bien la délivrance d'un nouveau titre de séjour, elle ne précise pas les conditions de renouvellement de ces titres de séjour des étrangers telles qu'elles résultent de l'ordonnance de 1945 et de ses textes d'application.

## FONCTION PUBLIQUE

### DES PARLEMENTAIRES DE LA MAJORITÉ PROPOSENT UNE PROCÉDURE D'ARBITRAGE POUR ÉVITER LES GRÈVES

Un groupe d'étude pour un nouveau statut de la fonction publique, constitué par M. Roland Boudet, député républicain de l'Orne, et qui rassemble une cinquantaine de députés de la majorité et des non-alignés, s'est réuni le 14 janvier à l'Assemblée nationale. M. Boudet a exposé que le statut de la fonction publique, qui a été voté en 1953, a supprimé le droit de grève aux fonctionnaires. Il rappelle cependant que la Constitution a prévu la réglementation de ce droit, qui réside de ce fait dans la loi. Il propose donc la mise au point de mécanismes propres à résoudre les conflits. Il pourrait s'agir de procédures de médiation ou d'arbitrage obligatoires, confiées à un organisme réunissant des représentants de l'Etat, des salariés et des personnes qualifiées, pourvus de pouvoirs étendus.

M. Boudet et ses amis veulent constituer un groupe de travail chargé de tous les partis et de tous les syndicats.

Les organisations syndicales de fonctionnaires ont, le 14 janvier, vivement protesté contre un tel projet, auprès de M. Péronnet, secrétaire d'Etat à la fonction publique, qu'elles reconstruisent dans le cadre des négociations en cours. Il a répondu que le gouvernement n'envisageait nullement de soutenir l'initiative de M. Boudet.

A différentes reprises, depuis les années 60, divers parlementaires U.D.R. et indépendants ont proposé des succès une réglementation du droit de grève dans les services publics. M. Malinval, alors qu'il était secrétaire d'Etat à la fonction publique, avait ainsi lancé l'idée d'une réglementation.

En revanche, diverses dispositions ont successivement supprimé le droit de grève pour les personnels des prisons et ceux de la navigation aérienne, comme c'était déjà fait pour la police.

Le dernier relèvement remonte au 1<sup>er</sup> janvier 1974. Les organismes C.I.L.M. demandent une augmentation d'au moins 20 %. Ils estiment que le barème de ressources maximum imposées est encore trop bas et dépassé à peine le S.M.I.C. pour certaines catégories, en particulier les personnes seules vivant en province, le barème variant selon la zone géographique, l'importance de la famille et les salaires.

## CAISSES D'ÉPARGNE

### COLLECTE RECORD EN 1974

En 1974, les excédents des dépôts sur les retraits dans les caisses d'épargne ont atteint, selon des chiffres provisoires, 12,5 milliards de francs contre 12,7 milliards en 1973 (+ 44 %).

Ces résultats record ont été enregistrés en dépit d'un ralentissement de la collecte d'épargne, perturbée par la grève des postes, au cours des deux derniers mois de l'année, précise la Caisse des dépôts. Au mois de novembre, en effet, les retraits ont largement dépassé les versements à la Caisse nationale d'épargne.

## LA REVUE DES CONSOMMATEURS

### INDEPENDANTE DE TOUTES PRESSIONS

## QUE CHOISIR ?

organe de l'Union Fédérale des Consommateurs (association sans but lucratif constituée en 1951) n'appartient qu'à ses abonnés

Notre propos est simple : Rompre l'isolement du consommateur confronté quotidiennement à ses problèmes spécifiques (choix parmi les multiples variantes d'un même article, publicité mensongère, prix non affichés, soldes fictifs...) en lui offrant notre expérience, nos unions locales et la force de nos 300.000 abonnés.

Et cela, seule notre indépendance financière le garantit.

C'est pourquoi nous lançons dès aujourd'hui une campagne d'abonnement à l'occasion de la sortie de QUE CHOISIR ? N° 93

- un sommaire : NE FAITES PAS VOS COURSES EN PHARMACIE... c'est en moyenne 20 % plus cher qu'ailleurs
- LA VIE EN ROSE... ET EN BOUTONS sur une soixantaine de médicaments contre Facné examinés, certains sont à prendre, beaucoup à laisser.
- 4 TESTS DE PRODUITS : 56 modèles de brosses à dents, 10 modèles de caoutchouc, 56 piles à Pilepneu, 22 laits pasteurisés et stérilisés

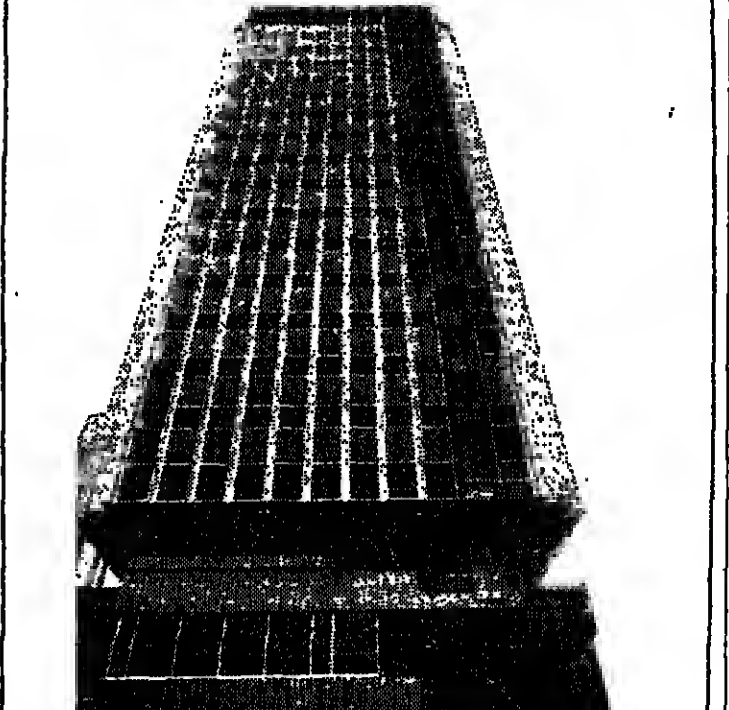
QUE CHOISIR ? n'est diffusé que par abonnement

Tarif d'abonnement 1975 : 1 an 46 F et avec son supplément trimestriel QUE CHOISIR ? BUDGET : 1 an 76 F

QUE CHOISIR ? 6 rue du Général Delestraint 75016 PARIS

## Heron Building Montparnasse.

Dans le dernier-né des quartiers d'affaires, 20000 m<sup>2</sup> de bureaux à louer. (disponibles début 75)



A proximité du centre international des affaires du nouveau Montparnasse se dresse le Heron Building Montparnasse, majesté de verre et d'acier.

Le Heron Building Montparnasse vous propose ses 18 étages de bureaux conçus afin d'assurer une atmosphère de travail efficace. Le restaurant d'entreprise, au 1<sup>er</sup> sous-sol, agréablement décoré (pouvant servir 1200 repas par jour), est complété par une cafétéria.

Dans un quartier particulièrement bien desservi par tous les moyens de transport, le Heron Building Montparnasse est une adresse digne de l'image de marque que vous voulez donner à votre entreprise.

Le Heron Building Montparnasse sera livré « prêt à travailler » début 75. C'est peut-être le dernier des grands ensembles de bureaux que l'on construit dans Paris.

Documentation et renseignements : **Richard Ellis** 17 rue de la Baume, 75008 Paris Tél. 225.27.80 - 359.36.27 Télex : 29370

## LES QUESTIONS MONÉTAIRES

### LA SUITE DU GROUPE DES « DIX »

### l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué de presse du groupe des « Dix » publié le 14 janvier 1975, annonce que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.

Le communiqué précise que l'entente intermédiaire entrainerait la suppression de la référence à l'or dans les statuts de l'U.E.C.E.



150

# LA VIE ÉCONOMIQUE

## LES QUESTIONS MONÉTAIRES

A LA SUITE DU GROUPE DES « DIX »

### Le comité intermédiaire entérinerait la suppression de toute référence à l'or dans les statuts du F.M.I.

De notre envoyé spécial

Washington. — Après l'ultime réunion des ministres du groupe des Dix, qui doit commencer ce jeudi matin à 9 heures (15 heures à Paris), pour mettre au point la rédaction de leur communiqué, le comité intermédiaire (vingt membres, parmi lesquels se retrouvent le plupart des Dix) reprendra ses travaux. On pense qu'il parviendra à présenter des solutions de compromis sur les questions considérées les plus importantes de son ordre du jour, c'est-à-dire dans les circonstances actuelles. Celles qui concernent l'extension des différentes facilités de crédit offertes aux pays déficitaires.

Sur le question controversée de l'or, les ministres représentant les pays en voie de développement pourraient exprimer d'autant plus véhémentement leur mécontentement d'avoir été mis devant le fait accompli de propos de la faculté donnée aux banques centrales de revaloriser leurs stocks d'or (accord conclu le 16 décembre dernier à la Haye) que les pays développés, et notamment ceux du G-7, ont une attitude ambiguë. Les États-Unis admettent que le F.M.I., au lieu de vendre le métal précieux sur le marché, le vende aux pays membres.

Il nous paraît hier entre les pays industrialisés, ce qui cadre bien avec l'absence de tout « système » organisé. Un dernier point semblait inquiéter beaucoup M. Jean-Pierre Fourcade : le projet américain de vendre une petite fraction de l'or du F.M.I. pour alimenter un nouveau fonds d'investissement (Trust Fund) en faveur des pays pauvres. Mais le différend semble réglé, les États-Unis admettent que le F.M.I., au lieu de vendre le métal précieux sur le marché, le vende aux pays membres.

PAUL FABRA.

## EUROPE

### Les négociations avec les pays d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique ont échoué sur le prix du sucre

La conférence ministérielle entre les Neuf et les quarante-cinq pays d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique (A.C.P.) qui envisageait de s'associer à la C.E.E., a interrompu ses travaux, mercredi 15 janvier en soir, après trois jours de pourparlers, sans être parvenue à conclure. L'ajournement, qui constituait sans nul doute une déception sérieuse pour la grande majorité des participants, a été demandé par les pays A.C.P. en raison de l'impossibilité de trouver un compromis sur le régime à appliquer à leurs exportations de sucre. La négociation reprendra, au niveau ministériel, entre les Neuf et la délégation des pays A.C.P. le 30 janvier.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Ce grand rassemblement entre la C.E.E. et les quarante-cinq pays du tiers-monde avec lesquels, dans la tradition de la convention de Yaoundé, est d'appréhender à des liens privilégiés, s'achève donc sur un échec. Cependant, celui-ci, né du différend sur le sucre, ne doit pas faire oublier les progrès accomplis. Les Neuf étaient parvenus rapidement à surmonter leurs divergences et à s'entendre sur une offre de compensation couvrant sans ambiguïté tous les chapitres de la négociation en matière financière. Ils avaient fixé à 3,15 mil-

liards d'unités de compte, soit 17,52 milliards de francs, le montant de l'aide qu'ils se proposaient d'accorder aux A.C.P. durant cinq ans.

Sur le sucre, la C.E.E. s'est engagée à acheter, pendant cinq ans, et même sept ans, aux pays A.C.P., producteurs de sucre — essentiellement les pays anglophones des Caraïbes et des Fidji) — 1 million 400 000 tonnes de sucre par an, à un prix minimum égal à celui qui est garanti aux producteurs de sucre dans le monde en 1975 (140 livres sterling la tonne), alors que le prix mondial évolue actuellement autour de 350-400 livres sterling.

La C.E.E. a insisté sur le fait que c'est un prix minimum et que les producteurs A.C.P. peuvent s'efforcer d'obtenir de leur client, en l'occurrence le Royaume-Uni, un prix plus élevé. Mais les pourparlers qui se sont déroulés à cette fin avec les Britanniques ont échoué : ceux-ci ont refusé d'aller au-delà de 250 livres la tonne (C.A.E.). Les A.C.P. n'ont pas voulu descendre au-dessous de 283 livres pour le sucre livré en 1973.

Leur porte-parole dans cette négociation, M. Patterson, ministre du commerce de la Jamaïque, s'est étonné que la C.E.E. pour combler le déficit en sucre de la Grande-Bretagne, en Italie, ait accepté au cours des deux mois passés, d'acheter au prix fort 200 000 tonnes sur le marché mondial. Elle s'efforce de faire croire que la C.E.E. et la France l'acceptent, ce qui n'est pas évident car cela est coûteux — à rééditer l'opération pour 300 000 tonnes. Est-il logique que la Communauté subventionne l'achat à prix élevé de sucre sur le marché mondial et refuse de consentir au moins pour 1975 un meilleur prix à ses partenaires A.C.P. ? Pourquoi les réserves de la C.E.E. devraient-elles être utilisées pour subventionner aux producteurs A.C.P. plutôt que de consentir par le biais d'achat au marché publique à des producteurs d'Afrique du Sud, d'Australie ou du Brésil ?

Ces arguments, qui ne sont pas dépourvus de poids, n'ont jusqu'à présent pas porté M. Cheysson et déclaré, mercredi soir, qu'il ne croit pas que la C.E.E. devrait modifier sa proposition à l'égard des A.C.P., a-t-il expliqué, doivent choisir entre la garantie d'écoulement à long terme qui implique pour eux un sacrifice financier immédiat en raison du niveau élevé du prix mondial, et la recherche d'un prix aussi grand que possible, mais sans garantie d'écoulement à long terme. Comment sortir de l'impasse ? Si les A.C.P. restent fermes sur leur position — et rien n'indique que ce ne sera pas le cas, même si les pays comme Maurice ou Fidji souhaitent très ardemment conclure un accord à long terme — il faudra bien que la Communauté bouge.

PHILIPPE LEMAITRE.

## LES PRIX AGRICOLES

(Suite de la première page.)

En effet, les propositions de la Commission, qui élaborent à 10 % en moyenne pour l'ensemble des pays de la C.E.E. la hausse des prix agricoles, modulent cette hausse, pays par pays, en fonction des fluctuations monétaires. Cette moyenne de 10 % serait amputée pour l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique, mais majorée de 3,5 % pour le France, afin de tenir compte en partie de la dépréciation du franc par rapport à l'unité de compte européenne. Par ailleurs, une déflation à l'égard du franc. Mêle comme la hausse moyenne proposée par la Commission n'a aucune chance d'être globalement relevée, le refus par M. Bonnet de cas 3,5 % monétaires a risqué de se traduire par une limitation des hausses de prix agricoles.

Sur le modulation produit par produit des hausses communautaires, le gouvernement français reproche à la Communauté de changer fondamentalement de politique à l'égard de l'élevage, en tenant compte de façon excessive des excédents communautaires de viande bovine, dus, selon Paris, à une situation conjoncturelle. La France souhaite évidemment qu'on continue à privilégier les prix de la viande bovine, et non les prix des céréales.

Les considérations qui doivent inspirer l'attitude française à Bruxelles, selon M. Giscard d'Estaing, sont les suivantes :

- Niveau des prix européens compatible avec l'évolution des prix prévus pour 1975, afin d'assurer le respect des intérêts légitimes des différents secteurs de production ;
- Octroi d'un complément de revenu agricole pour des sections spécifiques communautaires en faveur de certaines productions, notamment animales (viande bovine) ;
- Pour les pays qui ont connu, comme la France, une inflation soutenue en 1974, le supplément de revenu à assurer aux agriculteurs doit être étendu de mesure nationale, compatibles avec les règles

## M. LASNE

### EST NOMMÉ DIRECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DES ORGANISMES MUTUALISTES

Le président Bonjean vient de nommer M. Jacques Lasne directeur de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (C.N.M.C.C.A.). Celui-ci remplace M. Henri Coudane, directeur de la mutualité agricole (C.C.P.M.A.), casé de retraite complémentaire de l'ensemble du personnel des organismes professionnels agricoles et plus particulièrement de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles dont il a été nommé sous-directeur en 1964 et directeur en 1971. M. Lasne est depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1972, directeur de l'action médicale et sociale de l'Union des caisses centrales de mutualité agricole.

du Marché commun, et directement attribué aux producteurs. Ce dernier point fera l'objet d'un mémorandum, que le gouvernement français présentera à ses partenaires, avant le 20 janvier, après concertation avec les organisations agricoles.

## La préparation

### du mémorandum français

C'est pour préparer ce mémorandum que M. Christian Bonnet a reçu ce jeudi les représentants de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (F.N.S.E.A.), du Centre national des jeunes agriculteurs (C.N.J.A.), de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculteurs (A.P.C.A.) et de la Mutualité et de la coopération agricoles (C.N.M.C.C.A.). M. Giscard d'Estaing, de son côté, a reçu ce jeudi en fin de matinée, M. Louis Perrin, président de l'A.P.C.A. et, vendredi matin, les présidents des trois autres organisations représentatives des agriculteurs : MM. Michel Desbrière (F.N.S.E.A.), Louis Laugel (C.N.J.A.) et Alexandre Bonjean (C.N.M.C.C.A.).

Ces différentes organisations agricoles restent jusqu'ici sur une prudente réserve. Elles jugent généralement « importantes » les déclarations du président de la République et estiment que leur entrée avec le ministre de l'Agriculture est bornée à un premier examen des discussions en cours à Bruxelles et des aides complémentaires — limitées, en raison de leur nécessaire concordance avec les règles communautaires — que le gouvernement français pourra accorder aux agriculteurs. Il pourrait s'agir de prêts de consolidation de dettes antérieures, d'un accès plus facile des coopératives au crédit et d'une accélération du remboursement des crédits de T.V.A.

Jusqu'ici, les agriculteurs français n'ont décliné aucune manifestation pour appuyer leurs revendications en matière de prix agricoles européens. Les responsables de leurs organisations ne s'attendent pas, pour le moment, à une reprise générale de l'agitation, comme cela avait été le cas en août 1974.

Les barrages de routes et de voies ferrées, organisés mercredi par les viticulteurs du sud-est dans le Gard et dans l'Hérault, avaient pour objet des revendications catégorielles : assainissement du marché du vin et distillation des excédents (dûs à deux récoltes successives pléthoriques). Quant à la manifestation de cinq cents agriculteurs, la même jour à Lorient, dans le Loiret, elle avait pour but de protester contre la reprise par une grosse exploitation d'un domaine de 50 hectares, qui intéresse les jeunes agriculteurs environnants.

JOSÉE DOYÈRE.

## INDUSTRIE

### INQUIÉTUDE CHEZ RHONE-POULENC

M. Renaud Gillet, président de Rhône-Poulenc, premier groupe chimique français, se montre inquiet pour l'avenir.

Si des mesures immédiates ne sont pas prises pour une relance économique des secteurs touchés, déclare-t-il en substance dans une lettre d'information, mesures dont les effets sur les activités françaises de groupe ne pourront intervenir, en tout état de cause, qu'après un délai de plusieurs mois, la marche de l'entreprise en sera très sensiblement affectée.

D'ores et déjà, les perspectives d'activité en 1975 ne permettent pas d'espérer des résultats analogues à ceux de l'exercice écoulé.

M. Gillet donne par ailleurs des précisions sur les résultats de 1974. D'après les premières estimations, le chiffre d'affaires consolidé du groupe devrait atteindre 28,5 milliards de francs, marquant ainsi, par rapport à 1973, une progression de 40 %. Dont 18 % provenant de l'accroissement de production et 27 % de la hausse des prix. La marge brute du groupe augmenterait dans des proportions analogues et s'établirait à 3 milliards de francs. Malgré la forte dépréciation de l'activité, notamment dans les fibres synthétiques et les plastiques, et les menaces que le maintien d'un plan de réajustement fait peser sur l'économie, le groupe s'efforcera de maintenir ses investissements à un volume voisin de celui de 1974. Une satisfaction, toutefois, pour les actionnaires : le Dividende (8,80 F net en 1972) pourrait être majoré pour tenir compte de l'inflation.

DEUX ENTENTES DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL, de la production d'électrodes en Belgique et en Hollande viennent d'être dissoutes à la suite d'une intervention de la Commission de Bruxelles. Les membres de la première entente, huit sociétés belges, assuraient environ 50 % du marché belge des électrodes de qualité courante pour soudage à l'arc. L'autre accord concernait onze sociétés néerlandaises (dont Philips et la filiale de l'Élé liquide), qui contrôlaient ensemble environ 90 % du marché des Pays-Bas.

## A L'ÉTRANGER

### Le déficit de la balance commerciale britannique a fortement diminué en décembre

Le déficit de la balance commerciale britannique s'est nettement réduit en décembre, s'établissant à 377 millions de livres (dont 231 millions au titre du pétrole) contre 523 millions (dont 307 millions de factures pétrolières) en novembre, ce qui correspond à un redressement de 28,7 %. Le déficit est inférieur de 222 millions à 54 millions de livres.

Les exportations ont progressé de 3,6 % pour atteindre 1 366 millions de livres (1 293 millions en novembre), alors que les importations ont diminué de 4,3 % pour retomber à 1 743 millions (1 822 millions). Le solde positif des échanges a entraîné une augmentation de 120 millions de livres par mois, la balance des paiements courants a enregistré un déficit de 27 millions au lieu de 333 millions de livres en novembre.

Ce redressement commercial devrait permettre, estime-t-on à la

City, au gouvernement d'écarter pour passer à l'appréhension de la récession, compte tenu des mesures de relance prises en Allemagne fédérale et aux États-Unis et de l'accord sur le recyclage des pétrodollars attendus à Washington. La réduction des taux d'intérêt paraît notamment probable dès cette semaine.

Toutefois, pour l'année 1974, le déficit commercial s'est élevé à 3 194 millions de livres contre 2 333 millions en 1973. Les exportations ont atteint 15 458 millions, en hausse de 35 % en valeur par rapport à 1973, mais d'environ 8 % en volume. Les importations ont augmenté de 50 % (+ 227 % pour le pétrole) en valeur et de 1 % en volume. L'excédent invisible s'est élevé à 1 460 millions de livres (1 137 millions en 1973). Les exportations de services s'établissent à 3 730 millions de livres en 1974 contre 1 158 millions en 1973.

## Faits et chiffres

### Affaires

● LA SOCIÉTÉ « LEITZ », qui fabrique les célèbres appareils photographiques « Leica », a décidé de réduire à quatre jours la semaine de travail dans ses usines de Weiburg et de Rastatt. Cette décision, valable pour février et mars, concerne 4 150 salariés sur les 4 800 employés par la firme. « Leitz » justifie cette mesure par le faible niveau des commandes enregistrées. Le chiffre d'affaires qu'attend « Leitz » pour le premier trimestre est inférieur à celui de la même période de 1973, notamment en raison des difficultés rencontrées à l'exportation.

● LA GÉNÉRALE DE SERVICE INFORMATIQUE (G.S.I.), du groupe C.C.E. a pris le contrôle de la société allemande de service informatique DATEL, aux termes d'un accord signé à Darmstadt avec un chiffre d'affaires de 40 millions de francs. DATEL est une des premières entreprises allemandes de service en informatique. La G.S.I., filiale de la C.G.E. (C.C.E.), est le Commercial de France (34 %), et de la Société Générale (24 %) a réalisé, en 1973, un chiffre d'affaires de près de 110 millions de francs. — (A.F.P.)

### Économie étrangère

● EN GRANDE-BRETAGNE, les prix de gros ont augmenté de 1,5 % en décembre. Pour l'année 1974, la hausse s'établit à 20 %. — (A.F.P.)

● EN ITALIE, le déficit de la balance des paiements a atteint 3 445 milliards de lire (24 milliards de francs) contre 587 milliards de lire (4 milliards de francs) durant la même période de 1973. — (A.F.P.)

● LA BANQUE NATIONALE DU DANEMARK a ramené le taux de l'escompte de 10 % à 9 % à dater du 14 janvier. Cette mesure a été arrêtée, souligne la banque, à la suite du mouvement général de baisse du taux d'intérêt dans le monde. — (Corr.)

### Emploi

● LA DIRECTION DE L'USINE FORD DE BORDAUX annonce un chômage partiel d'une cinquantaine de jours dans les six prochains mois. Sa production va en effet être réduite d'un tiers pendant cette période. C'est au cours d'une réunion extraordinaire du comité d'établissement que cette mesure a été annoncée au personnel dans un communiqué. — (A.F.P.)

### Énergie

● LE VENEZUELA S'APPRETEND À AUGMENTER LES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES, conformément aux décisions prises par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (O.P.E.P.) à Vienne en décembre 1974. — (U.P.J.)

## LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars	Deutsche marks	Francs suisses
48 heures	8 3/8	7 1/2	2 1/2
1 mois	8 3/8	7 1/2	2 1/2
3 mois	8 1/4	7 1/4	2 1/4
6 mois	8 1/4	7 1/8	2 1/8

(PUBLICITE)

## RÉPUBLIQUE DU ZAIRE

Département des T.P. et A.T.

### OFFICE DES ROUTES

Invite les entreprises intéressées et compétentes à faire acte de candidature à la PRÉLECTION pour un appel d'offre restreint relatif aux travaux de RECONSTRUCTION DES ROUTES.

KABINDA-KASONGO - KINDU (604 km)

LUBUMBASHI - KASENGA (177 km)

Montant approximatif : US \$ 15 000.000 à 18.000.000.

Les entreprises sont invitées à se procurer les dossiers de demande de présélection auprès de M. le Directeur Général de l'Office des Routes, B.P. 10 899, Kinshasa I, République du Zaïre, ou au B.C.E.O.M., 15, square Max-Hymans - Paris-15<sup>e</sup> (France).

Les dossiers doivent être remplis et parvenus au Directeur Général de l'Office des Routes le 15 février 1975 ou plus tard.

## colloque 75

### la filiale commune MOYEN DE COLLABORATION ENTRE SOCIÉTÉS ET GROUPE DE SOCIÉTÉS

organisé par

L'UNIVERSITÉ DE PARIS II

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES JURISTES D'ENTREPRISE

L'INSTITUT DE DROIT DES AFFAIRES

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT COMMERCIAL ET DU DROIT DES AFFAIRES

20-21-22 février 1975

GRAND HOTEL - PARIS

Renseignements et inscriptions :

Université PARIS II - Bureau 217 - 12, place du Panthéon, 75005 PARIS. 633-74-40 et 325-21-50, postes 445 et 528.







LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS 15 JANVIER

Brusque revirement de tendance

Un brusque revirement de tendance a été enregistré mercredi à la Bourse de Paris.

Après avoir continué de baisser durant la première demi-journée de cotation dans un marché peu actif, les cours se sont subitement redressés, cependant que le rythme des échanges s'accélérait de façon assez sensible.

Le phénomène s'est produit en moment précis où l'on affichait le cours de l'Air Liquide en légère hausse sur son précédent.

Rachats de vendeurs à découvert, nouvelle offensive des investisseurs étrangers et des organismes de placement collectif.

Mais tous ont certainement pu ou prononcé un rôle dans le changement de cap observé.

Le volume des transactions s'est encore accru à 14,08 millions de francs contre 12,75 millions.

Aux valeurs étrangères, l'assombrissement des perspectives et l'attente de la tenue de la conférence de presse de l'Organisation des Nations Unies ont été les facteurs de la baisse.

LONDRES

Forme

Le fait estant jeudi à l'ouverture est la forte hausse de E.P. (+ 0,6 %).

Sur le reste du marché, la progression des cours se poursuit. Ferme des industriels et des fonds d'investissement.

Les valeurs ont été irrégulières, les cours ont été marqués par des fluctuations.

Le phénomène s'est produit en moment précis où l'on affichait le cours de l'Air Liquide en légère hausse sur son précédent.

Rachats de vendeurs à découvert, nouvelle offensive des investisseurs étrangers et des organismes de placement collectif.

Mais tous ont certainement pu ou prononcé un rôle dans le changement de cap observé.

Le volume des transactions s'est encore accru à 14,08 millions de francs contre 12,75 millions.

Aux valeurs étrangères, l'assombrissement des perspectives et l'attente de la tenue de la conférence de presse de l'Organisation des Nations Unies ont été les facteurs de la baisse.

NEW YORK

Reprise en fin de séance

Wall Street s'est redressé mercredi peu avant la clôture, après avoir fait preuve d'une grande indécision durant la majeure partie de la séance.

Les indices ont été marqués par des fluctuations, les cours ont été irréguliers.

Le phénomène s'est produit en moment précis où l'on affichait le cours de l'Air Liquide en légère hausse sur son précédent.

Rachats de vendeurs à découvert, nouvelle offensive des investisseurs étrangers et des organismes de placement collectif.

Mais tous ont certainement pu ou prononcé un rôle dans le changement de cap observé.

Le volume des transactions s'est encore accru à 14,08 millions de francs contre 12,75 millions.

Aux valeurs étrangères, l'assombrissement des perspectives et l'attente de la tenue de la conférence de presse de l'Organisation des Nations Unies ont été les facteurs de la baisse.

INDICES QUOTIDIENS

Table with 2 columns: Index Name, Value. Includes Cote des Actions, Cote des Obligations, etc.

MARCHE MONÉTAIRE

Table with 2 columns: Instrument, Rate. Includes Trésor, Obligations, etc.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

GRUPE DOCKS DE FRANCE. - Chiffre d'affaires provisoire du 1er trimestre 1975...

COURS DU DOLLAR A TOKYO

Table with 2 columns: Date, Rate. Shows dollar exchange rates for Tokyo.

VALEURS

Main table of stock prices for Paris, London, and New York. Columns include company names, current prices, and previous prices.

BOURSE DE PARIS - 15 JANVIER - COMPTANT

Table of stock prices for Paris, comptant. Columns include company names, current prices, and previous prices.

MARCHÉ A TERME

Table of stock prices for Paris, marché à terme. Columns include company names, current prices, and previous prices.

DES SOCIÉTÉS

Table of company news and financial data for Paris. Columns include company names, dates, and key figures.

COTE DES CHANGES

Table of exchange rates for various currencies. Columns include currency names and rates.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

Table of gold market prices. Columns include gold prices, silver prices, and other precious metals.



# Le Monde

## UN JOUR DANS LE MONDE

- 2. ASIE
  - INDOCHINE : les républicains se font entendre à l'Assemblée nationale.
- 2. AMÉRIQUES
  - 3. LA REMISE EN CAUSE DU TRAITÉ COMMERCIAL ENTRE L'UNION SOVIÉTIQUE ET LES ÉTATS-UNIS
    - Les Soviétiques reprochent au président Ford de n'avoir pas respecté les promesses de M. Nixon.
  - TRIBUNE INTERNATIONALE : « Oui ou commerce, non ou à la discrimination », par Spartak Reglov.
- 4. EUROPE
  - 4-5. PROCHE-ORIENT
    - L'indépendance de l'Angola sera proclamée le 11 novembre.
  - 6. OUTRE-MER
    - NOUVELLES-HÉBRIDES : les élections de M. Sini porteroient sur la réforme du statut de l'archipel.
  - 6-7. POLITIQUE
    - La querelle entre socialistes et communistes dans la région du Nord-Pas-de-Calais.
    - M. Chirac, la réforme de l'entreprise et la participation.
    - Après l'hospitalisation de M. Georges Marchais.
  - 8. AÉRONAUTIQUE
    - En Grande-Bretagne, le gouvernement travailliste notionalise deux des plus grands constructeurs.
  - 8. ARMÉE
    - Nominations militaires.
  - 8. SOCIÉTÉ
    - 8. ÉDUCATION
  - 9. ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS
    - P.T.T. : embouteillage aux chèques postaux.
  - 10. JUSTICE
    - Le tribunal de grande instance de Paris rend quarante mille jugements correctionnels par an.
    - Un promoteur immobilier doit à M. Maurice Farvacq, est condamné à six mois de prison avec sursis.

**LE MONDE DES LIVRES**  
PAGES 13 à 23

- Le feuilleton de B. Polrot-Delpech : Gide. Le dernier sursis de Nabab.
- LITTÉRATURE ET CRITIQUE : Un récit de Joane Durand.
- Le tricentenaire du duc de Salm-Salm.
- LÉTTRES ÉTRANGÈRES : Le duc de Salm-Salm.
- ÉCRIVAINS D'ALLEMAGNE FÉDÉRALE : Une littérature à la recherche de ses raisons d'être, par D. Weidner.
- CHEQUES ANCIENS : Entrée avec J. Bédéro et J.-E. Verzaat.

**26. SPORTS**  
— BASKET-BALL : des difficultés pour Le Mans en coupe d'Europe.

**26 à 28. ARTS ET SPECTACLES**  
— CINÉMA : Il était une fois à Hollywood.  
— EXPOSITIONS : La Suite pressentie d'Alphonse Legros.  
— LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE  
— AFFAIRES : De Wendel prend le contrôle de Marins-Finim.  
— CONFLITS ET REVENDICATIONS : le personnel de l'usine C.I.I. de Toulouse manifeste pour la défense de l'emploi.

**LIRE ÉGALEMENT**  
RADIO-TELEVISION (25)  
Annonces classées (26 à 31) : Bulletin d'enseignement (32) : Carnet (33) : Informations pratiques (34) : « Journal officiel » (35) : Loterie nationale (36) : Météorologie (37) : Mots croisés (38) : Finances (39).

Le numéro du « Monde » daté 16 janvier 1975 a été tiré à 585 638 exemplaires.

Pour vos vacances, louez la voiture qu'il vous faut. Europcar : 645.21.25.

A C D E F G H

### LA VISITE EN FRANCE DE M. CARLOS RAFAEL RODRIGUEZ

## Le vice-premier ministre cubain signe deux accords de coopération

M. Carlos Rafael Rodriguez, vice-premier ministre cubain, en visite officielle en France, a signé, jeudi, en fin de matinée, à l'hôtel Maitignon, deux accords de coopération culturelle, scientifique et technique. Après un déjeuner offert au ministre cubain par M. Chirac, des

entretiens devaient avoir lieu au Quai d'Orsay avec M. Sauvagnargues et au ministère de l'Industrie et du Commerce avec M. Orsano. Un dîner est offert, jeudi soir, au dirigeant cubain par le comte de Jilly, président de la Maison de l'Amérique latine.

Les bonnes dispositions de la France à l'égard du nouveau régime cubain furent passablement contrariées lorsque M. Fidel Castro, en visite à Alger et à Manot, critiqua vivement la politique coloniale française. L'envoi, en 1972, d'une mission dirigée par M. Alain Peyreita, alors président de la commission des affaires culturelles, suivit en 1974 d'une mission, éditoriale, ranimée cependant des relations marquées par un commun souci de prudence.

Dès 1970, toutefois, la France était le deuxième partenaire commercial de Cuba avec 323 693 000 francs d'exportations, loin derrière l'U.R.S.S. Le chiffre des importations, 86 216 000 francs, est significatif du très grand déséquilibre du commerce entre les deux pays. Après 1970, les échanges ont baissé, pour plusieurs raisons : ralentissement des achats cubains, dû aux difficultés économiques nées de la récolte de canne à sucre de 1970 ; cessation des achats de nickel par la France, gênée par les difficultés de commercialisation du nickel de Nouvelle-Calédonie. En 1973, les exportations françaises vers Cuba étaient tombées à 125 639 000 F, les importations à 55 496 000 F. La France était alors au septième rang, distancée par le Japon, la Grande-Bretagne, l'Espagne, la R.F.A., l'Italie plus prompte peut-être à tirer partie de l'abandon tactique par les États-Unis des restrictions au commerce avec l'île. En 1974, les exportations françaises se sont nettement redressées, atteignant 280 millions pour les neuf premiers mois. Mais les exportations cubaines vers la France restent très faibles : moins de 50 millions de francs.

La nature des ventes françaises a également varié. Les équipements sont moins nombreux, même si l'on

continuait à fournir les pièces de rechange pour les matériaux exportés (Berliet, présent sur le marché cubain depuis 1965, a livré environ deux mille cinq cents camions entre 1965 et 1970, le fabricant de grues Richier est arrivé sur le marché à peu près à la même époque). Malheureusement, la France vend des usines clés en main. Les projets en ce domaine comportent, entre autres, la création d'une cimenterie de 400 000 tonnes de production annuelle, et celle de six unités de levures d'un coût de 200 millions de francs (voir aussi, dans l'interview de M. Carlos Rafael Rodriguez, dans le Monde du 16 janvier, les objectifs cubains dans ce domaine).

Les échanges technologiques et scientifiques avec Cuba sont déjà très actifs dans certains secteurs. La France est présente dans le domaine de l'informatique avec la C.I.L., qui a participé à une grande partie de l'équipement du plan-calcub cubain (Cuba utilise deux Ibs-50 et huit Ibs-10). L'Institut national de la recherche agronomique française travaille d'une manière permanente avec l'Institut national pour la réforme agraire cubain. Le C.N.R.S. et l'ORSTOM envoient, eux aussi, régulièrement des missions à Cuba. Un Français, M. Peautrat, dirige la mise en place — dans le cadre d'un projet de l'UNESCO — de l'Institut de recherche électronique de Rancho Boyeros, près de La Havane. L'Institut, qui fonctionne en partie avec du matériel français et compte deux mille élèves, sera le noyau de l'industrie électronique cubaine. La France, en revanche, semble avoir manqué d'audace dans le domaine de l'aviation commerciale. Alors qu'elle souffrait fortement du blocus imposé par les États-Unis, La Havane

a demandé, sans succès, l'établissement d'une ligne aérienne avec Paris. Aujourd'hui Cuba est relié à l'Europe par Iberia et l'Aeroflot jusqu'à Prague ou Rabat. Les liaisons se sont également multipliées avec le Mexique et sont sur le point de reprendre avec plusieurs pays d'Amérique centrale ou des Caraïbes comme la Venezuela et la Jamaïque, où M. Fidel Castro pourrait se rendre prochainement.

### Les relations culturelles

Sur le plan culturel, le français a incontestablement perdu de son importance à Cuba, où il existe toutefois, ce qui est assez particulier pour un pays socialiste, une Alliance française qui compte mille cinq cents étudiants. Le russe est pour les étudiants cubains une seconde langue presque obligatoire. L'anglais vient ensuite. Le français doit contester sa place à l'allemand. Les possibilités commerciales de Cuba se sont accrues et affermies, après l'accord passé, en 1972, avec l'U.R.S.S., et la hausse du prix du sucre, qui a multiplié par six les ressources en devises de l'île. Le principal problème qui se pose est sans doute celui du développement des exportations cubaines. La demande française est plus que satisfait en ce qui concerne le nickel et le manganèse, la vente des cigares ou des langoustes (environ 90 % des langoustes vendues en France viennent de Cuba). On ne peut espérer accroître davantage l'achat de ces produits. Mais les Cubains attendent beaucoup de l'octroi de crédits à long terme. Cette question hânera une grande partie dans les conversations de M. Rodriguez à Paris.

ALAIN-MARIE CARRON.

### En Espagne

## La situation sociale est très tendue en Navarre

La tension sociale reste vive à Barcelone et en Navarre. À Pampelune, capitale de cette région, la situation était très tendue, après que la police ait dispersé, le 15 janvier, une manifestation regroupant quinze mille personnes.

Dans les milieux gouvernementaux, indique le correspondant de l'A.F.P. à Madrid, les différents conflits sont suivis sans alarme excessive. On y estime que la situation présente à des motifs conjoncturels : le ralentissement économique, la crise de l'énergie et la déchéance qui a sévi à la fin de 1974. Mais le nombre des chômeurs ne dépasserait pas, assure-t-on, 2 % de la population active. Comme d'ordinaire, l'influence des groupes politiques dissidents sur les ouvriers est mise en cause. On y rappelle que les revendications des contrats collectifs, qui ont lieu traditionnellement vers la fin de l'année, sont souvent difficiles. C'est là une réaction de plus, estiment certains milieux officiels plus libéraux, pour modifier rapidement une législation du travail inadaptée aux conditions d'une industrie moderne.

De notre correspondant

Madrid. — De multiples affrontements entre ouvriers et forces de l'ordre se sont produits le 14 janvier à Pampelune, où au moins quinze mille travailleurs sont en grève. Les grévistes ont été blessés par balles. Des piquets de grève ont obligé de nombreux bars, boutiques et banques à fermer, tandis que les vitres de la poste centrale et d'autres bâtiments publics étaient brisées.

Les étudiants des facultés des lettres et de journalisme de l'université de Navarre (qui dépend de l'Opus Dei) se sont également mis en grève, par solidarité avec les travailleurs. Un groupe d'ouvriers a tenté de pénétrer dans les locaux du quotidien *Diario de Navarra* pour protester contre les informations tendancieuses que, selon eux, ce journal publie sur les événements. N'ayant pu y parvenir, les manifestants s'en sont pris à une camionnette de distribution, détruisant tous les exemplaires du journal qui s'y trouvaient. Plusieurs arrestations ont eu lieu. Ce sont les mineurs des puits de l'entreprise Potasa de Navarre, près de Pampelune, qui ont été débauchés de l'agitation dans la capitale navarroise. Au début de janvier, ces mineurs s'étaient mis en grève, l'entreprise n'ayant pas accepté leurs revendications : le 8 janvier, cent vingt d'entre eux virent leur emploi et leur salaire suspendus jusqu'à ce que Mgr José Mendés, archevêque de Pampelune, les ramène au travail.

Le 14 janvier, deux mille cinq cents personnes, épouses de mineurs et travailleurs d'autres entreprises pour la plupart — se rassemblèrent afin de se rendre en cortège jusqu'au puits pour y accueillir les grévistes qui avaient annoncé leur sortie. La manifestation fut dispersée par la force publique. C'est alors que se produisit le premier affrontement : la garde civile tira en l'air et lança des grenades lacrymogènes tandis que les manifestants ripostaient en lançant des pierres. La manifestation une fois dispersée, les ouvriers décidèrent, au cours d'une réunion improvisée, de porter l'agitation à la ville. Le lendemain 15 janvier, s'éleva une série d'incidents, et d'affrontements avec la force publique au cours de la journée. Quant aux mineurs, ils ont décidé de rester enfermés dans un puits et menacent, semble-t-il, de se faire plusieurs galeries de la mine. La police a, cependant, autorisé un meeting de l'entreprise à descendre dans le puits où l'un des mineurs est malade depuis quelques jours et refuse d'être évacué.

JOSE-ANTONIO NOVAIS.

### Pour mieux se consacrer à l'animation scientifique

## M. JACQUES MONOD QUITTE LA PRÉSIDENTIE DU DIRECTOIRE DE L'INSTITUT PASTEUR-PRODUCTION

Le professeur Jacques Monod, prix Nobel et directeur de l'Institut Pasteur, « désireux de se consacrer plus pleinement à la direction et à l'animation scientifique de l'Institut », a quitté la présidence du directeur de la société Institut Pasteur-Production.

Il est remplacé à ce poste par M. Jean Hardy, qui était auparavant vice-président directeur général de ce directeur. Par décision du conseil d'administration de la fondation, réuni le 19 décembre, et du conseil de surveillance de l'Institut Pasteur-Production, plusieurs autres décisions ont été prises pour restructurer les équipes de direction.

Le professeur Raymond Les Vergnes, secrétaire-adjoint, président de l'université de Paris, a été hospitalisé ce jeudi matin à l'hôpital Lariboisière, dans le service de cardiologie du professeur Yves Souvrauf.

### Une conséquence de l'« affaire Bailly »

## LE CONSEIL GÉNÉRAL DE BELFORT N'A PU VOTER FAUTE DE PARTICIPANTS

Le conseil général du territoire de Belfort, réuni mercredi 13 janvier pour examiner un programme de subventions, n'a pu émettre un vote à son sujet. Le quorum de participants à la séance n'était, en effet, pas atteint : sur trente membres du conseil, six seulement ont assisté à la séance.

Les cinq conseillers généraux socialistes, comme ils l'avaient annoncé, refusent de siéger tant que M. Bailly, qui a dû donner sa démission de maire de Belfort à la suite de rumeurs (le Monde du 12 décembre 1974), n'aura pas fourni d'explications à propos de faits qui sont reprochés. Ils ont en outre demandé à l'ancien secrétaire d'Etat de « s'abstenir d'erreur les mandats électifs qui restent les siens jusqu'à ce que soient connues les conclusions de l'information judiciaire » que les conseillers de l'opposition ont réclamé. M. Bailly est membre du conseil général du territoire.

Un autre conseiller, M. Paul Michalland (majorité), avait décidé d'adopter la même attitude que ses collègues socialistes, et un septième membre de l'assemblée départementale a veillé à s'abstenir de la salle des séances.

M. Valéry Giscard d'Estaing devait recevoir à déjeuner jeudi 16 janvier les principaux dirigeants de la Fédération nationale des républicains indépendants, dont le congrès se réunira les 31 janvier, 1<sup>er</sup> et 2 février.

### La messe en latin de la salle Wagram

## LE CARDINAL MARTY DÉCLARE « INACCEPTABLE » « L'ÉVIDENTE DÉSŒBBÉISSANCE » DE Mgr DUCAUD-BOURGET

Le cardinal François Marty, archevêque de Paris et président de la Conférence épiscopale française, vient de désapprouver « explicitement » l'attitude de certains catholiques traditionalistes parisiens à travers la « désobéissance » d'un des leurs, Mgr Ducaud-Bourget (monsieur et non évêque).

Ce dernier, ancien aumônier de l'hôpital Lariboisière, en retraite depuis ses soixante-trois ans, célèbre tous les dimanches, à la salle Wagram, une messe en latin selon le rite de saint Pie V, aujourd'hui le rite de la congrégation pour le culte divin au Vatican (le Monde du 19 février 1974).

Le cardinal Marty fait état, dans la bulle de l'Église en région parisienne, de contacts qu'il a eus avec Mgr Ducaud-Bourget et du peu de résultats qu'ils ont donnés. Il est de mon devoir, écrit l'archevêque de Paris, de faire connaître aux fidèles que je désapprouve explicitement la désobéissance de ce prêtre qui est toujours membre du presbytère parisien.

Le président Ford a accepté une invitation du maréchal Tito à se rendre en Yougoslavie, mais le date de sa visite n'est pas encore fixée, annonce-t-on à Belgrade. Le président Tito s'était rendu à Washington en 1971, un an après avoir reçu M. Nixon à Belgrade.

**HARVARD**

Veste Harris tweed	390 F
Commodore toile fourrée	390 F
Imperméable grande marque	320 F
Pantalon 100 % laine	550 F
Costume laine peignée	590 F
Pantalons velours milleroies avec poches	120 F
Fin de série costume velours milleroies	290 F et 390 F
Chemises voile polyester ou Oxford polyester (les 3)	120 F

120, 122, rue de la Pompe, Paris (16<sup>e</sup>)

A 15 MINUTES DE L'ÉTOILE  
AUTOROUTE DE LOUVEUILLE, 2<sup>e</sup> SORTIE DROITE  
84, ROUTE DE VERSAILLES • LOUVEUILLE TEL. 988.8453

RÉCEPTIONS MARIAGES REPAS D'AFFAIRES  
DIVERSES

**AuBERGE Cœur VOIR**  
Cadre de verdure Unique MAGNIFIQUES SALONS

**BMW POZZI**

10, Bd Gouvion-St Cyr, 75017 Paris

Essais de la gamme complète 75  
Importants ateliers spécialisés  
754.91.64 - 754.91.65 - 755.62.29

Vous trouverez à 'la Règle à Calcul' toute la gamme des calculateurs de poche Hewlett-Packard

Les calculateurs scientifiques	Les calculateurs financiers	Le 1 <sup>er</sup> calculateur de poche programmable
HP-35	HP-80	HP-45
1494 F t.t.c.	2208 F t.t.c.	5304 F t.t.c.

démonstration-vente sur stock  
La Règle à Calcul  
65, bd Saint-Germain 75005 Paris  
Tél. : 033.02.63.033.34.61  
1<sup>er</sup> distributeur agréé en France des calculateurs de poche électroniques HP  
crédit Cetelem - fermé le lundi

DERNIÈRE VENTE  
La reunion de l'Assemblée chinoise serait imminente

LA DÉTENTE  
L'ass affirme la continuité

Les communistes Vingt P.C. devant la crise

L'ÉCHIC

L'ARMÉE

**TATAQUINE**  
le plus proche des GRANDS SUD  
VOS VACANCES CET HIVER EN TUNISIE

La Land Rover ronronne, la piste s'ouvre devant vous jusqu'à l'horizon.  
Sous un ciel d'un bleu surprenant, dunes de sable du Grand Erg Oriental, oasis luxuriantes, ville troglodyte, vous êtes sur la route de Tataouine, capitale du Grand Sud.

3, Jours Paris/Paris à partir de... 1950 F  
**GRANDES VACANCES**  
1, rue du Louvre, Paris 1<sup>er</sup> 260.34.35

Pour recevoir notre brochure vacances en TUNISIE, remplissez ce bon après l'avoir rempli.  
Nom ..... Lic.738 A  
Nom .....  
Adresse ..... M34  
National du tourisme Tunisien

**Piem Emu**



كندا والشرق الأوسط